



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 33 971 026,80 euros
Siège social : Impasse des carrés de l'Arc – Rond-point du Canet - 13590 Meyreuil
R.C.S. d'Aix-en-Provence 399 275 395

2019

Document d'enregistrement universel

**incluant le Rapport financier annuel
et le Rapport de gestion**



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 11 mai 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sommaire général

| | |
|--|-----------|
| 1. Présentation de Verimatrix et de ses activités | 9 |
| 1.1. Présentation de la Société | 9 |
| 1.1.1 Présentation générale | 9 |
| 1.1.2 Historique de la Société | 9 |
| 1.1.3 Faits marquants récents | 10 |
| 1.2. Offre produits | 12 |
| 1.2.1 La protection de contenu | 12 |
| 1.2.2 Produits et outils de protection des applications | 15 |
| 1.2.3 Verimatrix Analytics | 16 |
| 1.3. Marchés principaux | 17 |
| 1.3.1 Aperçu | 17 |
| 1.3.2 Protection des contenus numériques et de divertissement | 17 |
| 1.3.3 Sécurité des applications mobiles | 18 |
| 1.3.4 L'Internet des Objets | 18 |
| 1.4. Stratégie | 19 |
| 1.4.1 Aperçu | 19 |
| 1.4.2 Logiciel de protection de contenus : poursuivre une croissance durable | 19 |
| 1.4.3. Protection des applications : tirer parti de la dynamique dans les domaines de la protection des données, de l'identité numérique et des transactions | 20 |
| 1.4.4 Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence | 20 |
| 1.5 Clients | 20 |
| 1.6 Concurrents | 21 |
| 1.7 Activités opérationnelles | 21 |
| 1.7.1 Recherche & développement et opérations | 21 |
| 1.7.2 Marketing et vente | 22 |
| 1.7.3 Organisation géographique | 23 |
| 1.7.4 Investissements | 23 |
| 1.8. Organigramme du Groupe | 24 |
| 1.9. Règlementation des activités | 26 |
| 2. Facteurs de risques et cadre de maîtrise de l'activité | 28 |
| 2.1. Facteurs de risques | 28 |
| 2.1.1 Risques liés à l'activité | 28 |
| 2.1.2 Risques liés aux opérations | 32 |
| 2.1.3 Risques juridiques et réglementaires | 35 |
| 2.1.4 Risques financiers et fiscaux | 39 |
| 2.2. Cadre de maîtrise de l'activité et des risques | 43 |

| | | |
|-------------|--|------------|
| 2.2.1 | Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société | 43 |
| 2.2.2. | Assurances et couverture des risques | 47 |
| 2.3. | Procédures judiciaires et d'arbitrage..... | 47 |
| 3. | Performance financière..... | 48 |
| 3.1. | Examen de la situation financière et du résultat du Groupe | 48 |
| 3.1.1 | Résultat et analyse de l'activité du Groupe..... | 48 |
| 3.1.2 | Analyse des résultats sociaux de l'année 2019 de la Société..... | 55 |
| 3.1.3 | Trésorerie et capitaux | 57 |
| 3.2. | Informations sur les tendances | 63 |
| 3.3. | États financiers consolidés au 31 décembre 2019..... | 67 |
| 3.4. | Comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019..... | 120 |
| 3.5. | Comptes pro forma au 31 décembre 2019 | 140 |
| 3.6. | Rapports des commissaires aux comptes | 150 |
| 3.6.1 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019 | 150 |
| 3.6.2 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2019..... | 156 |
| 3.6.3 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma | 162 |
| 3.6.4 | Commissaires aux comptes | 164 |
| 3.7. | Date des dernières informations financières..... | 164 |
| 4. | Performance extra-financière | 165 |
| 4.1 | Informations sociales | 165 |
| 4.1.1 | Emploi | 165 |
| 4.1.2 | Organisation du travail..... | 167 |
| 4.1.3 | Relations sociales | 167 |
| 4.1.4 | Formation | 168 |
| 4.1.5 | Egalité de traitement | 169 |
| 4.1.6 | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail | 169 |
| 4.2 | Informations sociétales | 170 |
| 4.3 | Informations environnementales | 171 |
| 4.3.1. | Politique générale en matière d'environnement..... | 171 |
| 4.3.2. | Pollution et gestion des déchets | 171 |
| 4.3.3. | Changement climatique..... | 172 |
| 4.3.4. | Protection de la biodiversité..... | 172 |
| 5. | Gouvernement d'entreprise | 173 |
| 5.1. | Composition des organes d'administration et de direction..... | 173 |
| 5.1.1 | Composition du conseil d'administration | 173 |
| 5.1.2 | Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration..... | 179 |
| 5.1.3. | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale..... | 179 |
| 5.2. | Fonctionnement des organes d'administration et de direction..... | 179 |
| 5.2.1 | Code de gouvernement d'entreprise..... | 179 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 5.2.2 | Composition et missions du conseil d'administration..... | 180 |
| 5.2.3 | Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil..... | 181 |
| 5.2.4 | Politique de diversité du conseil..... | 183 |
| 5.2.5 | Fonctionnement de la direction générale | 183 |
| 5.2.6 | Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » | 184 |
| 5.3. | Comités spécialisés | 186 |
| 5.3.1. | Comité d'audit | 186 |
| 5.3.2. | Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance..... | 188 |
| 5.4. | Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux et cadres dirigeants ... | 190 |
| 5.4.1. | Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature | 190 |
| 5.4.2. | Ratios de rémunération – Évolution annuelle des rémunérations des rémunérations, des performances et des ratios | 195 |
| 5.4.3. | Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020..... | 196 |
| 5.4.4 | Transactions avec les parties liées..... | 201 |
| 5.4.5 | Opérations sur titres réalisés par les dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice | 202 |
| 5.5 | Informations statutaires sur les actions et les assemblées générales | 202 |
| 5.5.1. | Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale | 202 |
| 5.5.2. | Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique | 203 |
| 6. | Actionnariat et Assemblée générale | 205 |
| 6.1. | Capital social..... | 205 |
| 6.2. | Capital potentiel | 205 |
| 6.2.1. | Bons de souscription d'actions..... | 205 |
| 6.2.2. | Attributions gratuites d'actions | 206 |
| 6.2.3. | Options d'achat ou de souscription d'actions | 209 |
| 6.2.4. | OCEANE | 211 |
| 6.3. | Capital autorisé | 211 |
| 6.4 | Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions | 221 |
| 6.4.1 | Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel..... | 221 |
| 6.4.2 | Historique du capital social au cours des trois derniers exercices | 222 |
| 6.4.3. | Acquisition par la Société de ses propres actions | 222 |
| 6.4.4. | État de la participation des salariés au capital social | 223 |
| 6.5. | Politique de distribution des dividendes | 224 |
| 6.6. | Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat | 224 |
| 7. | Informations complémentaires | 225 |
| 7.1. | Identité de la société | 225 |
| 7.2. | Personnes responsables du Document d'Enregistrement Universel et de l'information financière..... | 226 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 7.2.1 | Identité des personnes responsables..... | 226 |
| 7.2.2 | Déclaration de la personne responsable | 226 |
| 7.3 | Documents accessibles au public..... | 226 |
| 8. | Annexes | 227 |
| 8.1 | Tables de concordance du Document d’Enregistrement Universel | 227 |
| 8.2 | Tableau des résultats du Groupe et de la Société au cours des cinq derniers exercices... 234 | |
| 8.2.1 | Tableau des résultats du Groupe au cours des cinq derniers exercices..... | 234 |
| 8.2.2 | Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | 235 |
| 8.3 | Glossaire | 236 |

Note

Dans le présent document d'enregistrement universel (le « Document d'Enregistrement Universel »), les termes « Verimatrix » ou la « Société » désignent la société Verimatrix, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé Impasse des Carrés de l'arc - Rond-point du Canet - 13590 Meyreuil, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395. Le terme « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Jusqu'en juin 2019, la Société était connue sous le nom d'Inside Secure. A cette date, la Société a adopté le nom de Verimatrix, nom d'une société acquise en février 2019. Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, il est fait référence à Inside Secure ou à Verimatrix, en fonction de la date et/ou la nature de l'information présentée.

Avertissement

Glossaire

Un glossaire définissant certains termes techniques utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure à la section 8.2 « *Glossaire* » du présent document.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient, notamment au chapitre 1 « *Présentation de Verimatrix et de ses activités* », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement Universel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont données uniquement à la date de dépôt du document d'enregistrement universel. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur

impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 2.1 « *Facteurs de risque* » du document d'enregistrement universel avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement Universel ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement Universel peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Indicateurs de performance non définis par les IFRS

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination. Ces indicateurs sont définis dans la section 3.1.1 « *Résultat et analyse de l'activité du Groupe* » et font l'objet d'une réconciliation avec les agrégats définis par les normes IFRS les plus proches dans les notes aux états financiers consolidés.

Incorporation par référence

En applications des articles 9 et 19 du règlement (UE) n° 2017/1129, sont inclus par référence, sous réserve des sections modifiées, complétées ou remplacées dans le Document d'Enregistrement Universel :

- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » et à la section 20.2 « *Vérification des informations financières historiques annuelles* » du document de référence de l'année 2017, déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2018 sous le numéro D.18-0307, et
- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 3.3.1 « *Etats financiers consolidés au 31 décembre 2018* » et à la section 3.5.1 « *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018* » du document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF le 26 décembre 2019 sous le numéro D.19-1049.

Tables de concordance

Les tables de concordance figurant au chapitre 8 « *Annexes* » du présent Document d'enregistrement Universel permettent d'identifier :

- les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'Universal Registration Document (« URD ») ;
- les informations qui constituent le rapport financier annuel (article L.451-1-2 III du code monétaire et financier et article 222-4 du Règlement général de l'AMF) ; et
- les informations qui constituent le rapport de gestion annuel de la Société et du Groupe (articles L. 225-100 et suivants du code de commerce, articles L .232-1 et L. 233-23 du code de commerce), incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-68 du code de commerce).

1. Présentation de Verimatrix et de ses activités

1.1. Présentation de la Société

1.1.1 Présentation générale

Verimatrix conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité logicielle et de *business intelligence* qui protègent le contenu, les applications et les objets connectés, sur plusieurs marchés. Verimatrix propose ses solutions opérées sur les infrastructures de ses clients (sous forme de licence) ou sur des infrastructures hébergées sur le Cloud (*software-as-a-service*). De nombreux fournisseurs de services de premier plan dans le monde et à la pointe de l'innovation font confiance à Verimatrix pour protéger les systèmes dont les utilisateurs dépendent au quotidien. Fort de plus de vingt ans d'expérience et bénéficiant d'une équipe d'experts, Verimatrix s'estime particulièrement bien placée pour comprendre et anticiper de manière proactive les défis en matière de sécurité de ses clients. Verimatrix fournit des solutions innovantes, conviviales, économiques, faciles à déployer et répondant aux besoins des clients grâce à des équipes réactives basées dans le monde entier.

1.1.2 Historique de la Société

Historiquement, l'activité de la société Inside Secure s'articulait autour de la conception et de la commercialisation de produits semi-conducteurs. **A partir de 2012**, la Société a élargi son périmètre à la sécurité logicielle avec l'acquisition, le 1^{er} décembre 2012, d'Embedded Security Solutions (ESS), spécialiste de la conception et du développement des technologies puis l'acquisition de Metaforic en 2014. La Société a ainsi constitué un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption pour diverses industries.

Entre 2014 et 2016, la Société s'est désengagée de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs, initiative achevée par la cession à la société WISeKey le 20 septembre 2016 de l'activité de conception et commercialisation de puces sécurisées, pour se concentrer sur son activité de logiciels et de composants de propriété intellectuelle.

En 2017, la Société a accéléré l'exécution de son plan stratégique avec l'acquisition de Meontrust et SypherMedia International (SMI) lui permettant, d'une part, d'enrichir son portefeuille de briques technologiques avec une solution d'authentification forte et d'autre part, de déployer une offre de services de sécurité logicielle de bout en bout, de la conception jusqu'à la gestion du cycle de vie du produit de la sécurité embarquée dans les puces électroniques.

Le 28 février 2019, la Société a réalisé l'acquisition de la société Verimatrix un acteur incontournable des solutions de sécurité logicielles pour la gestion de contenus pour l'industrie du Divertissement grâce à sa plate-forme complète et évolutive. Cette acquisition a permis à la société de renforcer sa taille et la portée de sa proposition de valeur, sur des marchés en pleine transition vers des solutions de sécurité basées sur une approche logicielle et sur le Cloud pour accompagner l'évolution de la consommation de contenus vidéo sur plusieurs types d'appareils et selon différents formats.

En juin 2019, Inside Secure a changé de raison sociale pour devenir Verimatrix afin de mieux refléter la vision de permettre et sécuriser l'avenir connecté, tout en s'acquittant de sa mission visant à accompagner le développement de l'activité de ses clients via des solutions de sécurité faciles à mettre en œuvre et des solutions d'analyse de données. Ce changement de dénomination permet également de tenir compte du poids respectifs des activités.

Enfin, le 6 **décembre 2019**, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés à la société américaine Rambus, Inc. (NASDAQ : RMBS). Cette opération vise à accroître le focus de la société en tant que *pure player* des logiciels de sécurité et des solutions de business intelligence, tout en accroissant la flexibilité financière de Verimatrix, en s'appuyant sur un bilan renforcé.

1.1.3 Faits marquants récents

Acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement et dont le siège social est à San Diego, Californie. Avec plus de 300 personnes dans 20 pays, Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires de 82,1 millions de dollars en 2018 (normes US GAAP).

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

L'opération a été financée par la combinaison de l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société (pour un montant de 37 millions de dollars, hors les dépenses et honoraires liés à l'acquisition), la mise en place d'une dette privée auprès d'Apera Capital (d'un montant de 54 millions de dollars) et un renforcement des fonds propres réalisé en janvier 2019 composé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut de 22,5 millions d'euros et de l'émission réservée au gestionnaire de fonds One Equity Partners (OEP) d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros. Suite au remboursement en actions de la Société en date du 18 avril 2019, 21 651 191 actions nouvelles de la Société, représentant 25,5% du capital (sur une base non-diluée) ont été attribués à OEP, qui est devenu à cette occasion actionnaire de référence de la Société, en soutien de son développement futur et de sa stratégie.

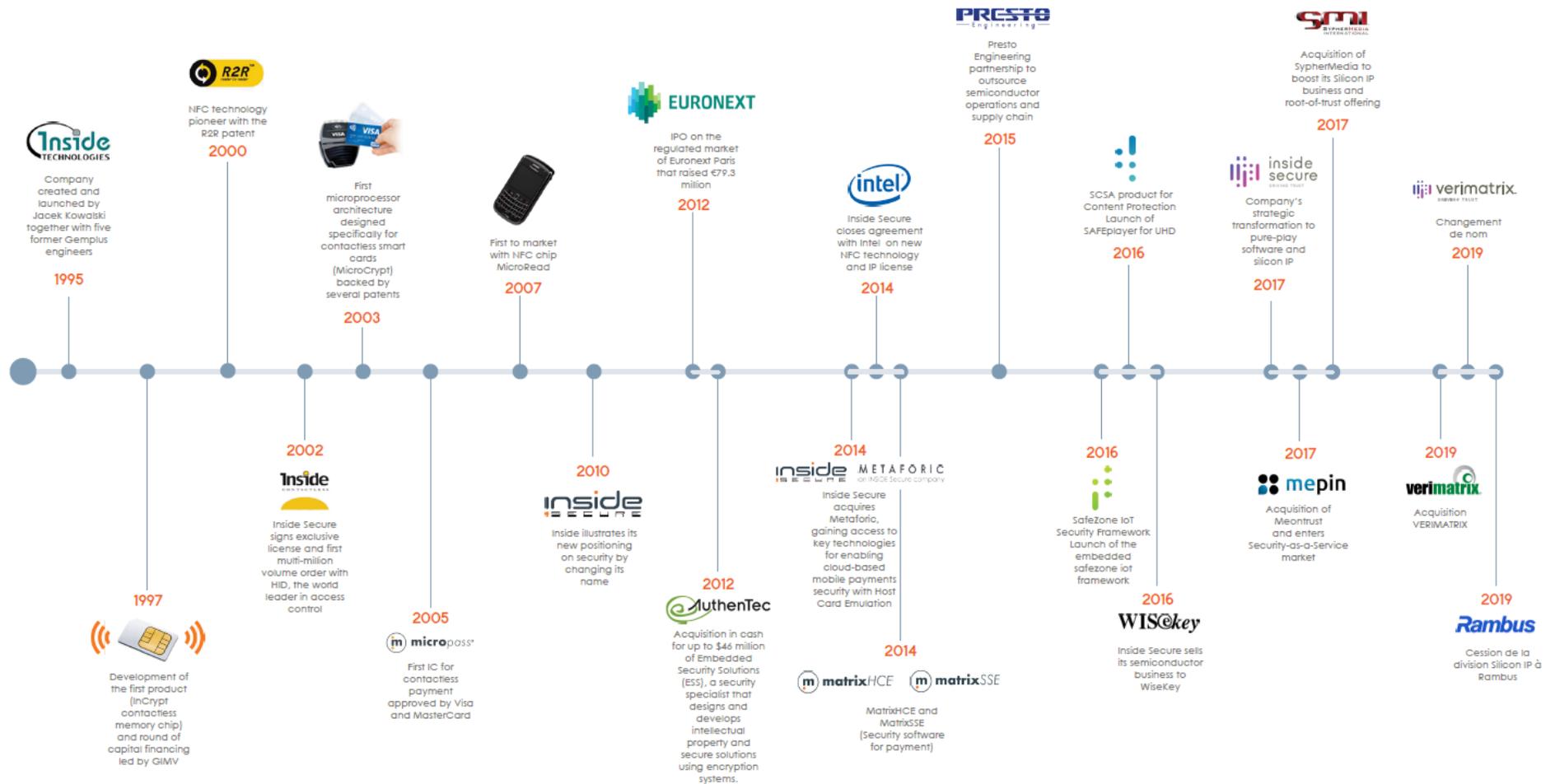
Cession de la division Silicon IP

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars, y compris un complément de prix, intégralement en numéraire. Au closing, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020.

Le 17 décembre 2019, consécutivement à la réalisation de cette cession, la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale (voir paragraphe *Acquisition de la société Verimatrix, Inc.* ci-dessus).

Épidémie de Coronavirus (Covid-19)

Le monde est confronté à une crise sanitaire majeure depuis le début de l'année 2020 dont les conséquences, y compris économiques, sont encore largement inconnues et difficilement prévisibles. Des informations sur les conséquences de cette épidémie figurent aux rubriques suivantes du Document d'Enregistrement Universel : (i) Informations sur les tendances (section 3.2), (ii) Facteurs de risques (section 2.1.2 « *Risques liés aux opérations* ») et (iii) Événements postérieurs à la date de clôture (note 34 « *Événements postérieurs à la date de clôture* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant à la section 3.3 « *États financiers consolidés* »).



1.2. Offre produits

L'offre produits du Groupe s'articule autour de 3 axes :

- Protection des contenus - Solutions répondant aux exigences de sécurité des studios d'Hollywood pour protéger les contenus vidéos et solutions de gestion des droits numériques (DRM¹) ;
- Protection des applications - Une gamme complète d'outils de protection logicielle ainsi que des services d'authentification, d'identification et d'autorisation ; et
- Solutions d'analyse de données de masse (« analytics »).

L'offre produits du Groupe comprend :

- Des outils de développement logiciel (« Software Development Kit » ou « SDK ») ;
- Des logiciels embarqués, et
- Des solutions applicatives fournies en tant que licence, opérées sur les infrastructures des clients, et en tant que service (*software-as-a-service*), opérées sur des infrastructures hébergées sur le Cloud.

1.2.1 La protection de contenu

Verimatrix offre une proposition de valeur unique sur le marché de la sécurité dans l'industrie du Divertissement, qui permet aux fournisseurs de contenu et aux opérateurs de services de gérer les défis les plus complexes en matière de sécurité vidéo en tirant partie de :

- Une plate-forme robuste répondant à l'ensemble des besoins multi-réseaux de l'écosystème ;
- Un positionnement prouvé d'acteur centré sur le logiciel et présent sur les segments en forte croissance du marché de la protection de contenus numériques ;
- Une large gamme de solutions qui s'étend des outils de développements aux solutions applicatives hébergées et le suivi des droits numériques ;
- Un portefeuille clients solide et diversifié avec des solutions ancrées et bénéficiant de la confiance tant des grands studios d'Hollywood que des autres propriétaires de contenu du monde entier ;
- Une opportunité d'offrir plus de valeur aux clients en déployant des solutions vidéo intégrées multi-supports.

Verimatrix VCAS

Le système Verimatrix Video Content Authority System (VCAS), sécurise le contenu et les revenus pour tous les types de réseaux et de types d'appareils. L'architecture VCAS fournit des profils de solution logicielle pour les réseaux IP gérés et non gérés, ainsi que les réseaux DVB non connectés (unidirectionnels) via une interface opérateur unique et unifiée. Plate-forme adaptable éprouvée dans plusieurs centaines de déploiements dans le monde.

L'architecture VCAS reposant une plateforme commune, offre différents composants permettant de multiples profils de déploiement réseau - y compris IPTV, DVB hybride et broadcast hybride – et notamment une interface de gestion opérateur (point d'intégration unique pour les systèmes de service client, de facturation et de middleware), des systèmes d'encryption des flux, un outil de gestion de la sécurité du contenu (prenant en charge l'authentification, la distribution des clés et le contrôle des utilisateurs) et un système de sécurité logiciel sans carte à puce (mettant en œuvre la sécurité sur les décodeurs, les lecteurs, et plus généralement les dispositifs d'affichage vidéo fournis par les clients).

¹ Un glossaire définissant certains termes techniques utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure à la section 8.2 « *Glossaire* » du présent document

Verimatrix VCAS | Multi-DRM

La sécurisation du contenu OTT sur un nombre croissant d'appareils est un défi complexe sur le marché actuel. Les consommateurs de contenu vidéo veulent regarder à travers différents navigateurs et appareils, tandis que les exigences de sécurité pour le contenu premium continuent de se resserrer. Le résultat est une technologie fragmentée et des mesures de protection et / ou des processus de connexion lourds.

Alimentée par la base de données VCAS, Verimatrix Multi-DRM unifie la gestion des droits pour la plupart des DRM et des appareils clients, réduisant les dépenses opérationnelles pour les fournisseurs de services vidéo. Avec l'option du SDK client et d'un lecteur pré-intégré, la sécurité de bout en bout est assurée et le déploiement est simple et direct. Cette solution permet aux fournisseurs de lancer, d'ajouter et de développer leur activité multi-écrans.

Watermarking (Filigrane) Verimatrix

Le piratage de contenu - en particulier avec des événements diffusés en direct - est endémique et coûte aux détenteurs des droits des millions de dollars de manque à gagner. Pour aider à contrecarrer la redistribution non autorisée de ces contenus, les opérateurs de services vidéo doivent mettre en œuvre des mesures de sécurité plus strictes pour identifier la source du piratage.

Verimatrix a mis sur le marché la première solution de filigrane, qui intègre un marquage invisible dans le contenu vidéo numérique qui permet de le remonter jusqu'au délinquant et au lieu d'origine. Le service Verimatrix Reveal extrait et révèle ensuite la charge utile du filigrane, identifiant le contenu piraté. Ces solutions puissantes fournissent suffisamment de détails sur la distribution illicite pour forcer la fermeture de la loi à la discrétion du fournisseur.

Authentification TV *Everywhere*

Les consommateurs sont susceptibles d'abandonner un service s'ils ne peuvent pas facilement profiter de leur contenu où qu'ils se trouvent. Ils veulent accéder au contenu dans n'importe quel emplacement, sur n'importe quel appareil, sans avoir à se connecter à plusieurs reprises. La solution d'authentification Verimatrix TV *Everywhere* offre cette expérience de manière transparente et sécurisée.

Basée sur un cadre efficace de chiffrement de contenu, la solution peut servir les utilisateurs de centaines de fournisseurs de services vidéo différents. Il utilise une technologie d'authentification unique pour minimiser les interruptions et permettre une meilleure expérience utilisateur - tout en maintenant la sécurité et en permettant l'évolutivité.

Distribution de contenu

En raison des différents protocoles de sécurité, des exigences technologiques et des types d'appareils, la distribution de contenu est excessivement complexe et coûteuse pour les fournisseurs de services vidéo. Ces infrastructures sont généralement peu évolutives, pouvant conduire à une baisse des contenus distribués et des manques à gagner en termes de revenus. Verimatrix a repensé l'intégralité de la gestion des flux, la rationalisant de bout en bout, de sorte que le contenu ne doit être chiffré qu'une seule fois, puis peut être distribué à plusieurs opérateurs et régions.

La solution de distribution de contenu en mode SaaS est agnostique à la solution DRM choisie par le client et comprend des fonctionnalités à valeur ajoutée telles que la collecte de données, l'analyse et les

rapports en amont nécessaires pour les audits qui prennent du temps. La centralisation de la fonction de traitement de contenu permet aux fournisseurs d'atteindre plus d'abonnés avec moins de coûts d'exploitation.

Solutions téléchargeables pour la lecture de contenu sécurisée

Verimatrix offre des solutions téléchargeables de protection de contenu avec sa gamme de produits « Content Protection » pour les besoins d'accès depuis un appareil mobile à des contenus stockés sur un serveur, permettant aux propriétaires et distributeurs de contenus de distribuer en toute sécurité du contenu de forte valeur (« Over-The-Top », ou « OTT »).

Ces solutions sont compatibles avec les services de diffusion de contenu multi-DRM, avec les protocoles multiples, ainsi qu'avec une large gamme de fonctionnalités du lecteur de contenu : les produits Content Protection téléchargeables protègent aussi bien les systèmes reposant sur le seul chiffrement du serveur ou sur des solutions complètes DRM.

Content Protection Client

Content Protection Client est une solution robuste pour la lecture de contenus multimédias par le client qui permet la lecture protégée par des technologies multi-DRM ainsi que la monétisation sur les plateformes Apple iOS et tvOS et sur les appareils fonctionnant avec Google Android et Amazon FireOS. La robustesse de la sécurité de ce client a été approuvée par l'ensemble des principaux studios d'Hollywood, et il est utilisé quotidiennement par plus de 100 millions de personnes. Une API simple et courante sur l'ensemble des plateformes permet le développement rapide d'applications vidéo de haute qualité.

Grâce à la mise en œuvre des systèmes DRM les plus populaires (Microsoft PlayReady, Google Widevine et Verimatrix ViewRight) et à la protection par surcouche logicielle de type « wrapper » de l'ensemble du code et des données par la solution de protection logicielle parmi les plus robustes disponibles sur le marché, la solution DRM Fusion Downloadable Agent de Verimatrix offre une solution de sécurité pour les propriétaires de contenu autorisant l'accès à leurs contenus à des résolutions atteignant jusqu'à 1080 pixels à ce jour.

Content Protection Server

Solution DRM « end-to-end », Content Protection Server est capable de créer des services de diffusion en direct et à la demande pour toute plateforme, dont les télévisions, les PC, les tablettes et appareils mobiles. Content Protection Server permet de faciliter l'ensemble du processus de gestion des droits : depuis la protection du contenu, la création des droits, la gestion des droits et conditions d'utilisation, jusqu'à la génération et à la fourniture de licences. Le contenu sous licence peut être livré via tout réseau IP, et tout appareil fixe ou mobile disposant de fonctions de traitement de la partie client du système DRM.

Content Protection Server de Verimatrix dispose d'un support intégré des fonctionnalités les plus avancées prévues par Windows Media DRM 10, telles que la fourniture directe de licence à des appareils portables ou le chaînage des licences pour les services par abonnement. Par ailleurs, il est compatible avec l'ensemble des fonctionnalités prévues par les cahiers des charges des systèmes DRM Microsoft PlayReady et Google Widevine DRM, et est donc interopérable avec la base de clients DRM la plus largement adoptée et la plus accessible à ce jour.

Content Protection Server inclut des composants qui prennent en charge les fonctionnalités agnostiques côté serveur (de telle sorte qu'aucun client DRM propriétaire n'est requis). Il permet une gestion intelligente et dynamique des droits et conditions d'utilisation des contenus numériques.

1.2.2 Produits et outils de protection des applications

Les logiciels et outils de Verimatrix permettent aux développeurs de protéger les applications qu'ils développent et les données qui seront stockées pour assurer l'autodéfense des applications déployées dès leur mise en fonctionnement, en étant protégées du détournement, du vol, du piratage, ou de toute autre forme de corruption.

Core

La solution Core offre de puissants outils de protection des applications logicielles automatisés applicables à l'ensemble des plateformes mobile, PC, IoT et serveur. Core permet à tout développeur de logiciel de protéger automatiquement ses programmes, et de s'assurer que les applications déployées peuvent s'auto-défendre des hackers, pirates, menaces ciblées, des tentatives de détournement par des utilisateurs autorisés, et même des défauts matériels.

Whitebox

Avec les méthodes héritées du chiffrement traditionnel, il demeure difficile de s'assurer que les clés cryptographiques demeurent privées car le *hacker* peut facilement analyser le logiciel et en découvrir les secrets. Ce phénomène est amplifié avec l'utilisation des logiciels sécurisés sur des plateformes ouvertes – de tels environnements devraient en effet toujours être considérés comme compromis – dès le moment où ils sont initialement mis en fonctionnement.

La solution cryptographique Whitebox « dissout » les clés dans le code et dissimule les algorithmes, y compris à l'exécution. Cela préserve la sécurité des clés, même lorsqu'un pirate dispose d'un accès complet à l'appareil sur lequel les fonctions cryptographiques sont en cours d'exécution.

ProtectMyApp

Commercialisé depuis 2019, ProtectMyApp est un nouveau service hébergé conçu pour offrir aux développeurs d'applications une sécurisation simplifiée et à moindre coût de leurs applications mobiles – offrant un gain de temps et une simplicité d'utilisation sans précédent pour protéger une application lors de son développement et avant son lancement. Face à l'omniprésence de la rétro-ingénierie et des tentatives de piratage pouvant potentiellement entraîner des défaillances majeures, des pertes financières et le vol de données, la Société propose aux développeurs d'applications mobiles une réponse économique aux cyber-menaces toujours plus nombreuses.

Strong Authentication (ou MePIN)

MePIN est une plateforme universelle d'authentification en ligne complète assurant une authentification forte et moderne et une authentification 2-facteurs héritée pour les services en ligne. Il est possible de choisir les méthodes et politiques d'authentification, ou de laisser choisir l'utilisateur final. L'intégration est facile grâce au serveur API unifié MePIN.

L'application mobile MePIN et le SDK permettent d'authentifier l'utilisateur au moyen d'une clé privée PKI et d'un certificat. Chaque événement d'authentification est assorti d'une politique dynamique qui

définit si l'utilisateur doit faire l'objet d'une nouvelle authentification au moyen d'un code PIN, de son empreinte digitale ou de la reconnaissance faciale.

Paiement mobile

Les produits certifiés et approuvés de paiement mobile multistandards de la Société utilisent les mêmes outils de sécurité afin d'assurer que les banques et autres émetteurs de cartes de paiement soient en mesure de déployer rapidement des solutions sûres, attractives et avantageuses auprès de leurs clients.

- *Mobile Payments Client*

Mobile Payments Client est un outil de développement logiciel (« Software Development Kit » ou « SDK ») pouvant supporter plusieurs standards de paiement et simultanément compatibles avec Visa et MasterCard (ou avec d'autres programmes, sur option) à partir d'une seule base de code. Mobile Payments Client offre des fonctions de Paiement Mobile fondées sur la technologie HCE (« Host Card Simulation ») et met en œuvre les principaux standards de paiement (Visa, Mastercard principalement) dans un environnement sécurisé.

- *Mobile Payments Server & Mobile Payments Wallet*

Mobile Payments Server permet de relier les applications mobiles d'une banque avec les services dont cette dernière assure le fonctionnement. Mobile Payments Server permet aux émetteurs de cartes bancaires de connecter leurs applications de paiement mobile aux services de « tokenisation » des standards de paiement, simplement et en toute sécurité. Mobile Payments Wallet est compatible avec les systèmes Visa et MasterCard de façon standard et en intégration directe avec Mobile Payments Server, afin de permettre des délais de commercialisation brefs et de minimiser les exigences de développement.

1.2.3 Verimatrix Analytics

Les fournisseurs de services vidéo sont confrontés à de grandes bases de données de données inutilisées sur les abonnés. Ils ont besoin de données propres, agrégées, sécurisées et exploitables. La plate-forme Verimatrix Analytics compile et sécurise les données provenant de diverses sources (décodeurs, périphériques d'affichage vidéo, serveurs VOD, systèmes DRM) et les affiche dans des tableaux de bord faciles à comprendre.

À partir de là, la plate-forme peut créer un puissant schéma de segmentation pour les préférences de réseau et d'appareil au niveau de l'abonné. Cette analyse multicouche surveille l'état des appareils, les performances des joueurs et la navigation des utilisateurs afin de résoudre les problèmes de qualité de service de manière proactive et en temps opportun. En conséquence, les fournisseurs augmentent l'engagement des téléspectateurs, réduisent le taux de désabonnement et monétisent le contenu plus efficacement.

1.3. Marchés principaux

1.3.1 Aperçu

L'essor considérable du marché mondial des appareils mobiles et autres objets connectés – notamment des smartphones, tablettes et terminaux portatifs – et de leurs usages, la prolifération des applications mobiles constitue une formidable opportunité pour Verimatrix, la sécurité des objets et des applications devant être assurée. Il s'agit notamment de la révolution de l'Internet des Objets et de la consommation des contenus vidéo sur de nombreux appareils (smartphone, tablette, etc.). L'ensemble de ces appareils et applications nécessitent une sécurisation des transactions qu'ils effectuent et des contenus qu'ils hébergent. Il en est ainsi notamment du développement des technologies de diffusion continue (« streaming ») qui révolutionne la manière dont le consommateur acquiert des contenus audio et vidéo, utilise des services financiers en ligne, réalise des paiements mobiles ou connecte ses appareils d'usage quotidien.

Les solutions et technologies de la Société sont conçues pour répondre aux défis de sécurité tant présents que futurs, s'adaptant pour cela aux enjeux d'architecture et de certification. Verimatrix est neutre dans son approche de la sécurité, car elle dispose d'une gamme logicielle adressant les défis de sécurisation des points d'accès des consommateurs – notamment au contenu audio et vidéo - et, la gestion des problèmes associés à l'usage aujourd'hui en pleine expansion et, principalement, sur les segments de marché suivants :

- la protection de contenus numériques et de divertissement,
- la sécurité des applications mobiles,
- l'Internet des objets (dont la voiture connectée), et
- les services financiers et la banque en ligne.

Le marché de la protection de contenus numériques et de divertissement représente environ 90% du chiffre d'affaires du Groupe, et les autres marchés 10% environ.

D'un point de vue géographique, le Groupe a réalisé 19% de son chiffre d'affaires² en Amérique du nord, 21% en Asie et 60% en Europe/Afrique/Amérique Latine.

1.3.2 Protection des contenus numériques et de divertissement

Le piratage continue à affecter les entreprises, des studios de cinéma aux éditeurs de jeux vidéo. Le piratage en ligne représente des milliards de dollars de chiffre d'affaires perdu pour la seule industrie du film aux États-Unis. Les producteurs de contenus répliquent au moyen de mesures anti-piratage et en poussant les législateurs à élaborer de nouvelles lois visant à protéger les contenus protégés.

La protection des contenus est rendue possible par des solutions qui portent l'accent sur l'utilisation par plusieurs appareils, la protection tant du contenu, ainsi que l'usage de l'identification du contenu, à la fois à des fins de lutte contre le piratage que pour le développement de nouveaux modèles de monétisation. Ce besoin d'une mise en œuvre robuste de mesure de sécurité informatique sur les appareils connectés est en forte croissance. Les fournisseurs et distributeurs de contenus, ainsi que les fournisseurs de vidéos et plate-forme de diffusion ont besoin de solutions de sécurité de premier ordre afin de protéger la diffusion en continu de contenu premium de forte valeur (par exemple aux formats 1080p, 4K/UHD, ou les technologies plus avancées – « High Dynamic Range ») combinant technologie logicielle et matérielle d'un bon rapport coût-efficacité avec un dispositif unique prenant en compte la fragmentation technologique (multiplicité des systèmes d'exploitation, des technologies DRM, des protocoles de streaming, des appareils, etc.).

² Chiffre d'affaires pro forma ajusté de l'année 2019 (voir définition dans la section 3.1.1 du Document d'Enregistrement Universel)

Au sein de ce marché, les acteurs traditionnels de la télévision linéaire (câblo-opérateurs, diffuseurs satellite) sont challengés par des acteurs émergents s'appuyant sur des infrastructures Internet existantes pour diffuser leurs contenus (OTT). Le marché de la télévision linéaire, globalement en baisse dans les pays occidentaux, demeure en croissance dans les pays émergents où l'infrastructure Internet à haut débit n'est pas développée.

Le marché de la protection des contenus est porté par des tendances de fond, principalement :

- La croissance des contenus diffusés :
 - o Explosion du nombre de contenus
 - o Évolution des modes de consommation des contenus (de la télévision linéaire vers la vidéo-à-la-demande)
 - o Augmentation du nombre de canaux de diffusion
- L'émergence de nouveaux modèles de distribution (*multiscreen* et OTT)
- Les nouvelles opportunités de monétisation des contenus grâce à la multiplication des formats de distribution
- L'émergence du 4K/UHD nécessite de nouveaux investissements en infrastructure
- Une tendance au basculement vers des solutions de sécurité tournées vers des réponses logicielles (vs historiquement des solutions reposant sur des cartes à puce) et basées dans le Cloud
- Une demande croissante pour des solutions d'analyse de données de masse (« big data analytics ») dans un environnement marqué par la consommation de contenus vidéo multi-supports et multi-formats
- Des propriétaires de contenus et opérateurs de services de plus en plus déterminés à protéger leur revenus numériques et leurs marges (la perte de revenus due au piratage en 2018 étant estimée à 37 milliards de dollars³)

1.3.3 Sécurité des applications mobiles

Les applications mobiles sont en train de rapidement devenir la méthode préférée, pour les personnes et les entreprises, d'accéder à des services d'importance critique. Il s'agit aussi d'un outil clé de gestion personnelle pour l'Internet des Objets (« IoT »). Cela signifie que des informations personnelles ou commerciales sensibles peuvent être consultées, stockées et gérées de façon abusive et sur un éventail croissant d'appareils. Verimatrix offre des outils de développement avancés permettant aux développeurs d'applications mobiles de protéger leurs applications de façon effective.

Des études suggèrent que jusqu'à la moitié des utilisateurs d'applications mobiles ne prennent pas les mesures pour protéger leurs appareils, même lorsqu'ils ont conscience des risques encourus, et les prétendus moyens de défense des systèmes d'exploitation sont aisément neutralisés. La Société estime qu'environ 80% des applications mobiles ne sont pas protégées ou ne le sont pas suffisamment.

1.3.4 L'Internet des Objets

Les acteurs de l'IoT sont à la recherche de solutions de sécurité simples de mise en œuvre et d'utilisation du fait des budgets limités alloués à la sécurité. La demande de solutions de sécurité pour l'IoT dépend du déploiement effectif de l'IoT. Cependant, des besoins significatifs se font déjà sentir pour le fonctionnement d'applications verticales ou la mise en œuvre d'exigences légales.

Aujourd'hui, de multiples technologies de sécurité peuvent efficacement renforcer la protection d'appareils ou des applications, modérant ainsi les préoccupations ayant trait à la sécurité.

Cependant, la sécurité logicielle intégrée constitue l'aspect le plus critique de l'avenir de l'IoT. Être proactif quant au développement d'une solution assurant la sécurité de l'IoT à un stade précoce de son processus de conception est critique pour son succès.

³ Source: Statista Research – *Global online TV and movie revenue lost through piracy, 2018*

Avec le développement de l'automobile connectée et autonome, de nouveaux enjeux apparaissent pour cette industrie. Deux enjeux majeurs font obstacle à l'avènement de la révolution numérique : la sécurité des systèmes et la sécurité du conducteur. Pour les équipementiers automobiles, la conception des véhicules doit impérativement prendre en compte ces deux aspects. La complexité de la réponse aux problématiques de sécurité du marché automobile est liée à la nécessité de se spécialiser à la fois dans la protection des logiciels, les logiciels de Digital Rights Management, les systèmes de paiement, les protocoles de sécurité, les modules matériels de sécurité (HSM), etc.

1.4. Stratégie

1.4.1 Aperçu

La stratégie de Verimatrix s'articule aujourd'hui autour des axes suivants sur ses deux marchés principaux :

- Logiciels de protection de contenus : poursuivre une croissance durable
- Protection des applications : tirer parti de la dynamique dans les domaines de la protection des données, de l'identité numérique et des transactions

Pour chacun de ces axes, Verimatrix entend explorer systématiquement la meilleure approche lui permettant d'optimiser la réponse aux attentes des clients et la rentabilité de ses investissements et des capitaux investis. La Société entend par ailleurs combiner ses briques technologiques sur ses différents secteurs d'activité afin de proposer des offres combinées (« bundle ») à ses clients et prospects. Ainsi, comme elle l'a fait par le passé, la Société entreprend une démarche d'analyse visant à choisir pour chaque investissement majeur, la meilleure approche entre développements internes, partenariats et, le cas échéant, croissance externe ciblée, ou leur combinaison, notamment au regard de l'écosystème dans lequel le Groupe se positionne et de l'évolution rapide de celui-ci.

1.4.2 Logiciel de protection de contenus : poursuivre une croissance durable

Aujourd'hui, des millions d'appareils ont accès à du contenu numérique depuis Internet ou des solutions de stockage en ligne (« Cloud »), générant de nouvelles menaces. Cela expose plus que jamais les producteurs (ex. les studios d'Hollywood) et les distributeurs de contenus au vol de ces contenus, compromettant de précieuses sources de revenus.

Dans le monde de l'entreprise, la protection du contenu s'articule souvent autour des impératifs de confidentialité et des questions juridiques. Pour les médias et les éditeurs, il convient de s'assurer que le contenu ou la propriété intellectuelle ne soient pas volés ou reproduits de manière frauduleuse.

Le piratage continue à affecter les entreprises, des studios de cinéma aux maisons d'éditions du livre en passant par les éditeurs de jeux vidéo. Le piratage en ligne représente des milliards de dollars de chiffre d'affaires perdu pour la seule industrie du film aux États-Unis. Les producteurs de contenus répliquent au moyen de mesures anti-piratage et en poussant les législateurs à élaborer de nouvelles lois visant à protéger les contenus protégés.

Dans ce contexte, la stratégie de la Société sur ce marché s'articule autour des priorités suivantes :

- Prendre des parts de marché dans les pays matures (Europe et Amérique du nord),
- Accompagner la croissance des zones en développement (Asie, Amérique latine et du sud),
- Supporter le développement de l'OTT en accompagnant la transition des clients historiques et en supportant les opérateurs mobiles et les nouveaux acteurs de la vidéo à la demande,
- Accélérer le déploiement de l'offre *Analytics* pour permettre aux clients d'être plus performants,
- Développer de nouveaux modèles de revenus (sous forme d'abonnement), et
- Développer l'offre SaaS.

1.4.3. Protection des applications : tirer parti de la dynamique dans les domaines de la protection des données, de l'identité numérique et des transactions

Les applications mobiles sont de plus en plus le support privilégié pour accéder aux services critiques. Les informations personnelles et professionnelles sensibles sont consultées, stockées et gérées sur un nombre croissant d'appareils. Les cybercriminels affûtés connaissent la valeur de ces données et parviennent à tirer parti des failles des plateformes, des systèmes d'exploitation et des applications. Des études suggèrent que jusqu'à la moitié des utilisateurs d'applications mobiles ne prennent aucune mesure pour protéger leurs appareils, même lorsqu'ils ont conscience des risques encourus, et les prétendus moyens de défense des systèmes d'exploitation sont aisément neutralisés.

On observe également une tendance plus fondamentale au sein du secteur de la sécurité, à savoir, l'évolution vers des modèles économiques fondés sur les services de sécurité hébergés, un prestataire intégrant son offre de sécurité au sein des infrastructures de l'entreprise, les clients payant un abonnement ou à l'usage. Une fois pris en compte le coût total de possession, cette solution est plus économique que les solutions que peuvent l'obtenir seuls la plupart des particuliers ou des entreprises.

Dans ce contexte, la stratégie de la Société sur ce marché vise principalement à augmenter le nombre de clients, via des efforts marketing et commerciaux accrus, et à accélérer le déploiement de solutions innovantes telles que ProtectMyApp.

1.4.4 Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence

Enfin, pionnier de la technologie de connectivité sécurisée NFC, la Société détient un portefeuille de brevets qu'elle considère comme clés en ce qui concerne cette technologie. En juin 2012, le Groupe a lancé un programme de licence d'une partie de ses brevets NFC en partenariat avec France Brevets (un fonds d'investissement européen spécialisé dans la promotion et à la monétisation des brevets). Selon les termes de cet accord, France Brevets conduit l'ensemble des opérations du programme de licence NFC auprès des fabricants de dispositifs NFC et, en particulier, des fabricants de terminaux mobiles. En 2014, la Société a concédé à Intel une licence exclusive sur la technologie et ses produits NFC mais a conservé la propriété du portefeuille de brevets, par ailleurs licenciés à France Brevets.

Depuis le lancement de ce programme, France Brevets a conclu des accords de licence porteurs de droits, principalement avec des fabricants de téléphones mobiles majeurs, et poursuit son activité afin de conclure de nouveaux accords à l'avenir.

1.5 Clients

Verimatrix opère sur des marchés tels que les solutions de sécurité pour les réseaux vidéo et pour l'IoT, protection des contenus et des applications, les paiements mobiles et banque mobile. La technologie développée par Verimatrix protège aujourd'hui les solutions d'un large éventail de clients, parmi lesquels diffuseurs de contenus (câblo-opérateurs, diffuseurs satellite, opérateurs mobiles, diffuseurs OTT, agrégateurs de contenus), des intégrateurs de systèmes, des développeurs d'applications et des prestataires de services et des institutions financières.

Deutsche Telekom, AT&T, Vodafone, HBO, Sky, Globo.com, Rogers, Orange, Charter Spectrum, Chase, ING, figurent parmi les clients du Groupe.

Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, certains clients de Verimatrix imposant une stricte confidentialité sur la nature de leurs relations contractuelles avec le Groupe, indispensable pour leur stratégie de développement de solutions de sécurité.

1.6 Concurrents

Le Groupe évolue dans un milieu concurrentiel globalement fragmenté. Sur le marché des solutions de protection de contenu vidéo, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme Nagra-Kudelski, Irdeto, Synamedia, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité des applications, des terminaux mobiles et des objets connectés, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade.

1.7 Activités opérationnelles

1.7.1 Recherche & développement et opérations

(a) Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Verimatrix investit des moyens importants dans sa recherche et développement, facteur clef de son succès, afin de créer de nouveaux produits, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, de développer et améliorer ses logiciels, et ce tout en perfectionnant leur sécurité et l'adaptant aux nouvelles menaces.

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Unique, 138 de ses salariés travaillent en recherche et développement (« R&D »), soit environ 49% de l'effectif total du Groupe² répartis principalement en Californie et en Europe du nord. Ils sont basés principalement en Californie et en Europe. La multiplicité des sites de R&D reflète l'historique de la Société avec plusieurs acquisitions successives mais présente également une opportunité pour identifier et recruter des talents. La Société fait également appel à des sous-traitants, dont notamment une équipe d'une quinzaine de personnes en Inde.

En 2019, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe ont représenté 24,2% du chiffre d'affaire consolidé.

Verimatrix développe une large gamme de logiciels et d'outils logiciels fondés sur des standards pour la gestion des droits numériques (DRM) destinés, côté serveurs, aux opérateurs mobiles, fournisseurs de services et intégrateurs de plates-formes, et, côté clients, aux fabricants d'appareils grand public et de logiciels applicatifs et intégrateurs de plates-formes. Verimatrix est aussi spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable (« obfuscation ») et de logiciels de sécurité spécialisés dans le cryptage. A titre d'exemple, la ligne de produits destinée à la protection des applications offre un niveau de protection élevé des fonctions de paiement et a vocation à sécuriser l'échange de données en s'appuyant sur une infrastructure exclusivement logicielle. Ces solutions protègent les données statiques, en transit ou dynamiques, dotent les applications critiques de fonctions de confidentialité des communications, de protection par clé de cryptage et de sécurité des données, et sont de nature à répondre aux besoins croissants de sécurité des grandes sociétés.

Verimatrix détient et/ou a développé de nombreux droits de propriété intellectuelle et s'attache à les protéger activement auprès des offices ou juridictions des pays jugés clés par le Groupe. A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe détient un portefeuille 225 brevets et demandes de brevets (compte non tenu des 271 brevets relatifs à la technologie NFC d'Inside Secure (voir la section 1.4.4 « *Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence* » ci-dessus) et en excluant les brevets transférés dans le cadre de la cession de la division Silicon IP (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » ci-dessus)). Le Groupe utilise également de façon marginale des droits de propriété intellectuelle de tiers, de même qu'il partage sa technologie avec des tiers par le biais de licences.

L'offre logicielle de la Société s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- les outils de développement logiciel (SDK)
- les outils de protection des logiciels
- les applications embarquées
- les solutions logicielles dédiées aux serveurs et au Cloud, proposées aux clients en tant que licence, opérée sur les infrastructures des clients, et en tant que service (software-as-a-service).

Les logiciels de Verimatrix, et en particulier leur code source (l'ensemble des instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) sont protégés non seulement au titre du droit d'auteur, mais également via les dispositions relatives au secret des affaires, en sus de la protection, dans la mesure du possible et en fonction de considérations stratégiques, par des brevets.

La plupart des logiciels du Groupe sont développés en interne, par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions ou suivant les instructions du Groupe, et appartiennent de ce fait, à ce dernier. Dès lors, Verimatrix est propriétaire de ces logiciels. De façon marginale, la Société peut externaliser certains travaux de développement à des spécialistes tiers, tout en conservant la propriété intellectuelle des logiciels développés. Certains de ses logiciels utilisent des composants du marché, telles que des bases de données d'Oracle.

Lorsqu'ils sont commercialisés, les logiciels du Groupe sont distribués via des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels (par opposition à un droit de propriété). Ces contrats contiennent notamment des dispositions de nature à réserver la propriété du Groupe sur ses logiciels ainsi qu'à en protéger en particulier la confidentialité. Depuis 2018, la Société propose des logiciels accessibles en tant que service et hébergés dans le Cloud, utilisant les services de *cloud computing* à la demande d'Amazon Web Services (AWS).

(b) Operations

Afin d'aider les clients du Groupe à intégrer les solutions logicielles, les supporter dans le cadre de ses engagements contractuels et opérer les services hébergés dans le Cloud, la Société emploie une équipe d'environ 40 personnes, en Californie et en Allemagne principalement.

1.7.2 Marketing et vente

L'équipe marketing élabore la stratégie et gère le portefeuille de produits, les processus d'introduction des nouveaux produits, la gestion de vie des produits, l'étude des besoins du marché et l'analyse de la concurrence. Elle s'assure également du lancement de nouveaux produits et des programmes de commercialisation avec les activités de vente et des activités de développement, notamment via les canaux digitaux.

Le Groupe dispose de canaux de distribution directe vers ses principaux clients et travaille également avec des partenaires (tels qu'intégrateurs de systèmes, agents commerciaux et distributeurs) afin d'être en mesure de servir l'ensemble de la chaîne de valeur des marchés qu'il cible.

La base de clients de Verimatrix comprend un vaste éventail de sociétés allant de start-ups aux plus grands groupes internationaux en passant par des petites et moyennes entreprises. Afin d'assurer une bonne couverture de ses clients, le Groupe a développé une présence mondiale avec une organisation globale des ventes reposant sur des forces de vente régionales, présente sur trois grandes régions, Europe/Afrique, Amérique du Nord et du Sud et Asie. L'organisation vente intègre également des personnels locaux de support technique, avant-vente et après-vente pour les clients. A proximité des

clients, ces équipes sont chargées d'orienter et de conseiller les clients durant les phases de développement, de test et de lancement de leurs produits.

A la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe disposait d'une équipe de vente composée de 33 personnes (vendeurs, ingénieurs d'application sur le terrain, management).

Le département communication du Groupe est quant à lui centralisé et regroupe la communication *corporate*. La communication financière est indépendante.

1.7.3 Organisation géographique

Le siège social de la Société est situé à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence, en France et le siège principal des opérations est situé à San Diego, Californie. Ces installations accueillent les équipes de direction, marketing et communication, financières, informatique et réseaux, et administratives.

Acteur de dimension mondiale, le Groupe est également présent dans d'autres pays d'Europe (Allemagne, Ecosse, Finlande, Pays-Bas, principalement), en Asie et en Amérique latine et du sud.

1.7.4 Investissements

(a) Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices

En tant qu'éditeur de logiciels, le Groupe n'a pas d'activité industrielle il n'a donc pas à supporter d'investissements en matière de production notamment. En conséquence, les investissements du Groupe résident essentiellement, outre les dépenses en matière de recherche et développement dans (i) l'acquisition de sociétés ou d'activités et (ii) l'acquisition d'immobilisations corporelles diverses, de licences et de logiciels et, (ii) le cas échéant et conformément aux normes IFRS, dans la capitalisation de certaines dépenses de recherche et développement. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas significatives.

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède à des acquisitions de sociétés et d'activités. Ces trois dernières années, dans le cadre du développement de son activité de licence de technologies et de logiciels de sécurité, le Groupe a procédé à l'acquisition des sociétés et activités suivantes (voir également la note 5 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant à la section 3.3 « États financiers consolidés » du Document d'Enregistrement Universel) :

Meontrust

Le 28 août 2017, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Meontrust Oy, jeune société finlandaise qui a développé une technologie flexible d'authentification, d'identification et d'autorisation. Le prix d'acquisition s'élève à 4,0 millions d'euros (4,8 millions de dollars).

SypherMedia

Le 6 novembre 2017, le Groupe a acquis les actifs et repris les salariés de la société californienne SypherMedia International, Inc. (« SMI »), société californienne fournisseur de solutions et de services de sécurité. Le prix d'acquisition s'élève à 7 millions de dollars, auquel pourrait s'ajouter un complément de prix éventuel pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars. Cette activité a été cédée en

décembre 2019, dans le cadre de la cession de la division Silicon IP à Rambus (voir section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement. A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

(b) Principaux investissements en cours

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe n'a pas entrepris de projet d'investissement significatif ou sortant du cadre normal des affaires.

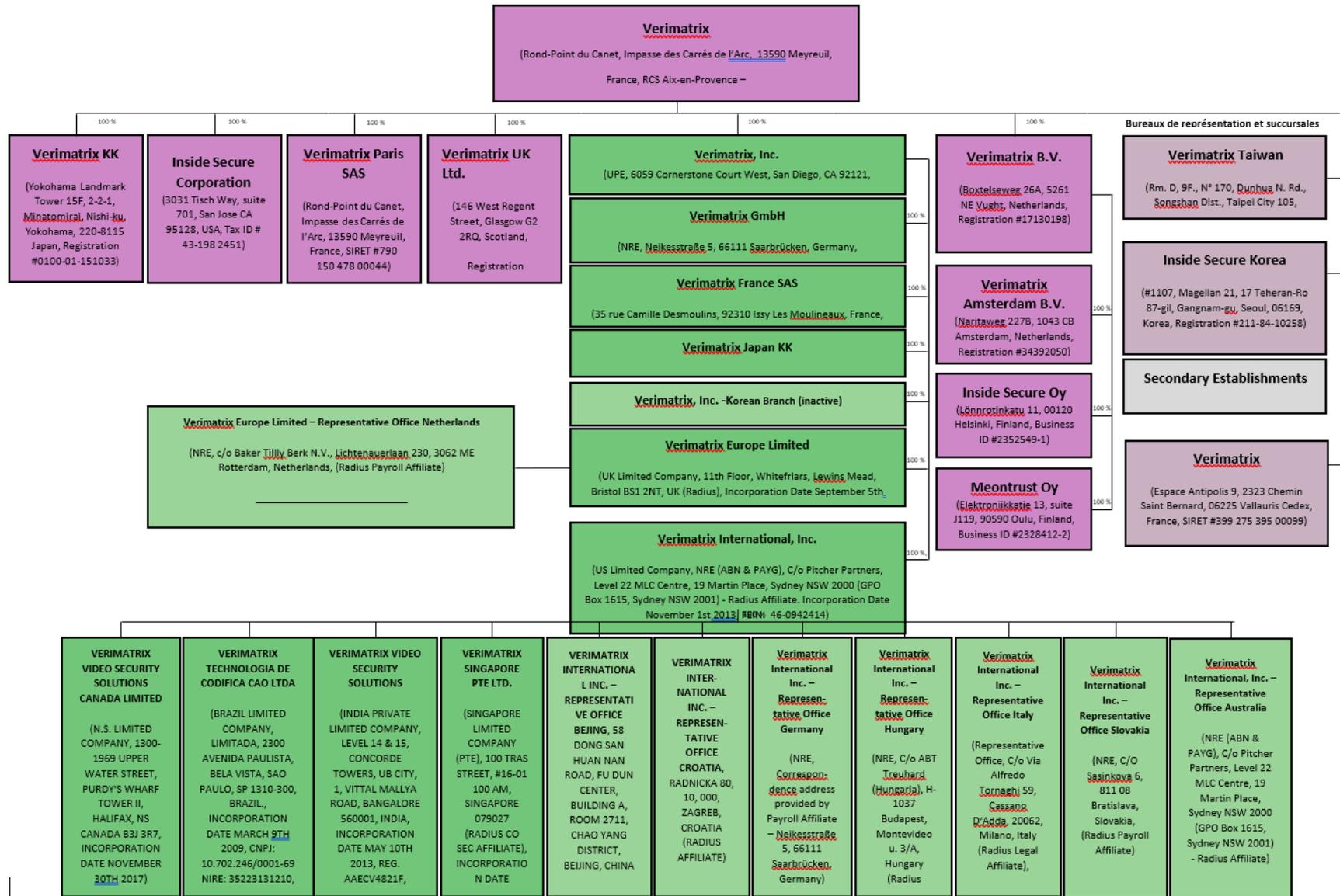
(c) Principaux investissements futurs

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les organes de direction du Groupe n'ont pris aucun engagement ferme relatif à des investissements significatifs ou hors du cadre normal des affaires.

1.8. Organigramme du Groupe

A la date du Document d'Enregistrement Universel, l'organigramme juridique de la Société et de ses filiales se présente comme suit :

| | |
|--|---|
| | Sociétés du sous-groupe Inside Secure |
| | Bureaux de représentation et succursales du sous-groupe Inside Secure |
| | Sociétés du sous-groupe Verimatrix |
| | Bureaux de représentation et succursales du sous-groupe Verimatrix |



Verimatrix SA, par ailleurs société mère du Groupe, et Verimatrix, Inc. sont les principales sociétés opérationnelles ; elles détiennent la quasi-intégralité des actifs du Groupe (et notamment les brevets et technologies, les contrats clients, l'essentiel de la trésorerie) et concentrent l'essentiel des flux opérationnels liés à l'activité (dont l'intégralité de la facturation aux clients du Groupe) ; les filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à Verimatrix SA et Verimatrix, Inc. (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs) selon des principes de pleine concurrence.

Toutes les sociétés sont détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires hors Groupe.

1.9. Règlementation des activités

Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie, activité réglementée dans la mesure où elle est liée à la sécurité nationale.

La cryptologie est une science qui se divise essentiellement en deux domaines d'expertise :

- la cryptographie, qui permet de protéger des messages, et
- la cryptanalyse, qui consiste à mettre en place des mécanismes permettant de contourner la protection de ces messages sans connaître les clés de protection afin d'en étudier les faiblesses.

En France, le régime juridique de la cryptologie est défini aux articles 29 et suivants de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, qui distingue entre (i) l'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie et (ii) la fourniture de prestations de cryptologie.

L'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie

Tout matériel ou logiciel conçu ou modifié pour transformer des données, qu'il s'agisse d'informations ou de signaux, à l'aide de conventions secrètes ou pour réaliser l'opération inverse avec ou sans convention secrète est un moyen de cryptologie. Ces moyens de cryptologie ont principalement pour objet de garantir la sécurité du stockage ou de la transmission de données, en permettant d'assurer leur confidentialité, leur authentification ou le contrôle de leur intégrité.

L'utilisation ou la diffusion de moyens de cryptologie est en principe libre mais peut être soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

Sont libres : la fourniture, le transfert depuis ou vers un État membre de la Communauté européenne, l'importation et l'exportation de moyens de cryptologie assurant exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité.

Sont soumis à déclaration préalable auprès du Premier ministre : la fourniture, le transfert depuis un Etat membre de la Communauté européenne ou l'importation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être dispensées de cette déclaration préalable.

Sont soumis à autorisation préalable du Premier ministre : le transfert vers un État membre de la Communauté européenne et l'exportation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des

fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être soit soumises au régime déclaratif, soit dispensées de toute formalité préalable.

Conformément au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007, sont notamment dispensés de toute formalité préalable les moyens de type « cartes à microprocesseur personnalisées destinées à des applications pour le grand public, lorsque la capacité cryptographique (a) est conçue et limitée pour servir uniquement les équipements de réception de radiocommunication mobiles destinés au grand public ou les équipements téléphoniques sans fil destinés au grand public ou les équipements utilisés dans des opérations bancaires ou financières à destination du grand public et (b) n'est pas accessible à l'utilisateur et est spécialement conçue et limitée pour permettre la protection des données qui y sont stockées ».

L'utilisation et la diffusion par la Société des moyens de cryptologie nécessaires à son activité sont, soit libres, soit dispensées de déclaration préalable auprès du Premier ministre ou d'autorisation préalable de ce dernier.

Toutefois, certains moyens de cryptologie utilisés ou diffusés par la Société ne rentrent pas dans le champ d'application de l'exception visée ci-dessus et leur utilisation ou diffusion est ainsi soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

De plus, compte tenu d'une interprétation parfois différente de la réglementation en vigueur par les juridictions européennes, une autorisation préalable du Premier ministre est, à titre de précaution, parfois demandée par la Société afin d'exporter certains de ses moyens de cryptologie.

Enfin, l'utilisation, la diffusion ou l'exportation des moyens de cryptologie du Groupe conformément à la réglementation applicable dans les pays autres que la France où le Groupe exerce ses activités ou vend ses produits peuvent être soumises à une autorisation préalable.

La fourniture de prestations de cryptologie

Selon la loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée, la fourniture de prestations de cryptologie doit également, sauf exception, être déclarée auprès du Premier ministre ou autorisée par ce dernier. Les personnes exerçant cette activité sont assujetties au secret professionnel. Elles engagent en outre leur responsabilité en cas d'atteinte à l'intégrité, à la confidentialité ou à la disponibilité des données, nonobstant toute clause contractuelle contraire.

Le décret n° 2007-663 du 2 mai 2007 dispensant de formalité préalable la fourniture de prestations de cryptologie de type cartes à microprocesseur, telle que définie ci-dessus, la fourniture par la Société de prestations de cryptologie nécessaires à son activité n'est donc pas non plus, en principe, soumise à déclaration préalable du Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Conformément à l'article 5.5 de l'annexe I du règlement européen, le Groupe estime ne pas être dépendant de brevets ou de licences de tiers, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication, qui ne sauraient être conclus à des conditions de marché.

2. Facteurs de risques et cadre de maîtrise de l'activité

2.1. Facteurs de risques

Dans le cadre de la préparation du Document d'Enregistrement Universel, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister. En outre, conformément à la nouvelle réglementation Prospectus 3 applicable à compter du 21 juillet 2019, seuls les risques significatifs et spécifiques au Groupe sont présentés dans le présent chapitre.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, éditeur de logiciels, et notamment l'absence de coûts variables significatifs, tout risque sur le chiffre d'affaires se traduit presque entièrement par un risque sur le résultat.

Les risques sont présentés dans ce chapitre au sein de quatre catégories concernant :

- les risques liés à l'activité,
- les risques liés à la conduite des opérations,
- les risques de nature juridique et réglementaires, et
- les risques financiers et fiscaux.

Ces catégories ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie (ou le cas échéant de sous-catégorie), les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissante déterminé par la Société à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif. Cette hiérarchie des risques prend en compte les effets de mesure prises par la société pour gérer ces risques. L'appréciation par la Société de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes ou propres à elle.

2.1.1 Risques liés à l'activité

Le Groupe opère dans un environnement très concurrentiel. Si le Groupe n'était pas compétitif, il pourrait ne pas augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires ou ses parts de marché.

Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clients plus étendue que celle du Groupe. Leur présence historique sur ces marchés leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les tendances et les demandes futures. Les ressources accrues de ces concurrents de plus grande taille leur permettent de gagner en réactivité dans la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. Enfin, certains concurrents pourraient offrir aux clients une offre intégrée avec des produits complémentaires ou adopter une politique de prix agressive. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à étendre ou même maintenir ses parts de marché.

Sur le marché des solutions de protection de contenu vidéo, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme Nagra-Kudelski, Irdeto, Synamedia, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité des applications, des terminaux mobiles et des objets connectés, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade. D'autres sociétés pourraient entrer en concurrence directe avec le Groupe si elles développaient leur propre technologie, ou si elles venaient à signer des contrats de licence de technologie, de logiciels et de propriété intellectuelle avec des tiers.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à anticiper les besoins du marché (notamment en en identifiant de nouveaux) et à développer des produits qui y répondent ;
- sa capacité à comprendre rapidement les niveaux de prix et de performances des produits concurrents sur le marché ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à maintenir et développer ses relations avec ses principaux clients ; et
- sa capacité à se conformer aux standards du secteur tout en développant de nouvelles technologies brevetées, afin de proposer des produits nouveaux.

Si le Groupe n'est pas en mesure de rester compétitif face à ses concurrents actuels ou futurs, ou s'il est confronté à des concurrents qui ont plus de succès que lui, notamment en raison de leur taille, cela impactera défavorablement ses parts de marché, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre des produits nouveaux dans des délais et des conditions économiques acceptables ou ne pas parvenir à conquérir de nouveaux marchés.

Les marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les marchés qu'il vise sont caractérisés par l'évolution rapide des technologies et des standards, la rapide obsolescence des technologies existantes et les lancements fréquents de produits nouveaux. Ils sont également caractérisés par une forte concurrence en termes de prix, l'introduction de produits nouveaux étant un facteur différenciant qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Le Groupe doit donc, pour maintenir sa position concurrentielle, être en mesure d'anticiper les évolutions technologiques et concevoir, développer, améliorer et commercialiser de nouveaux produits dans des délais courts et à des coûts acceptables.

Le développement de technologies et produits nouveaux commercialisables est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie. Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

Le développement des technologies et produits de sécurité du Groupe dépend du développement général du marché des solutions de sécurité pour les réseaux et les objets connectés, de son acceptation par les utilisateurs ainsi que de la demande des clients.

Les marchés des solutions de protection du contenu vidéo et de la sécurité des applications, des terminaux mobiles et des objets connectés du Groupe dépendent notamment de :

- leur capacité perçue à résoudre les problèmes réels des clients ;
- leur qualité perçue, leur prix, leur facilité d'utilisation et leur interopérabilité avec les solutions des concurrents du Groupe ;
- la perception par le marché de la facilité ou la difficulté qu'il y a à les intégrer et les déployer, en particulier dans des environnements réseaux complexes ;
- le développement du commerce électronique comme un moyen durable de faire des affaires ;
- l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies et normes ;
- la perception par les consommateurs de la nécessité de sécurisation du commerce électronique et des communications via les réseaux câblés et les réseaux mobiles ;
- la capacité du Groupe à s'adapter aux changements technologiques,
- la capacité du Groupe à s'adapter aux évolutions des modes de consommations des contenus (et notamment l'expansion de l'OTT au détriment de la télévision linéaire) et
- la conjoncture économique générale, qui, entre autres, influe sur les montants que les clients et clients potentiels sont prêts à investir sur ces technologies.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à de telles circonstances, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement s'en trouveraient impactés négativement.

Le succès du Groupe repose notamment sur une augmentation de la demande pour les technologies et les solutions de sécurité embarquée.

Les clients du Groupe peuvent reporter l'achat, cesser d'utiliser ou décider de ne pas renouveler la licence d'utilisation de solutions de sécurité embarquée du Groupe, certains contrats de licence pouvant d'ailleurs être résiliés par les clients du Groupe à tout moment. Les contrats avec les clients du Groupe prévoient généralement des droits de licence de base, des frais d'accès aux technologies et/ou des redevances fondées sur une base unitaire, des frais d'utilisation ou un pourcentage du chiffre d'affaires provenant des solutions intégrant la technologie du Groupe, ainsi que des prestations de service et des frais de maintenance. Un certain nombre de contrats significatifs prévoient en outre des redevances à percevoir plafonnées quand les volumes déclarés par les clients dépassent certains seuils. En conséquence, une partie des revenus du Groupe n'est pas récurrente, ce qui rend ceux-ci plus difficiles à prévoir. Les niveaux de dépenses reposant, en partie, sur les anticipations de revenus futurs et étant pour la plupart fixes à court terme, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses en temps opportun afin de compenser une baisse non anticipée de ses revenus, ce qui pourrait impacter négativement ses résultats, sa situation financière et son développement.

La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et/ou d'un pouvoir de négociation significatifs et pouvant faire appel à d'autres sociétés afin de développer et fournir des solutions remplissant des fonctions similaires à celles des produits du Groupe, ou pouvant chercher à développer eux-mêmes des solutions similaires.

Plusieurs des marchés sur lesquels le Groupe est présent et/ou entend se développer sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation

significatifs. Dans certains cas, tels que les solutions de propriété intellectuelle, les clients peuvent chercher à développer eux même des composants de sécurité pour leurs propres produits.

Sur certains marchés où le nombre de clients est restreint et où les clients s'approvisionnent auprès de plusieurs fournisseurs, les concurrents du Groupe pourraient accroître leurs volumes d'affaires au détriment du Groupe, et les clients de ce dernier pourraient être incités à renégocier à la baisse les conditions financières des contrats.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Le Groupe fournit des solutions qui offrent des fonctionnalités de sécurité à ses clients que des tiers pourraient essayer de contourner.

Le cœur de l'offre du Groupe est la fourniture de logiciels et de composants de propriété intellectuelle conçus notamment afin de protéger l'intégrité des informations contenues dans les produits ou applications des clients du Groupe. Ces solutions sont axées sur la protection des revenus, des modèles économiques, des actifs ou plus généralement des intérêts des clients. Il s'agit, par exemple, de prévenir des opérations bancaires frauduleuses, d'assurer que seuls les clients payant pour un contenu numérique le reçoivent ou de maintenir la sécurité d'informations confidentielles.

Des efforts considérables peuvent être déployés par ceux qui tentent de contourner la sécurité des systèmes au sein desquels les solutions du Groupe sont intégrées. Toute violation de la sécurité des produits du Groupe ou des systèmes au sein desquels ils sont intégrés (du fait de la violation de la sécurité des produits ou applications des clients du Groupe ou autrement) pourraient causer des dommages à ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités du Groupe.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales.

Une part significative des ventes du Groupe est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de clients et le Groupe prévoit que cette situation pourrait perdurer bien qu'il ait réussi à réduire son exposition entre 2016 et 2019. Ces clients pourraient décider de ne plus intégrer les technologies du Groupe dans leurs produits, de ne plus acheter les solutions du Groupe, d'en acheter moins ou d'en renégocier les conditions financières. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, le Groupe se trouve par ailleurs davantage exposé au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux, étant précisé qu'à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le montant des créances échues non-recouvrées n'est pas significatif.

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient, respectivement, 8%, 27% et 42% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 11%, 29% et 43% pour l'exercice 2018, et, 26%, 46% et 57% pour l'exercice 2017.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

2.1.2 Risques liés aux opérations

Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé - Le Groupe pourrait perdre du personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

La réussite du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, d'ingénierie, de vente et de marketing hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement du Groupe représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations et le Groupe prévoit de recruter des ingénieurs de conception et d'application supplémentaires. Le Groupe pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. En outre, pour élargir sa clientèle et augmenter ses ventes auprès de ses clients existants, le Groupe aura besoin de renforcer l'équipe commerciale. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans ce secteur et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si le Groupe ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance serait affectée. En outre, si le Groupe était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe.

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe doit fréquemment donner accès à des tiers à de l'information sensible, protégée ou non par des brevets. Dans ces hypothèses, le Groupe s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser à des fins non autorisées ou communiquer à des tiers ces informations, au moyen d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, les accords de confidentialité n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par le Groupe. Le Groupe ne peut donc garantir que ces tiers respectent ces accords, qu'il sera informé d'une violation de ces accords, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi, ne serait-ce qu'en raison des délais avant son obtention.

De tels accès aux informations sensibles du Groupe exposent donc le Groupe au risque de voir des tiers (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des éléments du savoir-faire du Groupe, (ii) ne pas respecter la confidentialité du savoir-faire brevetable ou non-brevetable du Groupe, (iii) divulguer les secrets commerciaux du Groupe à ses concurrents ou utiliser ces secrets commerciaux pour développer des technologies concurrentes et/ou (iv) violer de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé un savoir-faire semblable ou similaire dans sa nature ou sa destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ou tiers ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Le Groupe pourrait ne pas arriver à faire face aux défis organisationnels et opérationnels liés à son évolution.

Le Groupe a poursuivi son développement, tant par croissance organique que par acquisitions, et a considérablement fait évoluer son activité ces dernières années (y compris avec le désengagement de l'activité de conception et commercialisation de puces électroniques en septembre 2016, la cession de la division Silicon IP en décembre 2019 et, avec l'acquisition de Verimatrix, Inc. en février 2019).

Pour satisfaire les besoins d'une structure internationale demeurant complexe et multi-sites et déployer sa stratégie, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de son organisation, de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses salariés et ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Le Groupe doit par ailleurs continuer à se concentrer sur la qualité d'exécution tout en maintenant sa capacité d'innovation. Dans la mesure où son organisation évolue, le Groupe doit également s'assurer que le profil et les compétences de ses salariés sont constamment réévalués et adaptés.

Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles ou des crises sanitaires et de leurs conséquences économiques.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (comme des tremblements de terre, notamment en Californie) ou une crise sanitaire importante (comme la pandémie actuelle du coronavirus Covid-19), pourrait provoquer des difficultés opérationnelles, telles que notamment :

- des restrictions de déplacements limitant la capacité à rencontrer les prospects et clients et à les accompagner dans l'intégration de nouvelles solutions logicielles proposées par le Groupe ;
- des ruptures dans les chaînes de fabrication et d'approvisionnement en équipement informatiques et de réseaux dont les clients du Groupe peuvent avoir besoin pour développer leur activité.

Pour y faire face, le Groupe dispose d'un plan de continuité d'activité et estime être, d'une manière générale, à même d'opérer son activité, avec un niveau de perte d'efficacité maîtrisé, grâce à la généralisation du télétravail, seuls quelques collaborateurs, au niveau mondial, devant se rendre sur site pour y conduire des tâches ne pouvant actuellement être menées à distance.

La survenance de tels événements, ralentissant les cycles économiques, pourrait en outre retarder le processus de décision des prospects et clients, le déploiement de certains projets sur lesquels le Groupe travaille et, plus généralement, créer des perturbations économiques et financières profondes voire durables pour ses clients et, par voie de conséquence, pour le Groupe, par nature difficiles à quantifier.

De tels événements pourraient avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés et activités acquises.

Le développement du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés et/ou d'activités complémentaires. Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés et activités récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et, enfin, l'impact des synergies attendues. Bien que le Groupe entreprenne des diligences préalablement aux acquisitions et prenne des mesures d'intégration en amont de l'acquisition, il pourrait notamment être confronté à des difficultés d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain ; des mises en jeu de la responsabilité de la Société, notamment en raison d'un accroissement des contentieux salariaux ou de propriété intellectuelle ; la perte de clients historiques, la non réalisation des objectifs fixés dans le cadre des acquisitions ; et des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En particulier, la Société a réalisé le 28 février 2019, l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix, Inc. qui employait plus de 300 personnes à la date d'acquisition, dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

Il existe un risque de dépréciation du goodwill résultant de cette acquisition, et plus marginalement des acquisitions antérieures, qui figure au bilan consolidé pour un montant de 115,2 millions de dollars au 31 décembre 2019, dont 101,1 millions de dollars au titre du goodwill issue de l'acquisition de Verimatrix, Inc. (se reporter également à la note 5 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux états financiers consolidés, figurant la section 3.3 « États financiers consolidés au 31 décembre 2019 » du Document d'Enregistrement Universel).

Des opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables et/ou répondront aux objectifs attendus. Leur réalisation pourrait de surcroît nécessiter de lever des capitaux et diluer les actionnaires existants ou se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

La sécurité des installations et des systèmes internes pourrait être compromise.

Les installations de recherche et développement (« R&D ») du Groupe sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques, généralement intégrés. Il n'est toutefois pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et sa réputation.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une sauvegarde des données stockées *hors site* et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Le Groupe a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 2.2.2 « *Assurances et couverture des risques* » ci-après).

2.1.3 Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur les droits d'exploitation exclusifs conférés par sa propriété intellectuelle. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir, pour chacun de ses droits, l'étendue de protection adéquate lui garantissant un avantage concurrentiel.

Le Groupe dépend, dans une large mesure, de ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses produits et ses technologies contre les détournements de tiers.

Le Groupe, à l'instar des autres déposants ou demandeurs de titres de propriété intellectuelle, pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de brevets, l'enregistrement de marques ou l'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'un brevet ou l'enregistrement d'une marque, même après examen de la demande par un Office de brevets ou de marques, n'en garantit pas de manière absolue la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la délivrance, la validité ou l'opposabilité des brevets, demandes de brevet, marques enregistrées ou demandes d'enregistrement de marques du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait empêcher leur délivrance, aboutir à leur révocation ou invalidation ou réduire leur portée et ainsi permettre leur contournement par des concurrents.

De plus, le Groupe n'a pas, à ce jour, déposé de demande de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans tous les pays dans lesquels il opère. La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations versées aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, conduisant le Groupe à procéder au cas par cas à une sélection des États où une protection est demandée, en fonction des perspectives d'exploitations envisagée.

En conséquence, les droits obtenus pourraient se révéler insuffisants afin d'assurer une protection adéquate ou un avantage concurrentiel. En particulier, le Groupe ne peut pas garantir que :

- le Groupe parviendra à développer un savoir-faire brevetable ;
- le savoir-faire développé par le Groupe pourra être breveté ;
- les demandes de brevets, d'enregistrement de marques ou d'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de titres ou à des titres ayant la même portée que celle initialement demandée ;
- les brevets délivrés et les marques enregistrés au nom du Groupe, ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle obtenus, ne seront pas contestés, invalidés, révoqués ou contournés ou n'auront pas leur portée réduite ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets ou autres droits des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions ou autres œuvres à la création desquelles ils ont participé.

Les situations auxquelles le Groupe pourrait être confronté, qui l'empêcheraient d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur son savoir-faire, ses signes distinctifs et/ou ses créations, ou qui l'empêcheraient de les exploiter paisiblement, pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement. Il pourrait en outre être demandé au Groupe de concéder des licences sur ses brevets du fait de sa participation dans diverses organisations normatives.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions judiciaires.

Dans la mesure du possible, le Groupe continue de diligenter, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, des études préalables qui lui semblent nécessaires afin d'identifier des éventuels droits antérieurs et limiter tout risque contentieux avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, il ne peut être exclu qu'existent des brevets antérieurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre du Groupe, de ses partenaires industriels ou de ses clients.

Les personnes auxquelles le Groupe a accordé des licences ou fourni des produits ou services pourraient ainsi être impliquées dans des litiges concernant la violation par ces licences, produits ou services de brevets ou droits de tiers. Certains clients du Groupe ont déjà reçu des notifications écrites de tiers faisant valoir leurs droits sur certaines technologies et les invitant à obtenir une licence. Conformément aux contrats signés avec ses clients et partenaires industriels, le Groupe pourrait être amené à défendre et indemniser ses clients ou partenaires industriels en cas d'action intentée à leur encontre et fondée sur une violation alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers par ses licences, produits ou services.

Le Groupe ne peut ainsi pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ni que les standards adoptés par l'industrie et mis en œuvre par le Groupe ne violent pas des droits de tiers.

Un litige intenté contre le Groupe, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts considérables et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si de telles poursuites devaient être menées à leur terme, le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- de prendre licence au détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorable ;
- de revoir le design de ses produits ou services ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits, afin de ne pas violer des droits de tiers.

De tels litiges pourraient aussi entraver l'activité du Groupe ou de celle de ses clients ou partenaires et, par conséquent, provoquer une baisse de la vente de ses technologies et de ses produits. Ceci pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Notamment, des actions à l'encontre des brevets ou demandes de brevets appartenant à la Société peuvent être diligentées par des acteurs industriels poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être dans le cadre du programme de licence de brevets NFC de la Société opéré par France Brevets (voir la section 1.4.4 « *Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence* » du Document d'Enregistrement Universel, ou par des tiers fournissant des composants semi-conducteurs incriminés aux dits acteurs poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être. Ces actions peuvent prendre la forme de procédures d'opposition engagées notamment devant différents offices de brevets à l'encontre de certains des brevets de la Société, en particulier européens, ou à des actions en annulation devant des instances juridictionnelles de certains de ses brevets nationaux. Historiquement, cinq acteurs industriels avaient notamment initié des procédures visant à obtenir l'annulation de brevets et la révocation de demandes de brevets par voie d'opposition. Toutes ces actions ont fait l'objet d'une décision passée en force de chose jugée ou ont été retirées à la suite d'un accord transactionnel.

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, seules deux actions judiciaires en annulation de brevet à l'encontre de brevets NFC de la Société sont en cours, une en Allemagne et une en Chine, lancée en 2020.

Bien que le Groupe estime bénéficier de solides lignes de défense de ses brevets NFC et d'un historique de jugements et de transactions lui permettant de résister à de telles actions, il ne peut garantir l'issue de telles procédures, ni exclure qu'elles remettent en question de devenir du programme de licence de brevets NFC, étant précisé d'une part que de telles procédures sont sans effet sur l'activité stratégique de logiciels du Groupe, la technologie NFC n'étant plus exploitée commercialement par la Société, et constitueraient donc un manque à gagner plutôt qu'une perte de chiffre d'affaires et que, d'autre part, France Brevets gère les procédures et prend à sa charge les coûts de défense dans le cadre du programme de licence susmentionné.

S'agissant de la société Verimatrix, Inc., acquise par la Société en février 2019, depuis sa création en 2000, Verimatrix, Inc. a fait l'objet de deux actions contentieuses sur ses brevets qui ont toutes les deux fait l'objet de transactions, la plus récente en 2010.

Changements dans la législation, les politiques fiscales et réglementaire

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation. En particulier, les produits du Groupe peuvent être soumis à des licences à l'exportation, de restrictions à l'exportation dans certains pays et/ou à certains clients, notamment du fait de législations, de réglementations et/ou de décrets présidentiels (« *executive orders* ») aux Etats-Unis.

Les produits du Groupe sont développés essentiellement aux États-Unis et en Europe, et le Groupe commercialise ses produits dans le monde entier. En conséquence, le Groupe doit veiller à respecter les réglementations et les éventuelles restrictions à l'exportation et à s'adapter à leurs évolutions.

Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation, pouvant limiter, ou retarder la commercialisation des produits du Groupe le temps que celui-ci s'adapte, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques liés aux activités de cryptologie du Groupe

Le Groupe fournissant des moyens et des prestations de cryptologie, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital, pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie. De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes États ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « Investisseur Non Communautaire ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes États ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « Investisseur Communautaire ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application

de l'article L.151-3 du code monétaire et financier). De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

2.1.4 Risques financiers et fiscaux

Risque de change - Une part prépondérante du chiffre d'affaires du Groupe est libellée en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros.

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar, devise également retenue pour la présentation de ses états financiers consolidés. Les ventes du Groupe, tout comme les paiements à ses fournisseurs les plus importants, sont, de façon prépondérante, libellés en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et une partie de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de l'année 2019 de 1 986 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées dans des pays de la zone euro. Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de l'année 2019 de 1 986 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 494 milliers de dollars US en 2019.

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe conduit une politique de couverture du risque de change pour préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Le Groupe ne peut toutefois garantir que sa politique de couverture le protégera efficacement contre les variations des changes (se reporter également à la note 3.1(a) « *Risque de change* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

Risques de variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe - Les variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel trimestriels ou annuels et les difficultés à les anticiper pourraient entraîner la chute du cours des actions du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe et son résultat opérationnel sont historiquement sujets à d'importantes variations, et cela devrait se poursuivre dans le futur. Même si le Groupe a mis en place des outils de prévisions et de reporting adaptés à la nature de son activité et à sa taille, il peut connaître des difficultés à établir des prévisions fiables et les données réelles peuvent s'avérer significativement différentes des objectifs et des attentes.

Le processus visant à convaincre les clients du Groupe d'adopter ses produits peut être long. Même en cas de succès, rien ne garantit que les technologies du Groupe soient utilisées dans des produits qui seront finalement mis sur le marché par les clients du Groupe, qui seront commercialement acceptés ou qui procureront au Groupe des redevances importantes. De plus, bien que certains des contrats de licence du Groupe prévoient des paiements de redevances fixes et trimestrielles, bon nombre des contrats de licence prévoient des redevances basées sur des volumes et peuvent également être assujettis à des plafonds sur les redevances au cours d'une période donnée. Le volume des ventes et les prix des produits des clients du Groupe au cours d'une période donnée peuvent donc être difficiles à prévoir.

En conséquence, la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives, a fortiori trimestrielles, ne saurait être un indicateur des performances futures. A l'avenir, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe pourraient être inférieurs aux attentes des analystes et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner la chute du cours des actions de la Société.

Risques sur l'utilisation future des déficits fiscaux

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 196 millions de dollars au 31 décembre 2019 (contre 216 millions de dollars au 31 décembre 2018). Ces déficits sont en principe indéfiniment reportables dans les conditions de l'article 209-I alinéa 3 du code général des impôts. Ce droit au report peut toutefois être remis en cause dans l'hypothèse où la société concernée a fait l'objet d'opérations de restructuration ou a subi une modification de son activité s'assimilant à un changement profond d'activité au sens de l'article 221-5 du code général des impôts, tel qu'interprété par la jurisprudence administrative. Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables. A la date d'établissement du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe ne peut pas exclure que l'administration fiscale cherche à remettre en cause, sur ce fondement, le droit au report de déficits fiscaux. Une telle remise en cause aurait un effet défavorable sur le Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Risques sur les activités internationales du Groupe

Le Groupe est par nature global et opère dans un grand nombre de pays, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du nord et du sud. 93% et 95% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a ainsi été réalisé hors de France, respectivement des exercices 2019 et 2018.

Le Groupe est, par conséquent, soumis à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc, notamment, de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux, de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions et de la politique de prix de transfert. L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact défavorable sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache ainsi à revoir périodiquement la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Toutefois, le Groupe ne peut pas exclure que certaines des administrations fiscales des juridictions concernées puissent chercher à remettre en cause la politique de prix de transfert retenue. La remise en cause de la politique de prix de transfert retenue par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Risques de liquidité – Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d’assurer son développement.

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d’augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, puis, en février 2012, dans le cadre d’une offre publique concomitante à l’admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext à Paris, et enfin, en avril 2016 dans le cadre d’une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Groupe n’a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d’emprunts bancaires. En outre, en juin et septembre 2017, la Société a procédé à l’émission d’obligations à option de conversion et/ou d’échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE ») ayant pour date d’échéance juin 2022 (voir la section 3.1.2.3 « *Sources de financement* » du Document d’Enregistrement Universel). Enfin, en janvier 2019, la Société a émis des obligations remboursables en actions réservées au gestionnaire de fonds One Equity Partners pour 30 millions d’euros (remboursées en actions en avril 2019) et, en février 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 22,5 millions d’euros et émis une dette obligataire de 54 millions de dollars souscrite par le fonds de dette Apera Capital, ces trois opérations visant à contribuer au financement de l’acquisition de la société Verimatrix, Inc. (dont 10 millions de dollars ont été remboursés par anticipation le 17 décembre 2019 - voir section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d’Enregistrement Universel).

Il est à noter que la Société estime ne pas être significativement exposé au risque de taux. A la date de dépôt du Document d’Enregistrement Universel, seul l’emprunt avec Apera Capital porte intérêt à un taux variable (assis sur le LIBOR dollar) et bénéficie d’une couverture via un produit de couverture de taux (type Cap) mis en place au 2^e trimestre 2019 portant sur un montant notionnel de 36 millions de dollars, à fenêtre mensuelle et à échéance 2022.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses produits et la réalisation d’éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d’autres sources de financement, en particulier par le biais d’augmentations de capital ou plus généralement d’appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d’éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d’acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'obligations convertibles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

Risque de dilution - Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Ainsi que cela est indiqué au paragraphe « Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires » ci-dessus, la Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites à plusieurs reprises. Ainsi, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital, ainsi que l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites non encore acquises et la conversion uniquement par attribution d'actions nouvelles de la totalité des OCEANE émises en 2017 entraîneraient l'émission de 7 478 906 actions nouvelles générant une dilution de 8,8% du capital social à la date du Document d'Enregistrement Universel (soit un capital pleinement dilué de 36 928 332,40 euros, divisé en 92 320 831 actions).

La Société entend continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

De telles fluctuations pourraient avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux et, ce faisant, sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et son développement.

2.2. Cadre de maîtrise de l'activité et des risques

2.2.1 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

2.2.1.1 Principes généraux de gestion des risques

(a) Définition

La gestion des risques vise à identifier l'ensemble des principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations financières et comptables. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

(b) Les objectifs de la gestion des risques

La Société a adopté la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

(c) Composantes du dispositif de gestion des risques

La méthode de maîtrise des risques utilisée par la Société est fondée principalement sur une cartographie de ses risques qu'elle remet à jour chaque année et sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter ces risques.

La cartographie des risques fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits dans le chapitre 2 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement Universel.

(d) Principaux plans d'actions en matière financière et comptable

Pour les principaux risques identifiés, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'apporter une réponse adaptée. Les risques à caractère financier et comptable et les contrôles en place sont régulièrement partagés avec les commissaires aux comptes et le comité d'audit afin d'adapter ces plans d'actions.

Compte tenu des incertitudes liées à la nature technologique de l'activité dans laquelle opère le Groupe, les plans d'actions en matière financière et comptable sont principalement les suivants :

Plans d'actions en matière financière :

- Suivi actif des marchés et établissement d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriels et d'un reporting mensuel ;
- Gestion prudente de la trésorerie et limitation de l'endettement externe ; et
- Protection des technologies brevetées.

Plans d'actions en matière comptable :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires uniquement lorsque le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques à chacune des natures de revenus du Groupe sont remplis ;
- Suivi régulier des indices de perte de valeur pour les actifs immobilisés (projections de flux de trésorerie tenant compte notamment d'une durée de vie des produits variant entre 5 et 7 ans et incluant des taux d'actualisation intégrant une prime de risque) ; et
- Évaluation de la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs en fonction, notamment, des perspectives de bénéfices imposables futurs (cette évaluation tenant compte de la séquence historique des résultats imposables du Groupe).
- Application des nouvelles normes comptables – notamment IFRS 15 à partir du 1^{er} janvier 2017, IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 et IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.2.1.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que les plans d'actions spécifiques sont effectivement mis en place.

2.2.1.3 Principes généraux de contrôle interne

A) Définition

Verimatrix adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

B) Les composantes du contrôle interne

Référentiels

Les procédures décrites ci-après sont celles de la Société et de ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. La Société se réfère par ailleurs au guide de mise en œuvre du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2013.

Les différents acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur la direction générale de la Société, son conseil d'administration, son comité d'audit et son comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement sont décrits aux sections 5.1 à 5.3 du Document d'Enregistrement Universel.

Pilotage et organisation comptable et financière

Le Groupe dispose d'un certain nombre de procédures relatives aux informations comptables et financières, principalement organisées autour d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel.

Identification de contrôles clés et suivi de leur application

Le Groupe a identifié les risques majeurs auxquels l'expose la nature de ses activités dans le cadre de sa cartographie de ses risques.

En liaison avec la cartographie des risques et les plans d'actions correspondants, le Groupe a identifié douze processus participant à l'élaboration de l'information financière :

- gouvernance
- reporting et procédures budgétaires
- activité de recherche et développement
- reconnaissance du revenu et clients
- procédures achats et fournisseurs
- paie et ressources humaines
- trésorerie et instruments dérivés
- relations contractuelles et cadre juridique
- environnement fiscal
- crédit impôt recherche et subventions
- procédures de clôtures comptables intermédiaires et annuelles
- systèmes d'information

Ces processus sont répertoriés dans une matrice de contrôle interne qui comportait 80 et 59 contrôles clés pour le périmètre de l'ancien Inside Secure et de Verimatrix, Inc. respectivement, lors de sa dernière revue, en novembre 2019. Certains contrôles clés ont fait apparaître des faiblesses de contrôle interne qui, selon la Société, ne présentaient pas de risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses informations financières dans la mesure où des contrôles compensatoires ont été mis en place. Ils constituent des axes d'amélioration pour le Groupe. La matrice de contrôle interne est revue une fois par an par le comité d'audit.

Systèmes d'information comptables et financiers

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, le Groupe dispose principalement de deux outils de gestion ERP (SAP pour le périmètre d'Inside Secure et Sage Intacct pour le périmètre de Verimatrix,

Inc.) dont l'objectif est de restituer de façon automatisée et sécurisée l'information financière. Ces outils ont contribué à formaliser un plan de comptes, à améliorer la traçabilité de l'information et à créer des pistes d'audit. Il est à noter que dans le cadre du plan d'intégration d'Inside Secure et Verimatrix, Inc. la société a pour projet de migrer l'ensemble du Groupe sur un ERP unique.

Moyens affectés au contrôle interne

Compte tenu de sa taille et à ce stade, le Groupe n'a pas mis en place de direction de l'audit interne, le contrôle interne étant, à titre principal, du ressort de sa direction financière. Lors de leur visite sur les sites opérationnels, ses équipes revoient les analyses de comptes préparées par les comptables des filiales. En règle générale, pour les filiales de taille réduite, le Groupe s'appuie sur des cabinets d'expertise comptable extérieurs pour l'établissement des comptes et des déclarations fiscales annuelles, afin de maintenir un niveau adéquat de séparation des tâches et de veiller à la connaissance et la bonne application des dispositions juridiques et fiscales locales.

2.2.1.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

2.2.1.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La direction générale de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Elle veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans le domaine de la technologie, de la sécurité, et des ressources humaines et financières.

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

La direction générale est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société. En l'absence d'une direction de l'audit interne, elle confie à la direction financière la charge d'identifier les risques, de mettre en place, de suivre et d'évaluer le contrôle interne.

Au sein de la direction financière, le directeur financier, le vice-président finance & achats et le département du contrôle de gestion font partie intégrante du dispositif et travaillent en étroite collaboration avec les différents services opérationnels pour garantir un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Enfin, sous la responsabilité des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

2.2.1.6 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne relève d'une démarche d'amélioration continue. En 2019, la Société a fait évoluer son dispositif de contrôle interne et de reporting dans le cadre de l'intégration

de la société Verimatrix, Inc. et poursuit son effort pour harmoniser les processus opérationnels et le contrôle interne au sein du Groupe.

2.2.2. Assurances et couverture des risques

Dans le cadre de la gestion de ses risques opérationnels, le Groupe a souscrit différents programmes d'assurance auprès d'assureurs de premier rang.

Responsabilité civile : ce programme vise à couvrir le Groupe dans le cadre de ses activités contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages et/ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers. Les limites de cette garantie responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle) sont conformes à celles d'une société internationale dans le secteur dans lequel le Groupe évolue. Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché.

Responsabilité des dirigeants : l'assurance responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux vise à couvrir tout type de réclamation pouvant intervenir et mettant en cause les dirigeants de la Société et de ses filiales.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et le cas échéant ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs dans les différentes entités du Groupe.

Le montant des charges enregistrées par le Groupe en 2019 au titre de l'ensemble de ces polices d'assurance s'élevait à 611 milliers de dollars.

2.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à diverses autres réclamations et litiges, dont des réclamations de clients, de salariés ou anciens salariés.

À la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe considère que les éventuelles pertes qu'il pourrait subir dans le cadre de ces réclamations et litiges en cours, ne sauraient à elles seules avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité et estime, quand elle l'a estimé nécessaire et en accord avec les règles comptables, avoir comptabilisé des provisions pour un montant adéquat au regard des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

3. Performance financière

3.1. Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel et, notamment, les états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 figurant à la section 3.3 « États financiers consolidés » du Document d'Enregistrement Universel.

3.1.1 Résultat et analyse de l'activité du Groupe

3.1.1.1 Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe. Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société dont le rapport figure au chapitre 3.6 « *Rapports des Commissaires aux comptes* » du Document d'Enregistrement Universel.

Inside Secure (rebaptisé Verimatrix suite au vote des actionnaires le 24 juin 2019) a finalisé l'acquisition de Verimatrix, Inc. le 28 février 2019. Le 6 décembre 2019, la Société a réalisé la cession de sa division Silicon IP à Rambus Inc. (NASDAQ : RMBS) dans le cadre d'une transaction intégralement en numéraire.

Verimatrix a préparé ses résultats financiers conformément aux normes IFRS (qui incluent 10 mois d'activité de Verimatrix, Inc. en 2019 et aucun en 2018).

Dans la mesure où la division Silicon IP était une ligne de métier majeure séparée au sens de la norme IFRS 5, le chiffre d'affaires et les résultats de cette activité au titre de l'exercice 2019 et jusqu'à la date de la cession, ainsi que la plus-value nette de cession, ont été isolés dans une rubrique séparée du compte de résultat consolidé « *Résultat net des activités non poursuivie* ». Le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été ajusté de la même manière.

Devise de présentation des états financiers consolidés

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe est décrit dans la note 36 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Le périmètre de consolidation a évolué significativement en 2019, consécutivement à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Mise en œuvre de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

Au 1^{er} janvier 2019, Verimatrix a adopté la norme comptable IFRS 16 « Contrats de location », selon la méthode rétrospective modifiée. D'après cette méthode, l'effet de transition est comptabilisé dans les capitaux propres consolidés à la date d'application initiale, et il n'y a donc pas d'ajustement des informations comparatives de la période précédente. Au second semestre 2019, la Société a renouvelé le bail de location de ses bureaux de San Diego, en Californie, entraînant une augmentation des engagements relatifs aux contrats de location comptabilisés au bilan conformément à IFRS 16.

Indicateurs de performance non définis par les IFRS

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions (produits constatés d'avance).

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentent la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2018 et 2019 figurent dans la note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel.

Données pro forma

Compte tenu des changements de périmètre détaillés ci-dessus, la Société a préparé, outre ses résultats suivants les normes IFRS, des résultats pro forma non audités pour les années 2019 et 2018 en incluant

Verimatrix, Inc. sur 12 mois et en excluant la division Silicon IP, ceci afin de permettre une meilleure comparaison des deux exercices et de la performance opérationnelle.

Les données pro forma sont en outre « ajustées » conformément à la communication financière habituelle de la Société (voir le paragraphe « Indicateurs de performance non définis par les IFRS » ci-dessus).

Résultats définitifs audités vs. résultats non audités publiés le 4 mars 2020

Suite au calcul définitif des impôts et à la finalisation de l'audit des comptes, la Société a publié un résultat consolidé pour 2019 en normes IFRS et un EBITDA pro forma ajusté pour 2019 légèrement supérieurs à ceux reportés lors de la publication au marché le 4 mars 2020 ; le chiffre d'affaires demeurant inchangé.

| (exercice clos le 31 décembre 2019, montants en milliers de dollars) | Données IFRS | | | Données pro forma ajustées non auditées (12 mois) |
|--|--|--|------------------------|---|
| | Résultat net des activités poursuivies | Résultat net des activités non poursuivies | Résultat net consolidé | EBITDA |
| Chiffres reportés le 4 mars 2020 | (7 748) | 34 191 | 26 443 | 22 580 |
| Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Verimatrix (PPA) | 336 | - | 336 | - |
| Reclassement du crédit impôt recherche | - | - | - | 770 |
| Finalisation du calcul des impôts | 1 519 | (1 044) | 475 | |
| Chiffres définitifs audités | (5 893) | 33 147 | 27 254 | 23 350 |

3.1.1.2 Analyse des résultats pro forma ajustés de l'année 2019

| (en milliers de dollars) | Pro forma ajusté | |
|---|------------------|-----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Chiffre d'affaires | 106 774 | 97 618 |
| Marge brute ajustée | 85 745 | 82 131 |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i> | <i>80,3%</i> | <i>84,1%</i> |
| Frais de recherche et développement | (23 355) | (28 479) |
| Frais commerciaux et de marketing | (25 279) | (27 708) |
| Frais généraux et administratifs | (17 554) | (18 416) |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | (519) | 270 |
| Total charges opérationnelles ajustées | (66 707) | (74 333) |
| Résultat opérationnel ajusté des activités poursuivies | 19 038 | 7 798 |
| EBITDA | 23 350 | 14 991 |
| <i>En % du chiffre d'affaires</i> | <i>21,9%</i> | <i>15,4%</i> |

Chiffre d'affaires pro forma ajusté de l'exercice 2019 : +9%

Pour l'exercice 2019, le chiffre d'affaires pro forma ajusté s'est élevé à 106,8 millions de dollars, en hausse de 9% par rapport à 2018. Ce chiffre intègre une contribution de 85,4 millions de dollars de Verimatrix (+7% par rapport au 2018) et de 21,3 millions de dollars des activités historiques d'Inside Secure (dont 17,5 millions de dollars de l'activité logiciels, en progression de 7% en glissement annuel, et 3,9 millions de dollars du programme de licence de brevets NFC).

Les revenus de licences ont représenté 40% du chiffre d'affaires en 2019 (41 millions de dollars), les revenus non-récurrents provenant des services rendus représentent 5% du chiffre d'affaires (6 millions de dollars) tandis que les revenus récurrents tirés des redevances, des contrats de maintenance et d'abonnement ont représenté 55% du chiffre d'affaires (56 millions de dollars). Ces revenus récurrents ressortent en croissance de 17% sur l'exercice 2019 ; en particulier, les royalties ont progressé de 19%, à 27,4 millions de dollars.

Dans l'industrie du Divertissement, le premier marché de Verimatrix (environ 90% du chiffre d'affaires), les positions solides des deux sociétés réunies dans l'accès conditionnel et la protection de contenu ont favorisé un accroissement des royalties et des revenus de maintenance auprès de la base clients sur les segments des décodeurs sans carte à puce et des solutions OTT (« over-the-top ») MultiRights.

En parallèle, la Société a réalisé des avancées significatives dans le déploiement de son offre SaaS (logiciels en tant que service) et par abonnement émergente, générant 4 millions de dollars de chiffre d'affaires (+ 43% vs. 2018). La Société a signé 7,1 millions de dollars de contrats d'abonnement en 2019, générant un chiffre d'affaires annuel récurrent (CAAR) estimé à 3,8 millions de dollars au 1er janvier 2020.

Sur une base régionale, la région Asie-Pacifique (22 % du chiffre d'affaires de l'activité stratégique) a connu une progression significative en 2019, grâce notamment à l'accord de licence d'utilisation d'entreprise mentionné plus haut ; la Chine a apporté une contribution de 3,9 millions de dollars au chiffre d'affaires. En Europe (35 % du chiffre d'affaires), la croissance reste tirée par l'Europe de l'Est, tandis que les Amériques (43 % du chiffre d'affaires) sont restées globalement atones, ce qui traduit la maturité du marché de la protection du contenu vidéo aux États-Unis, contrebalancé par le dynamisme des marchés latino-américains.

Marge brute pro forma ajustée

Sur une base pro forma, la marge brute ajustée s'est établie à 85,7 millions de dollars en 2019, contre 82,1 millions de dollars en 2018.

En 2019, en excluant la contribution du programme de licence de brevets NFC (qui génère ordinairement une marge brute de 70%) :

- La marge brute ajustée pro forma a progressé de 2,8% à 83,6 millions de dollars, et
- Le taux de marge brute a baissé de 84,9 % à 81,3 % du chiffre d'affaires en 2019 en raison du mix produit et des investissements dans l'offre de services hébergés en SaaS).

Charges opérationnelles pro forma ajustées

Sur une base pro forma, les charges opérationnelles ont été ramenées de 74,3 millions de dollars en 2018 à 66,7 millions de dollars en 2019, la Société ayant mis à exécution son programme de rationalisation à partir du deuxième trimestre 2019, tout en préservant ses capacités stratégiques en matière de R&D, de ventes et de marketing pour investir dans sa croissance future. En 2019, l'impact de la réduction des charges opérationnelles réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du plan, net des nouvelles embauches et de quelques hausses de salaires, est estimé à 7,1 millions de dollars (hors charges ponctuelles d'acquisition et de restructuration – voir plus loin « Résultat opérationnel des activités poursuivies »).

La Société a également bénéficié de l'appréciation du dollar US en 2019 (parité moyenne de 1,1196 USD pour 1 EUR) par rapport à 2018 (parité moyenne de 1,1815 USD) ce qui a permis de réduire les charges opérationnelles libellées en euros d'un montant estimé à 1,0 million de dollars.

Pour l'exercice 2019, les charges opérationnelles des activités poursuivies incluent 3,3 millions de dollars liés aux fonctions corporate non transférées à Rambus, qui étaient affectées à la division Silicon IP jusqu'à la décision de la Société de la céder. L'allocation de ces charges corporate à la seule activité stratégique poursuivie a pesé sur la marge bénéficiaire de la Société (exclusion faite de ces charges, la marge d'EBITDA aurait été de 24,4 %).

Résultat opérationnel pro forma ajusté et EBITDA pro forma

Le résultat opérationnel ajusté pro forma sur les activités poursuivies a été multiplié par 2,4 en 2019 en glissement annuel à 19,0 millions de dollars, ce qui traduit l'effet de levier opérationnel, l'impact du plan de synergies de coûts et dans une moindre mesure l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR, qui a réduit les charges opérationnelles supportées en EUR mais publiées en USD.

Pour l'exercice 2019, l'EBITDA pro forma a augmenté de 56 % à 23,4 millions de dollars (contre 15,0 millions de dollars en 2018) tandis que la marge d'EBITDA pro forma a crû de plus de 650 points de base en glissement annuel à 21,9% du chiffre d'affaires.

3.1.1.3 Analyse des résultats consolidés (IFRS) de l'année 2019

| En milliers de dollars | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|----------------|
| | 2019 | 2018 (*) |
| Chiffre d'affaires | 98 159 | 18 124 |
| Coût des ventes | (19 586) | (1 337) |
| Marge brute | 78 573 | 16 787 |
| Frais de recherche et développement | (23 763) | (8 769) |
| Frais commerciaux et de marketing | (24 603) | (7 248) |
| Frais généraux et administratifs | (13 554) | (6 661) |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | (13 643) | (1 663) |
| Résultat opérationnel | 3 010 | (7 554) |
| Coût de l'endettement financier, net | (6 664) | (1 217) |
| Autres produits / (charges) financiers, net | (223) | 4 397 |
| Résultat avant impôts | (3 877) | (4 374) |
| Charge d'impôts sur le résultat | (2 016) | (228) |
| Résultat net des activités poursuivies | (5 893) | (4 602) |
| Résultat net des activités non poursuivies | 33 147 | 8 020 |
| Résultat net consolidé | 27 254 | 3 418 |
| Résultat revenant aux : | | |
| Actionnaires de la Société | 27 254 | 3 418 |
| Intérêts non contrôlés | - | - |

Chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 98,2 millions de dollars contre 18,1 millions de dollars en 2018, en forte croissance principalement en conséquence de la consolidation de Verimatrix Inc. à compter du 1^{er} mars 2019, dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé a atteint 76,8 millions de dollars pour la période. Le chiffre d'affaires consolidé pour 2019 et 2018 exclu le chiffre d'affaires de la division Silicon IP qui est inclus dans le résultat des activités non poursuivies (voir ci-après)

Marge brute des activités poursuivies

Pour l'exercice 2019, la marge brute est ressortie à 78,6 millions de dollars contre 16,8 millions de dollars en 2018, grâce principalement au revenu supplémentaire provenant de Verimatrix Inc., consolidé à partir du 1^{er} mars 2019.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute est passée de 92,6 % en 2018 à 80,0 % en 2019, principalement du fait de l'impact des marges moins élevées générées par l'activité historique de Verimatrix Inc. (typiquement 78 %-80 %) en comparaison de l'activité historique d'Inside Secure, en raison des services d'intégration et de support 24/7 fournis partout dans le monde à la clientèle de base.

| (en milliers de dollars) | 2019 | 2018 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat opérationnel ajusté | 23 865 | (3 018) |
| Revenu différé lié aux activités acquises | (1 519) | - |
| Amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises (éléments sans impact sur la trésorerie) | (4 521) | (1 197) |
| Coûts liés aux acquisitions | (4 103) | (1 775) |
| Coûts non récurrents liés aux restructurations | (9 862) | (986) |
| Paiements fondés sur des actions | (849) | (578) |
| Résultat opérationnel | 3 011 | (7 554) |
| Produits / (charges) financiers, nets | (6 887) | 3 180 |
| Charges d'impôts sur le résultat | (2 016) | (228) |
| Résultat net des activités poursuivies (i) | (5 893) | (4 602) |
| Résultat net des activités non poursuivies (ii) | 33 147 | 8 020 |
| Résultat net consolidé (i) + (ii) | 27 254 | 3 418 |

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis

Charges opérationnelles des activités poursuivies

Les charges opérationnelles sont passées de 24,3 millions de dollars en 2018 à 75,6 millions de dollars en 2019, ce qui traduit à la fois la consolidation des activités de Verimatrix Inc. à partir du 1^{er} mars 2019 et les charges ponctuelles d'acquisition et de restructuration.

Les charges regroupées de R&D, de ventes et marketing et les frais généraux se sont établies à 61,9 millions de dollars contre 22,7 millions de dollars en 2018, reflétant, outre l'intégration de Verimatrix, Inc. dans le périmètre de consolidation, les premiers effets du plan de synergies de coûts mis en œuvre au deuxième trimestre 2019, et dans une moindre mesure, l'impact de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR, qui a réduit les charges opérationnelles supportées en EUR mais publiées en USD.

Les autres produits/(charges) opérationnels nets, pour 2019, consistent en une charge nette de 13,6 millions de dollars, qui s'explique principalement par les éléments ponctuels suivants, à hauteur de 13,9 millions de dollars :

- une charge de 4,0 millions de dollars relative aux coûts de l'acquisition de Verimatrix, Inc. (principalement honoraires et commissions) ;
- 4,4 millions de dollars de charges de restructuration attribuables au plan de synergies de coûts (principalement supportées au deuxième trimestre) ;
- 5,5 millions de dollars d'amortissement d'actifs inutilisés.

Résultat opérationnel des activités poursuivies

La Société a enregistré un résultat opérationnel des activités poursuivies consolidé de 3,0 millions de dollars en 2019, contre une perte de 7,6 millions de dollars en 2018.

En 2019, le résultat opérationnel ajusté des activités poursuivies de 23,9 millions de dollars a été en partie contrebalancé par :

- une charge ponctuelle relative aux coûts d'acquisition de Verimatrix, Inc. pour 4 millions de dollars (honoraires et commissions et provision pour bonus de rétention) et à la mise en œuvre du plan de synergies de coûts pour 9,9 millions de dollars (dont 4,4 millions de dollars liés à la restructuration et 5,5 millions de dépréciation d'actifs⁴ attachés à la réorganisation des bureaux américains de Verimatrix Inc.) ;
- différents éléments sans incidence sur la trésorerie pour 6,3 millions de dollars relatifs aux amortissements ressortant de la comptabilisation (*purchase price accounting*) des acquisitions réalisées par la Société pour 4,8 millions de dollars et des revenus différés de Verimatrix, Inc. pour 1,5 million de dollars qui n'ont pu être reconnus en 2019), et
- une charge liée aux paiements fondés sur les actions à hauteur de 1,0 million de dollars.

Résultat financier des activités poursuivies

La Société a enregistré une perte financière de 6,9 millions de dollars en 2019, attribuable principalement aux intérêts relatifs à l'emprunt obligataire de 54 millions de dollars souscrit dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc. (emprunt obligataire *in fine* à échéance 2026) pour 4,4 millions de dollars, et aux obligations convertibles OCEANE à échéance 2022 pour 2,1 millions de dollars.

Résultat net des activités poursuivies

En 2019, le Groupe a généré une perte nette consolidée (IFRS) des activités poursuivies de 5,9 millions de dollars contre une perte nette de 4,6 millions de dollars en 2018. Ce chiffre résulte d'un résultat opérationnel de 3,0 millions de dollars sur les activités poursuivies, de frais financiers nets de 6,9 millions de dollars et d'une charge d'impôt de 2,0 millions de dollars.

⁴ En avril 2019, les employés de Verimatrix à San Diego ont été regroupés dans un seul des deux bâtiments qu'ils occupaient auparavant. En conséquence, la Société a considéré le contrat de bail sur cet immeuble vacant comme un engagement onéreux et enregistré une charge de dépréciation sur le montant du droit d'utilisation comptabilisé au bilan en vertu de la norme IFRS 16, et correspondant au loyer cumulé dû jusqu'à l'échéance du contrat et aux aménagements et agencements intérieurs. La Société cherche néanmoins à relouer ce bâtiment.

Résultat net des activités non poursuivies

| (en milliers de dollars) | 2019 | 2018 |
|--|---------------|--------------|
| Résultat opérationnel de la division Silicon IP | 2 144 | 8 784 |
| Prix de cession | 55 350 | - |
| Valeur nette des actifs cédés | (21 580) | - |
| Coûts de cession | (1 028) | - |
| Impôts sur le résultat | (3 389) | (764) |
| Résultat net de l'activité non poursuivie de la division Silicon IP | 31 497 | 8 020 |
| Reprise de provision | 1 650 | - |
| Résultat net de l'activité semiconducteurs non poursuivie | 1 650 | - |
| Résultat net des activités non poursuivies | 33 147 | 8 020 |

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis

Le résultat net des activités non poursuivies s'est élevé à 33,1 millions de dollars en 2019 dont :

- 32,7 millions de dollars plus-value sur la cession de la division Silicon IP en décembre 2019 (net des coûts liés à l'opération),
- 3,4 millions de dollars de charge d'impôt, et
- 1,7 million de dollars de reprise d'une provision non utilisée liée à l'activité semi-conducteurs abandonnée en 2016.

Pour mémoire, la Société pourrait percevoir en 2021 un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires pour l'année 2020 de la division cédée, en complément des 45 millions de dollars perçus en 2019. La Société a comptabilisé en 2019 un montant 10,4 millions de dollars au titre du complément de prix, correspondant à la juste valeur du complément de prix anticipé et reposant sur la moyenne pondérée de différents scénarios d'activité conformément aux normes IFRS 5.

Résultat net consolidé

En 2019, la Société a généré un résultat net consolidé (IFRS) de 27,3 millions de dollars contre un résultat net de 3,4 millions de dollars en 2018 qui inclut la perte nette sur l'activité poursuivies pour 5,9 millions de dollars et le résultat net des activités non poursuivies bénéficiaire à hauteur de 33,1 millions de dollars.

3.1.2 Analyse des résultats sociaux de l'année 2019 de la Société

Les comptes annuels de la société Verimatrix au 31 décembre 2019 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sont présentés respectivement aux sections 3.4 « *Comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019* » et 3.6.2 « *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2019* » du Document d'Enregistrement Universel.

Verimatrix est la société mère du groupe Verimatrix et sa principale société opérationnelle avec sa filiale Verimatrix, Inc. Bien que le dollar soit la devise fonctionnelle de la Société, les comptes annuels sont présentés en euros, conformément aux dispositions du Code de Commerce pour une société de droit français.

En 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 33 051 milliers d'euros contre 35 379 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 7%.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 35 526 milliers d'euros en 2019 contre 37 104 milliers d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de 4% cohérente avec l'évolution du chiffre d'affaires et

du périmètre d'activité ; ils incluaient par ailleurs des reprises sur dépréciations et provisions de 2 036 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 38 634 milliers d'euros en 2019, contre 39 542 milliers d'euros l'exercice précédent ; elles comprennent les principaux postes suivants :

| (en milliers d'euros) | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | 2 | 0 |
| Variation de stocks | 42 | 26 |
| Autres achats et charges externes | 30 563 | 29 873 |
| Impôts et taxes | 661 | 790 |
| Salaires, traitements et charges sociales | 4 679 | 5 147 |
| Dotations aux amortissements | 2 127 | 1 828 |
| Dotations aux provisions sur actifs circulants | 37 | 1 |
| Autres dotations aux provisions | 166 | 87 |
| Autres charges | 1 265 | 2882 |

En 2019, le résultat d'exploitation est déficitaire de 3 109 milliers d'euros contre un résultat déficitaire de 2 438 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 7 371 milliers d'euros en 2019 ; elles incluent les intérêts sur des prêts intragroupe pour 3 960 milliers d'euros, des différences positives de change pour 2 317 milliers d'euros et des intérêts et produits assimilés pour 511 milliers d'euros. Les charges financières se sont élevées à 11 065 milliers d'euros en 2019 ; elles incluent des intérêts et charges assimilées pour 6 000 milliers d'euros (principalement les intérêts sur les OCEANE 2017 et sur le prêt souscrit auprès de Apera Capital en 2019), des différences négatives de change pour 2 305 milliers d'euros et une provision pour dépréciation des titres de la filiale Verimatrix UK Ltd pour 508 milliers d'euros. Le résultat financier ressort en perte de 3 694 milliers d'euros en 2019 contre 518 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 28 841 milliers d'euros en 2019 ; il inclut principalement la plus-value de cession avant impôt réalisée par la Société sur la vente de la division Silicon IP pour 29 279 milliers d'euros.

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 20 730 milliers d'euros, contre une perte de 3 192 milliers d'euros pour l'exercice 2018.

Situation de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires - Délais de paiement des clients et fournisseurs

| | Factures <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|---------|--|--------------|---------------|---------------|------------------|--------|
| | 0 Jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total | 0 Jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total |
| Nombre de factures concernées | 56 | 73 | 39 | 14 | 89 | 271 | 31 | 30 | 16 | 5 | 37 | 119 |
| Montant total TTC des factures concernées (en milliers) | (673) | (492) | (600) | (130) | (473) | (2 368) | 1 514 | 2 707 | 416 | 205 | 231 | 5 073 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice | 28,4% | 20,8% | 25,3% | 5,5% | 20,0% | 100,0% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice | | | | | | | 29,9% | 53,4% | 8,2% | 4,0% | 4,6% | 100,0% |
| Nombre de factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| | 1 | | | | | | | | | | | |

Note : les retards de paiement ci-dessus sont identifiés sur la base des délais de paiement contractuels et ne prennent pas en compte les 468 milliers d'euros payés par les clients sous forme d'avances.

3.1.3 Trésorerie et capitaux

3.1.3.1 Capitaux

La note 16 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 et le tableau de variation des capitaux propres consolidés établis selon les normes IFRS figurant parmi les états financiers, présenté à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Unique, détaillent respectivement l'évolution sur les deux derniers exercices du capital de la Société et des capitaux propres.

3.1.3.2 Liquidités

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires). Ces disponibilités et OPCVM classés en trésorerie servent à financer les activités du Groupe. Au 31 décembre 2019, les disponibilités et OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe étaient essentiellement placés dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

Au 31 décembre 2019, le montant de la trésorerie disponible du Groupe s'élevait à 53 975 milliers de dollars, contre 47 381 milliers de dollars au 31 décembre 2018.

3.1.3.3 Sources de financement

Depuis sa création, la Société a été financée par l'émission d'actions nouvelles ainsi, historiquement, que par le remboursement du crédit d'impôt recherche (soit via une restitution directement par l'État, soit via une cession de créances sans recours à un établissement financier).

Bien que le Groupe présente ses comptes en dollars, la Société, qui a son siège social en France, procède à des augmentations de capital en euros. En janvier 2019, dans le cadre du financement de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., la Société a procédé à une augmentation de capital de 22 501 milliers d'euros dans le cadre d'une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription et à une

émission réservée d'obligations remboursables en actions 30 000 milliers d'euros intégralement remboursée en actions en avril 2019 (voir également la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant de 16 088 milliers d'euros (se reporter section 6.2.4 « OCEANE » du Document d'Enregistrement Universel).

Enfin, en février 2019, la Société a émis 54 000 milliers de dollars de dette obligataire, non cotée, souscrite par le fonds de dette privée Apera Capital (voir la section 3.1.3.5 « *Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement* » ci-après). Consécutivement à la cession de sa division Silicon IP, la Société a procédé à un remboursement anticipé du principal à hauteur de 10 000 milliers de dollars le 17 décembre 2019.

3.1.3.4 Flux de trésorerie

(a) Flux de trésorerie de l'année 2019

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :

| En milliers de dollars | Exercice clos le | |
|--|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
| Trésorerie à l'ouverture | 45 874 | 47 381 |
| Flux nets de trésorerie absorbés par l'activité poursuivie | (4 649) | (3 774) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité non poursuivie | 7 430 | 166 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies | (303) | (131 416) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies | - | 45 000 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies | (978) | 97 264 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies | - | (355) |
| Profits / (pertes) de change sur trésorerie ⁽¹⁾ | 8 | (291) |
| Trésorerie à la clôture | 47 381 | 53 975 |

(1) *Éléments sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars des actifs et passifs libellés dans d'autres devises.*

Le tableau des flux de trésorerie pour 2019 a été préparé sur une base consolidée (IFRS), incluant l'acquisition de Verimatrix, Inc. à partir du 1^{er} mars 2019. N'ayant pas été établi sur la base des données pro forma, ils incluent donc l'impact de la première consolidation de Verimatrix, Inc. et, en conséquence, les flux générés par l'activité opérationnelle ne sont pas représentatifs de la génération de trésorerie normative de la Société.

Flux de trésorerie liés à l'activité

| En milliers de dollars | Exercice clos le | |
|---|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
| Flux de trésorerie générés/(absorbés) par les activités poursuivies | (5 833) | 18 271 |
| Flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies | 9 100 | 2 134 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement | 3 267 | 20 405 |
| Variation du besoin en fonds de roulement : | | |
| Stocks | 185 | 138 |
| Clients et comptes rattachés | (883) | (16 985) |
| Autres actifs | 4 099 | (120) |
| Crédit d'impôt recherche et subventions | 311 | (380) |
| Fournisseurs et dettes rattachées | (590) | (4 868) |
| Autres dettes | (865) | 8 319 |
| Flux nets générés par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies | (1 670) | (1 968) |
| Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement | 3 854 | 4 541 |
| Autres éléments (intérêts reçus/payés, impôts payés) | (1 074) | (8 149) |
| Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité | 2 780 | (3 608) |

Année 2019

L'activité opérationnelle des activités poursuivies a généré 18,3 millions de dollars de flux de trésorerie en 2019, comparé à 5,8 millions de dollars absorbés en 2018. La variation du besoin en fonds de roulement a consommé 13,9 millions de dollars, principalement en raison de l'intégration des éléments de besoin en fonds de roulement de Verimatrix, Inc.

En excluant les décaissements liés aux frais d'acquisition et des dépenses de restructuration liés à la mise en œuvre du plan de synergie des coûts, ainsi que l'impact de la cession de l'activité Silicon IP, les activités opérationnelles ont généré un montant estimé à environ 15 millions de dollars de trésorerie en 2019.

Année 2018

En 2018, les activités opérationnelles ont généré 2,8 millions de dollars de trésorerie (4,5 millions de dollars hors paiement des honoraires et autres charges liées au projet d'acquisition de la société Verimatrix, Inc. finalisée le 28 février 2019).

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

| En milliers de dollars | Exercice clos le | |
|--|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
| Acquisition de Verimatrix Inc, nette de la trésorerie acquise | - | (129 122) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (303) | (277) |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | - | (2 017) |
| Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies (cession de la division Silicon IP) | - | 45 000 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (303) | (86 416) |

Année 2019

A la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a décaissé 129,1 millions de dollars, net de la trésorerie reprise (pour 18,8 millions de dollars).

En décembre 2019, à la réalisation de la cession de sa division Silicon IP, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars.

Année 2018

En 2018, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie sont demeurés marginaux (0,3 million de dollars) et correspondent essentiellement à des acquisitions de matériel informatique, l'activité de la société ne nécessitant pas, par nature, d'investissements immobilisés.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

| En milliers de dollars | Exercice clos le | |
|---|---------------------|---------------------|
| | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
| Produit des emprunts | - | 51 492 |
| Remboursement d'emprunt | (396) | (10 297) |
| Produits des opérations sur le capital | (582) | 57 808 |
| Remboursement de dettes locatives | - | (1 739) |
| Flux de financement liés aux activités non poursuivies | - | (355) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (978) | 96 909 |

Année 2019

En janvier 2019, dans le cadre du financement de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., la Société a procédé à une augmentation de capital de 22 501 milliers d'euros dans le cadre d'une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription et à une émission réservée d'obligations remboursables en actions 30 000 milliers d'euros intégralement remboursée en actions de la Société en avril 2019.

En février 2019, également dans le cadre du financement de l'acquisition susvisée, la Société a émis 54 000 milliers de dollars de dette obligataire, non cotée, souscrite par le fonds de dette privée Apera Capital (emprunt *in fine* à échéance 2026).

En décembre 2019, consécutivement à la cession de sa division Silicon IP, Verimatrix a utilisé une partie du produit de cession pour procéder à un remboursement anticipé volontaire de l'emprunt obligataire privé sus-visé à hauteur de 10 millions de dollars.

Année 2018

En 2018, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont uniquement représentés par des remboursements d'emprunt (0,4 millions de dollars) et des frais encourus en 2018 dans le cadre du projet d'acquisition de la société Verimatrix, Inc. (diligences, conseils, frais liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital) pour 0,6 million de dollars.

3.1.3.5 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Le Groupe n'a pas recours à des emprunts bancaires significatifs à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel. Il a en revanche émis une dette obligataire privée d'un montant initial de 54 millions de dollars en février 2019, dans le cadre du financement de la société Verimatrix, Inc., dont les principaux termes sont les suivantes :

- Montant de 54 millions de dollars, souscrit par Apera Capital (fonds de dette privée) ;
- Terme de 7 ans, remboursable in fine en totalité ;
- Intérêts : LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net ;
- Covenants financiers habituels (ratio de levier financier net et test de couverture des intérêts) ;
- Un ensemble de sûretés en ligne avec les pratiques du marché ;
- Amortissement anticipé au pair possible après l'expiration d'un délai de 24 mois, tandis que pour la première année, une indemnité classique du type « *non-call / make-whole* » couvrant l'intégralité du manque à gagner des porteurs sera due et pour la deuxième année, une indemnité d'amortissement anticipé classique de type « *soft call* » (sous réserve de certaines exceptions). La documentation contient également des clauses usuelles pour ce type d'emprunts obligataires en matière d'amortissement anticipé obligatoire des obligations, d'engagements de faire et de ne pas faire ainsi que des cas de défaut (y compris de défaut croisé) susceptibles d'entraîner la déchéance du terme au profit des porteurs.

Consécutivement à la cession de la division Silicon IP (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel), la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale.

Enfin, en juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant de 16,1 millions d'euros (voir la section 6.2.4 « OCEANE » du Document d'Enregistrement Universel et la note 21 de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos les 31 décembre 2019 figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel).

3.1.3.6 Endettement net

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | June 30, 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|---------------------|------------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 975 | 14 098 | 47 381 |
| Emprunt privé échéance 2026 | (42 123) | (51 624) | - |
| Obligations convertibles échéance 2022 (OCEANE) | (14 936) | (14 593) | (14 208) |
| Autres prêts | (267) | (371) | (416) |
| Trésorerie/(dette) nette avant IFRS 16 | (3 351) | (52 490) | 32 757 |
| Passifs de loyers (IFRS16) | (16 278) | (8 653) | - |
| Trésorerie/(dette) nette après IFRS 16 | (19 629) | (61 143) | 32 757 |

Au 31 décembre 2019, la Société affichait une trésorerie consolidée de 54,0 millions de dollars, contre 47,4 millions de dollars au 31 décembre 2018 et 14,1 millions de dollars au 30 juin 2019.

L'endettement net⁵ ressortait à 19,6 millions de dollars au 31 décembre 2019 (et 3,3 millions de dollars si l'on exclut les dettes relatives aux contrats de location financement comptabilisées en vertu de la norme IFRS 16), contre une trésorerie nette de 32,8 millions de dollars au 31 décembre 2018 et un endettement net de 61,1 millions de dollars au 30 juin 2019. La Société a en grande partie résorbé son endettement en moins d'une année, notamment grâce à la cession de l'activité Silicon IP non stratégique.

En excluant la dette constatée au titre de la norme IFRS 16 « *Contrats de location* » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 (voir les remarques liminaires en 3.1.1.1 ci-dessus), la dette nette du Groupe au 31 décembre 2019 est pratiquement nulle.

3.1.3.7 Restriction à l'utilisation des capitaux

En cas de réalisation d'opérations d'acquisitions ou de cessions significatives, la Société peut être conduite à demander l'autorisation préalable d'Apera Capital (voir section 3.1.2.4 ci-dessus).

⁵ La trésorerie/dette nette est une mesure non-IFRS. Elle se constitue de la trésorerie disponible, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, moins les découverts bancaires, la dette financière, notamment les obligations au titre de la norme IFRS 16 concernant les dettes relatives aux contrats de location financement, les emprunts bancaires, les obligations privées, la composante dette des obligations convertibles OCEANE à échéance de 2022.

3.2. Informations sur les tendances

Synthèse

Même si les mesures de confinement prises partout dans le monde ont engendré un certain ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires à la fin du premier trimestre 2020, Verimatrix estime faire preuve de résilience⁶. Face à l'impact négatif de la pandémie de Covid-19 sur son environnement opérationnel. Verimatrix estime avoir mis en œuvre l'ensemble des mesures utiles et nécessaires à la protection de la santé de ses salariés, tout en parvenant à maintenir son activité pendant le confinement.

Au cours du premier trimestre 2020, Verimatrix a continué à investir dans ses produits et dans ses partenariats, tout en accélérant nos investissements en *digital marketing* afin de renforcer sa pénétration du marché. Le succès des derniers webinars organisés par Verimatrix a confirmé l'intérêt accru des clients pour des solutions de sécurité en tant que service (« *security as a service* »).

Verimatrix constate une forte dynamique créée par l'explosion de la demande de contenu partout dans le monde, qui requiert des solutions de protection de contenu simples, évolutives, standardisées et sûres. Forts d'une gamme de produits pertinente, d'équipes très motivées et d'une structure financière solide, et parce que le potentiel à long terme du marché de la protection de contenus et d'applications demeure intact, Verimatrix estime que la Société dispose des bons atouts pour faire face aux défis à court terme et saisir de nouvelles opportunités de croissance pour sortir de cette crise encore plus fort (voir également le paragraphe *Perspectives d'activité et objectifs* ci-dessous).

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020

Verimatrix a enregistré un chiffre d'affaires de 20,0 millions de dollars au premier trimestre 2020. Le chiffre d'affaires pro forma⁷ de l'activité stratégique Logiciels s'est inscrit en hausse de 3 % en glissement annuel (en incluant Verimatrix, Inc. sur 3 mois en 2019). Le chiffre d'affaires pro forma total est ressorti en baisse de 13 % en glissement annuel, dans la mesure où le premier trimestre 2019 incluait un chiffre d'affaires non récurrent de 3,6 millions de dollars du programme de licence de brevets NFC géré par France Brevets (contre une contribution nulle au premier trimestre 2020).

Au cours du trimestre, la Société a réalisé de nouvelles avancées significatives dans le déploiement de son offre émergente SaaS (logiciels en tant que service) et par abonnement. Le CAAR (chiffre d'affaires annuel récurrent) est passé de 3,8 millions de dollars au 31 décembre 2019 à 6,2 millions de dollars au 31 mars 2020 (+68 %). La dynamique dont a bénéficié Verimatrix se trouve encore renforcée par la volonté des diffuseurs de contenus de confier la gestion de leurs infrastructures à des opérateurs de services hébergés, tout particulièrement dans le contexte des politiques de confinement mises en place dans de nombreux pays qui limitent l'accès des salariés aux locaux des entreprises.

Les revenus récurrents tirés des redevances, des contrats de maintenance et d'abonnement se sont élevés à 14 millions de dollars au premier trimestre 2020, en hausse de 18 % en glissement annuel.

⁶ Se reporter également aux rubriques suivantes du Document d'Enregistrement Universel : (i) Facteurs de risques (section 2.1.2 « *Risques liés aux opérations* ») et (ii) Événements postérieurs à la clôture (note 5 « *Événements postérieurs à la clôture* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant à la section 3.3 « *États financiers consolidés* »).

⁷ En incluant le chiffre d'affaires de Verimatrix, Inc. (acquis le 29 février 2019) sur 3 mois en 2019. Les données pro forma pour 2019 sont retraitées de manière à exclure l'impact des ajustements liés à l'affectation du prix d'acquisition (« *purchase price accouting* »). Voir les paragraphes « Données pro forma » et « Informations financières complémentaires non-IFRS » à la fin du présent communiqué de presse.

Les revenus de licence et des services non récurrents se sont établis à 6 millions de dollars au premier trimestre 2020, conjuguant un faible niveau de nouvelles licences à la fin du premier trimestre 2020, partiellement compensé de nouveaux contrats de licence avec les clients existants, qui connaissent une augmentation de la demande de leur contenu.

La contribution des revenus récurrents au chiffre d'affaires de la Société s'est donc élevée à 70 % au premier trimestre 2020, contre 56 % pour l'exercice 2019 tout entier, sous l'effet combiné de la croissance des revenus récurrents en valeur absolue et de la faiblesse relative des revenus sur les nouveaux contrats de licences à la fin du premier trimestre 2020 évoquée ci-dessus.

Par régions, la signature de nouveaux contrats a été touchée très sévèrement d'abord en Asie-Pacifique puis, à partir de mars en Europe, consécutivement à la mise en place des mesures de confinement, tandis que la région Amérique du nord et du sud a connu une progression à deux chiffres au premier trimestre en glissement annuel.

Au cours du trimestre, en parallèle des efforts d'adaptation au nouvel environnement opérationnel, Verimatrix a poursuivi ses investissements en R&D, avec le lancement d'une série de produits tels que Verimatrix Embedded DRM, nouveau toolkit (boîte à outils) permettant l'intégration de solutions embarquées de sécurité vidéo garantissant que la distribution de contenu premium respecte les normes du secteur. La Société a également noué des partenariats, notamment avec Akamai pour l'intégration de sa solution watermarking serveur, ou avec Broadcom pour simplifier les déploiements de décodeurs et de box de télévision Android en intégrant en amont la solution Verimatrix Video Content Authority System (VCAS™) à la plateforme Android TV de Broadcom.

Comparaison avec le chiffre d'affaires consolidé 2019

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 a augmenté de 26 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé (IFRS) du premier trimestre 2019 (15,9 millions de dollars), qui n'intégrait les activités de Verimatrix, Inc. que pour un mois (contre trois mois en 2020) et qui incluait une contribution de 3,6 millions de dollars du programme de licence de brevets NFC (contre zéro au T1 2020).

Pandémie de Covid-19

La Société estime avoir pris l'ensemble des mesures utiles et nécessaires conformément aux législations locales dans les juridictions où Verimatrix est employeur, afin de protéger la santé de ses salariés.

Grâce à la mise en œuvre d'une politique de télétravail systématique, la Société est en mesure de maintenir son activité avec une diminution limitée de sa productivité en assurant la continuité du développement de nouveaux produits, de la livraison des produits et des activités de support et de maintenance.

D'un point de vue commercial, la Société fait preuve de résilience grâce à la part significative des revenus récurrents et notamment de la base installée de sa clientèle du secteur du contenu vidéo. Toutefois, la situation sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de confinement mises en œuvre dans de nombreux pays, entraîne un ralentissement du processus commercial, et, en particulier, retarde le déploiement et la montée en gamme de certains nouveaux systèmes.

La forte dynamique créée par l'explosion de la demande de contenu partout dans le monde, qui requiert des solutions de protection de contenu simples, évolutives, standardisées et sûres, se voit renforcée par un intérêt accru des clients pour les solutions de sécurité en tant que service (« *security as a service* »).

Grâce à ces solutions, ils peuvent déporter la gestion des infrastructures sur des partenaires et plus facilement faire face aux pics de visionnage de contenus sans avoir à investir dans des capacités supplémentaires, et, en conséquence, peuvent concentrer leurs investissements dans leur cœur de métier.

Situation financière

La Société bénéficie d'une situation financière solide pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 :

- Au 15 avril 2020, la Société affichait une trésorerie consolidée de 46 millions de dollars, contre 54,0 millions de dollars au 31 décembre 2019, un niveau qui est conforme à ses anticipations et à la saisonnalité de l'activité ;
- Les dettes financières de la Société viendront à échéance en juillet 2022 (obligations convertibles OCEANE pour 16 millions d'euros) et février 2026 (emprunt obligataire in fine pour 44 millions de dollars) ;
- Le recouvrement des créances auprès des clients n'a montré aucun signe de ralentissement et la Société n'a pas fait face à de défauts de paiement, même si la Société reste vigilante compte tenu des difficultés économiques causées par la pandémie. En 2019, la Société a réalisé l'acquisition de Verimatrix, Inc. et la cession de sa division non stratégique Silicon IP, pour devenir un acteur pure player dans les solutions logicielles de cybersécurité innovantes, faciles à utiliser qui permettent de protéger le contenu vidéo, les applications, et terminaux sur différents marchés. La Société s'est également concentrée sur l'intégration de Verimatrix, Inc. et la mise en œuvre du plan de synergies de coûts attendus.

Perspectives d'activité et objectifs

À l'avenir, la Société entend principalement :

- Tirer parti de la dynamique créée par l'explosion de la demande de contenu vidéo partout dans le monde, qui requiert des solutions de protection de contenu simples, évolutives, standardisées et sûres, en capitalisant l'expertise et l'ancrage de la Société ; la Société estimant que cette dynamique est renforcé par les conséquences de la pandémie de Covid-19 ;
- Développer l'activité de protection de codes et d'applications, à travers le développement de produits et le marketing, en particulier dans une période où le nombre de cyber-attaques explose ;
- Obtenir des synergies commerciales significatives (en commençant par encourager la clientèle VCAS existante de Verimatrix, Inc. à adopter les solutions Code Protection et ProtectMyApp de l'ex-Inside Secure pour protéger leurs applications de streaming mobile) ;
- Développer l'activité émergente d'abonnements en s'appuyant à la fois sur les licences pour utilisation sur site (« on-prem ») et sur les solutions SaaS et accroître ainsi le chiffre d'affaires annuel récurrent (CAAR).

À court terme, toutefois, la crise sanitaire et ses conséquences économiques ont une incidence sur le processus de prise de décision des clients de Verimatrix et sur leur capacité à mettre en œuvre et à déployer de nouveaux projets, ce qui aura une incidence sur l'activité au cours des prochains mois. La Société estime cependant que la plupart des nouveaux projets seront reportés, mais pas annulés.

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les économies du monde entier restent difficiles à quantifier et l'établissement de prévisions représente un défi pour l'heure. Malgré la résilience des activités stratégiques de Verimatrix et la conviction de l'équipe dirigeante que la plupart des nouvelles affaires du pipeline seraient retardées, mais pas annulées, la Société a décidé de suspendre ses objectifs pour 2020 et 2021 en attendant que la situation macroéconomique s'améliore et regagne en visibilité.

Verimatrix espère pouvoir faire un point sur ses objectifs lors de la publication de ses résultats du premier semestre 2020, le 29 juillet 2020.

En attendant, la Société maintient une maîtrise rigoureuse de ses coûts afin de préserver la rentabilité et sa trésorerie tout en investissant dans ses produits et ses services et dans sa présence commerciale afin de capter le potentiel à long terme de ses marchés, qui demeure intact malgré les défis à court terme.

3.3. États financiers consolidés au 31 décembre 2019

Compte de résultat consolidé

| En milliers de dollars | Note | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------|------------------------------|----------------|
| | | 2019 | 2018 (*) |
| Chiffre d'affaires | 7 | 98 159 | 18 124 |
| Coût des ventes | | (19 586) | (1 337) |
| Marge brute | | 78 573 | 16 787 |
| Frais de recherche et développement | 24 | (23 763) | (8 769) |
| Frais commerciaux et de marketing | | (24 603) | (7 248) |
| Frais généraux et administratifs | | (13 554) | (6 661) |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | 25 | (13 643) | (1 663) |
| Résultat opérationnel | | 3 010 | (7 554) |
| Coût de l'endettement financier, net | 28 | (6 664) | (1 217) |
| Autres produits / (charges) financiers, net | 28 | (223) | 4 397 |
| Résultat avant impôts | | (3 877) | (4 374) |
| Charge d'impôts sur le résultat | 29 | (2 016) | (228) |
| Résultat net des activités poursuivies | | (5 893) | (4 602) |
| Résultat net des activités non poursuivies | 31 | 33 147 | 8 020 |
| Résultat net consolidé | | 27 254 | 3 418 |
| Résultat revenant aux : | | | |
| Actionnaires de la Société | | 27 254 | 3 418 |
| Intérêts non contrôlés | | - | - |
| Résultat par action : | 30 | | |
| Résultat net par action | | 0,36 | 0,08 |
| Résultat net dilué par action | | 0,36 | 0,03 |
| Résultat net des activités poursuivies par action | | (0,08) | (0,10) |
| Résultat net dilué des activités poursuivies par action | | (0,08) | (0,13) |
| Résultat net des activités non poursuivies par action | | 0,43 | 0,18 |
| Résultat net dilué des activités non poursuivies par action | | 0,43 | 0,16 |

(*) Le résultat net de la division Silicon IP non poursuivie (voir notes 1 et 31), est présenté en application de la norme IFRS 5 dans la rubrique "résultat net des activités non poursuivies". Le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été retraité de la même façon.

Etat du résultat global consolidé

| En milliers de dollars | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 |
| Résultat net | 27 254 | 3 418 |
| Pertes actuarielles sur engagements de retraite - activités poursuivies | (11) | 13 |
| Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat | (11) | 13 |
| Couverture des flux de trésorerie | 1 | (293) |
| Différences de conversion - activités poursuivies | (187) | (40) |
| Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat | (186) | (333) |
| Autres éléments du résultat global | (197) | (320) |
| Total du résultat global | 27 057 | 3 098 |
| Résultat global revenant aux | | |
| Actionnaires de la Société | 27 057 | 3 098 |
| Intérêts non contrôlant | - | - |
| Total du résultat global | 27 057 | 3 098 |

Bilan Consolidé – Actif

| En milliers de dollars | Note | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| Goodwill | 8 | 115 239 | 29 530 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 21 637 | 5 896 |
| Immobilisations corporelles | 10 | 15 491 | 1 185 |
| Autres actifs non courants | 14 | 18 682 | 5 668 |
| Total des actifs non courants | | 171 049 | 42 279 |
| Stocks | | 440 | 34 |
| Clients et comptes rattachés | 13 | 36 731 | 10 496 |
| Autres actifs courants | 14 | 13 707 | 4 303 |
| Instruments financiers dérivés actifs | 12 | 89 | 28 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 15 | 53 975 | 47 381 |
| Total des actifs courants | | 104 943 | 62 242 |
| Total de l'actif | | 275 992 | 104 521 |

Bilan Consolidé – Passif

| En milliers de dollars | Note | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------|---------------------|---------------------|
| Capital | 16 | 41 252 | 22 504 |
| Primes d'émission | 16 | 266 952 | 227 758 |
| Report à nouveau et autres réserves | 18 | (179 041) | (183 232) |
| Résultat | 18 | 27 254 | 3 418 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 156 417 | 70 449 |
| Intérêts non contrôlants | | - | - |
| Total des capitaux propres | | 156 417 | 70 449 |
| Dettes financières | 21 | 56 626 | 399 |
| Obligations convertibles | 21 | 14 936 | 14 208 |
| Instruments dérivés | 12 | 1 626 | 790 |
| Provisions pour autres passifs | 22 | 859 | 166 |
| Autres dettes | 19 | - | 2 000 |
| Impôt différé passif | | 2 209 | - |
| Total des passifs non courants | | 76 256 | 17 563 |
| Dettes financières | 21 | 2 042 | 154 |
| Fournisseurs et dettes rattachées | 20 | 8 179 | 3 284 |
| Autres dettes | 19 | 16 679 | 5 719 |
| Instruments dérivés | 12 | 26 | 14 |
| Provisions pour autres passifs | 22 | 1 530 | 3 602 |
| Produits constatés d'avance | 23 | 14 863 | 3 737 |
| Total des passifs courants | | 43 319 | 16 510 |
| Total du passif | | 119 575 | 34 073 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 275 992 | 104 521 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| En milliers de dollars | Part du Groupe | | | | | Total des capitaux propres |
|---|----------------|-------------------|-------------------------------------|----------------|--------------------------|----------------------------|
| | Capital | Primes d'émission | Report à nouveau et autres réserves | Total | Intérêts non contrôlants | |
| Au 1er janvier 2018 | 22 055 | 228 209 | (183 429) | 66 835 | - | 66 835 |
| Résultat de l'exercice | - | - | 3 418 | 3 418 | - | 3 418 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | (320) | (320) | - | (320) |
| Paievements fondés sur des actions | - | - | 710 | 710 | - | 710 |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions | 449 | (449) | - | - | - | - |
| Actions propres | - | - | (195) | (195) | - | (195) |
| Au 31 décembre 2018 | 22 504 | 227 760 | (179 815) | 70 449 | - | 70 449 |
| Au 1er janvier 2019 | 22 504 | 227 760 | (179 815) | 70 449 | - | 70 449 |
| Résultat de l'exercice | - | - | 27 254 | 27 254 | - | 27 254 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | (197) | (197) | - | (197) |
| Opérations sur le capital | 18 638 | 39 169 | - | 57 806 | - | 57 806 |
| Paievements fondés sur des actions | - | - | 845 | 845 | - | 845 |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions | 110 | 25 | - | 135 | - | 135 |
| Actions propres | - | - | 126 | 126 | - | 126 |
| Au 31 décembre 2019 | 41 252 | 266 953 | (151 787) | 156 417 | - | 156 417 |

Tableau consolidé des flux de trésorerie

| En milliers de dollars | Notes | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|-------|------------------------------|----------------|
| | | 2019 | 2018 (*) |
| Résultat net des activités poursuivies | | (5 893) | (4 602) |
| Elimination des éléments sans incidence de trésorerie : | | | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | 9 | 5 331 | 1 851 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | 10 | 3 246 | 174 |
| Variation de la dépréciation des actifs | | 5 510 | - |
| (Reprise) / Dotations des provisions pour passifs | | 237 | (504) |
| (Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes | | 91 | (91) |
| Charges liées aux paiements fondés sur des actions | | 845 | 710 |
| Elimination du résultat sur cession d'actifs | | - | 38 |
| Elimination du résultat financier | 28 | 6 888 | (3 180) |
| Elimination de la charge d'impôts sur le résultat | 29 | 2 016 | (228) |
| Flux de trésorerie générés/(absorbés) par les activités poursuivies | | 18 271 | (5 833) |
| Flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies | 31 | 2 134 | 9 100 |
| Flux de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement | | 20 405 | 3 267 |
| Variation du besoin en fonds de roulement : | | | |
| Stocks | | 138 | 185 |
| Clients et comptes rattachés | 13 | (16 985) | (883) |
| Autres actifs | 14 | (120) | 4 099 |
| Crédit d'impôt recherche et subventions | 14 | (380) | 311 |
| Fournisseurs et dettes rattachées | 20 | (4 868) | (590) |
| Autres dettes | 19 | 8 319 | (865) |
| Flux nets générés par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies | 31 | (1 968) | (1 670) |
| Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement | | (15 864) | 587 |
| Autres éléments des flux de trésorerie générés par l'activité | | 4 541 | 3 854 |
| Intérêts reçus / (payés) | | (5 196) | (292) |
| Impôts sur le résultat payés | | (2 953) | (782) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | | (3 608) | 2 780 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | | |
| Acquisition de Verimatrix Inc, nette de la trésorerie acquise | 5 | (129 122) | - |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | | (277) | (303) |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 9 | (2 017) | - |
| Flux d'investissement liés aux activités non poursuivies (cession de la division Silicon IP, note 5.2) | 31 | 45 000 | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | (86 416) | (303) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | | |
| Produit des emprunts | 21 | 51 492 | - |
| Remboursement d'emprunt | 21 | (10 297) | (396) |
| Produits des opérations sur le capital | 1, 16 | 57 808 | (582) |
| Remboursement de dettes locatives | 21 | (1 739) | - |
| Flux de financement liés aux activités non poursuivies | 31 | (355) | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | | 96 909 | (978) |
| Variation de trésorerie nette | | 6 885 | 1 499 |
| Trésorerie disponible à l'ouverture | | 47 381 | 45 874 |
| Effet des variations des cours de change | | (291) | 8 |
| Trésorerie disponible à la clôture | | 53 975 | 47 381 |

(*) Les flux de trésorerie de la division Silicon IP non poursuivie (voir notes 1 et 31), sont présentés en application de la norme IFRS 5 sur des lignes distinctes au sein du tableau des flux de trésorerie selon leur catégorie. Le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été retraité de la même façon.

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et événements significatifs de la période

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une offre de solutions logicielles et de licence de technologies de sécurité embarquée pour les appareils mobiles et les objets connectés, permettant de sécuriser les identités et les contenus numériques, les applications et les transactions.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe à Impasse des carrés de l'Arc, Rond-point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 20 avril 2020.

Acquisition de Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc, qui employait plus de 300 personnes dans 20 pays à la date d'acquisition et dont le siège social est à San Diego, Californie. Verimatrix, Inc. était un leader indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement.

L'ensemble créé constitue un acteur majeur de la sécurité logicielle et l'analyse de données. Le portefeuille clients constitué est mondial et complémentaire dans les secteurs du divertissement, de l'internet des objets et de la mobilité.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Sur ces bases, le prix d'acquisition est estimé à 141 millions de dollars (voir note 5.1).

Financement de l'acquisition

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société pour environ 38 millions de dollars ;
- émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant total de 54 millions de dollars. Une partie de l'emprunt a été remboursée par anticipation à hauteur de 10 millions de dollars le 17 décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP ;
- augmentation de capital le 20 février 2019 avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros (environ 25,6 millions de dollars), prime d'émission incluse ;
- émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros (environ 34,1 millions de dollars) par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la

souscription était réservée à One Equity Partners (OEP). En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société. En contrepartie, OEP s'est vu attribué 21 651 191 actions nouvelles de la Société, représentant 25,5% du capital social au 31 décembre 2019 (sur une base non-diluée).

Cession de la division Silicon IP

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix, intégralement en numéraire. Au closing, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. A la date d'établissement des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la juste valeur de ce complément de prix selon les normes IFRS est estimée à 10,4 millions de dollars.

Le 17 décembre 2019, la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale.

La division Silicon IP constituant une ligne d'activité significative et distincte au sens d'IFRS 5, le résultat de cette division sur la période jusqu'à la date de cession ainsi que le résultat de cession ont été isolés sur une ligne « Résultat net des activités non poursuivies ». En effet, la division Silicon IP représentait 57% du chiffre d'affaires de la Société avant l'acquisition de Verimatrix Inc (voir note 31), et comprenait des activités et des flux de trésorerie qui pouvaient être clairement distingués sur le plan opérationnel et pour les besoins de l'information financière.

De la même façon, le compte de résultat, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités conformément à IFRS 5.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options), des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») (voir notes 11 et 21), et du complément de prix lié à la cession de Silicon IP (voir notes 5.2 et 11), qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US

est la monnaie fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

| Dollar / euro | 2019 | 2018 |
|----------------------|-------------|-------------|
| Taux de clôture | 1,1234 | 1,1450 |
| Taux moyens | 1,1196 | 1,1815 |

2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018, à l'exception des éléments ci-dessous.

- IFRS 16, Contrats de location

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16 a conduit la Société à mettre à jour ses principes comptables relatifs aux contrats de location. Ces principes sont détaillés ci-après, étant précisé que la majorité des contrats de location conclus par la Société concerne des immeubles de bureaux pour lesquels la Société est « preneur ».

La Société comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur (inférieurs à 5 000 dollars US) et de ceux de courte durée (12 mois ou moins). Les paiements au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que la Société s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle la Société dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur. La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

- Impact de la première application d'IFRS 16

La majorité des contrats de location conclus par la Société étaient analysés sous IAS 17 comme des contrats de location simple dans lesquels la Société était « le preneur ».

L'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a conduit à reconnaître au bilan une dette au titre des loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation pour la plupart de ces contrats. IFRS 16 a également entraîné les changements de présentation suivants :

- Au bilan : la Société présente désormais sur des lignes distinctes le droit d'utilisation, la dette locative long terme et la dette locative court terme ;
- Au compte de résultat : la charge de loyer précédemment présentée au sein du résultat opérationnel est désormais présentée en partie en dotations aux amortissements (au sein du résultat opérationnel) et en partie en charges financières.
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est désormais présenté en flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette locative.

La Société a choisi la méthode rétrospective simplifiée pour la première application de la norme avec constatation d'un droit d'utilisation égal au montant de la dette locative. Selon cette méthode, les périodes comparatives ne sont pas retraitées.

Par conséquent, pour tous les contrats autres que ceux de courte durée ou portant sur des biens de faible valeur, un droit d'utilisation a été constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

La dette au titre des loyers futurs comptabilisée au 1^{er} janvier 2019 a été actualisée sur la base d'un taux marginal d'emprunt moyen variant entre 1,75% et 5,4% selon les pays.

Par ailleurs, la Société a appliqué les simplifications suivantes offertes par la norme IFRS 16 en date de transition :

- les contrats de location arrivant à leur terme entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (y compris après prise en compte des éventuelles options de renouvellement) ont été considérés comme des contrats de location de courte durée et n'ont pas été capitalisés ;
- les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation initiale du droit d'utilisation.

Enfin, la Société n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location incorporés.

Impact sur le bilan consolidé

| (en milliers de dollars) | Application initiale (IFRS16) | Nouveaux contrats | Dotations / remboursements de la période | Cession de la division Silicon IP | Acquisition Verimatrix Inc | Dépréciation (voir Note 25) | Reclassements | 31 décembre 2019 (IFRS 16) |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------|--|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|----------------------------|
| Droits d'utilisation | 1 861 | 10 405 | (1 584) | (1 194) | 7 007 | (3 357) | - | 13 138 |
| Dette locative court terme | 676 | 595 | (2 094) | (33) | 1 799 | - | 950 | 1 893 |
| Dette locative long terme | 1 185 | 9 810 | - | (858) | 5 208 | - | (950) | 14 395 |

- IFRIC 23, Positions fiscales incertaines liées à l'impôt sur le résultat

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de l'interprétation IFRIC 23 sur la comptabilisation et l'évaluation des positions fiscales incertaines liées à l'impôt sur le résultat n'a pas eu d'impact pour le Groupe.

Enfin, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation les amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence » à compter du 1^{er} janvier 2019, afin d'éviter un arrêt potentiel de la comptabilité de couverture.

2.2 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les compléments éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

2.3 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

2.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie unique aux fins de réaliser le test de dépréciation.

(b) Technologies brevetées acquises

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais de recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

(c) Relations commerciales

Les relations commerciales ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir note 5). Elles sont reconnues à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont amorties sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais commerciaux et de marketing » de façon linéaire en fonction du calendrier des flux de trésorerie projetés des contrats sur leur durée d'utilité estimée.

(d) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.

- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

2.5 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Installations et agencements | 5 à 15 ans |
| Matériels informatiques | 1 à 3 ans |
| Matériels de laboratoire et R&D | 1 à 5 ans |
| Mobilier et matériels administratifs | 3 à 8 ans |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

2.6 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Après cession de sa division Silicon IP en novembre 2019, le Groupe est désormais organisé autour d'une seule division opérationnelle, (voir note 6) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnels, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

2.7 Actifs financiers

2.7.1 Classification et évolution

Le Groupe distingue ses actifs financiers en deux catégories :

- les instruments de dettes : un actif financier qui peut être de la trésorerie, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ou un droit contractuel d'échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables ;
- les instruments de capitaux propres : un actif financier qui est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Instruments de dettes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe classe les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes selon les catégories suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur en contrepartie soit des autres éléments du résultat global soit du résultat ;
- ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction des modalités de gestion (*business model*) définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels sur la base du modèle du « prêt basique ». Cette approche de classification s'applique à tous ces actifs financiers, hors instruments de capitaux propres, y compris ceux comprenant des dérivés incorporés. Le reclassement d'une catégorie d'actifs financiers à une autre ne sera réalisé par le Groupe que dans le cas de changement de « business model ».

Le tableau de classification des actifs financiers est présenté en note 11.

Instruments de capitaux propres

Les actifs financiers relatifs à des instruments de capitaux propres détenus (actions...) sont toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Dans ce dernier cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage par résultat.

Les actifs classés dans cette dernière catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation.

2.7.2 Dépréciation

Le modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers, notamment des créances commerciales, est basé sur le modèle des pertes de crédit attendues développé par IFRS 9. Le Groupe utilise la méthode de calcul simplifiée pour les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Les estimations et jugements réalisés par le Groupe pour déterminer ces pertes de crédit attendues sont basés sur l'historique de défaut connu par le Groupe, les indicateurs de marché existants ainsi que les anticipations macro-économiques disponibles à chaque fin de période.

L'effet du risque du crédit au sein du Groupe n'est pas jugé significatif.

2.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant

qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019 :

| Au 31 décembre 2019 | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs | | | | |
| Complément de prix Silicon IP (voir Note 5.2) | - | - | 10 350 | 10 350 |
| Dérivés de trading | - | - | - | - |
| Dérivés de couverture | - | 89 | - | 89 |
| Total actifs | - | 89 | 10 350 | 10 439 |
| Passifs | | | | |
| Instruments dérivés | - | 1 626 | - | 1 626 |
| Dérivés de couverture | - | 26 | - | 26 |
| Total passifs | - | 1 652 | - | 1 652 |

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018 :

| Au 31 décembre 2018 | | | | |
|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs | | | | |
| Dérivés de trading | - | - | - | - |
| Dérivés de couverture | - | 28 | - | 28 |
| Total actifs | - | 28 | - | 28 |
| Passifs | | | | |
| Instruments dérivés | - | 790 | - | 790 |
| Dérivés de couverture | - | 14 | - | 14 |
| Total passifs | - | 804 | - | 804 |

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme et la part optionnelle des OCEANE.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatifs ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

2.9 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

En complément de la dépréciation reconnue suivant le modèle des pertes de crédit attendues, une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en « Frais commerciaux et de marketing ». Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing ».

2.10 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires éventuels figurent au bilan, en « Dettes financières – Part court terme ».

2.11 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

2.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE »), l'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital et les dettes locatives liées à la norme IFRS 16 (voir note 2.1.2) et, le cas échéant, les découverts bancaires classés en passifs courants.

OCEANE

Des OCEANE ont été émises par la Société en juin et septembre 2017 pour un montant total de 16,1 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Verimatrix.

L'émission représente une dilution potentielle maximale de 6,56% du capital de Verimatrix au 31 décembre 2019.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions de Verimatrix nouvelles et/ou existantes, à raison de 1,292 action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE ont été émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif du bilan :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier).
- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur de cette composante est déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE, soit 13 700 milliers de dollars en date d'émission brut de frais d'émission. Cette composante dette est enregistrée selon les dispositions d'IAS 39, au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE).

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement.

Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital

L'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital le 22 janvier 2019 dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix, Inc s'élève à 54 000 milliers de dollars et a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars le 17 décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP. Une quote-part de frais d'émission proportionnelle au montant remboursé a été comptabilisée immédiatement en résultat financier pour un montant de 433 milliers de dollars.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement.

2.14 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-

adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

2.15 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des « Frais de recherche et développement » au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en « Autres actifs » courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des « Frais de recherche et développement » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

2.16 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Le Groupe dispose essentiellement de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire, tel qu'il existe en France.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en « Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite ».

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

2.17 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifique). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres (« Paiement fondé sur des actions »). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « Capital social » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.18 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

2.19 Reconnaissance du revenu

Le Groupe commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services.

(a) Reconnaissance du revenu

Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques

Le Groupe commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de services hébergés par abonnement (SaaS)

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 2,5% du chiffre d'affaires)

Le Groupe analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples d'assistance). Le revenu est reconnu à l'avancement lorsque certains critères sont remplis dont le fait que le Groupe réalise un développement spécifique pour un client donné et qu'il bénéficie à tout moment du contrat d'un droit à paiement pour les prestations réalisées à date. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où

elles peuvent être estimées de manière fiable. Si les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas remplis, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle qui a lieu à la date d'acceptation par le client du logiciel personnalisé.

(a) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

(b) Produits constatés d'avance et factures à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période. Les factures à établir correspondent à des prestations rendues pour lesquelles la facturation selon les termes contractuels n'a pas encore été effectuée mais est hautement probable.

(c) Coûts des contrats

La Société a retenu la mesure de simplification proposée par la norme IFRS 15 et constate les coûts d'obtention des contrats en charge immédiatement lorsqu'ils sont encourus dans la mesure où leur durée d'amortissement aurait été inférieure à 12 mois, ce qui est généralement le cas. Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y avait pas de coûts capitalisés à l'actif du bilan.

2.20 Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé de redevances de technologie payées à des tiers, des coûts de revient des services vendus, des commissions d'agent relatives à la commercialisation des brevets de la Société, et, marginalement, d'autres coûts directs attribuables.

2.21 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 30.

2.22 Contrats de location

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux pour lesquels le Groupe est « preneur ». Le Groupe n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location incorporés.

Comme mentionné en note 2.1.2, le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, sans retraiter les comptes 2018 qui continuent à être présentés selon les dispositions d'IAS 17. Les principes comptables pour les deux exercices sont décrits ci-après.

Au titre de l'exercice 2018, selon IAS 17

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

A compter de l'exercice 2019, en application d'IFRS 16

Avec l'entrée en vigueur d'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019, les contrats de location dont le Groupe est le preneur entraînent la constatation :

- d'actifs représentatifs de droits d'usage des actifs loués pendant la durée du contrat, présentés au sein des « Immobilisations corporelles » ;
- de dettes au titre de l'obligation de paiement des loyers, présentées au sein des « Dettes financières » court terme ou long terme selon l'échéance de paiement des loyers.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Il s'applique à la date de début de contrat et est révisé en cas de changement portant sur la durée du contrat de location. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par la Société est jugé raisonnablement certain (ou non). La plupart des contrats significatifs sont de type 3/6/9, sur lesquels la durée retenue par la Société prend en compte les options de renouvellement, qui ont été jugé probables.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que le Groupe s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle le Groupe dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur en application de la norme IAS 36.

La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Exceptions prévues par la norme : le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur (inférieurs à 5 000 dollars US). Les paiements au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

3. Gestion du risque financier

3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

(a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1, la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de Verimatrix, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar US / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen de 1,0076 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2019 qui était de 1,1196 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

| En milliers de dollars | au taux moyen 2019 | au taux moyen 2019 -10%* | Variance relative au taux de change |
|---|-----------------------|-----------------------------|--|
| Chiffre d'affaires | 98 159 | 98 044 | (115) |
| Marge brute | 78 573 | 78 691 | 118 |
| Frais de recherche et développement | (23 763) | (22 763) | 1 000 |
| Frais commerciaux et de marketing | (24 603) | (24 666) | (63) |
| Frais généraux et administratifs | (13 554) | (13 000) | 554 |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | (13 643) | (13 266) | 377 |
| Résultat opérationnel | 3 010 | 4 996 | 1 986 |

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel de 1 986 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs sont libellés en euros, ces activités étant en partie réalisées dans des pays de la zone euro.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel de 1 986 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 494 milliers de dollars US.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

(c) Risque de liquidité

Les prévisions de trésorerie sont réalisées par le département financier de la Société. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisions prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

(d) Risque sur obligations

L'option de conversion des obligations convertibles en action (OCEANE) a été analysée, du point de vue comptable, comme un dérivé passif dont la juste valeur varie par résultat en fonction, notamment, du cours de bourse de la Société.

3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son développement à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus de licences et de redevances. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances variables fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale (voir note 2.20).

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de relations commerciales. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations

incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

(c) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.7, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le plan d'affaires sur une période de trois ans. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10% en 2019 (10% en 2018). Les flux de trésorerie au-delà de trois ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 1,9% (1,9% en 2018). Au 31 décembre 2019, sur la base ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés. Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles en projetant une baisse de 20% du chiffre d'affaires afin de déterminer si une diminution du chiffre d'affaires sur la durée du plan conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation.

(d) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black & Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

(e) Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers, y compris les compléments de prix

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que les obligations convertibles en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner les méthodes appropriées et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

(f) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2019 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu au titre des déficits reportables en France.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

5. Regroupement d'entreprises et transferts d'activité

5.1 Acquisition de la société Verimatrix, Inc

Le 28 février 2019, la Société a acquis 100% des actions de la société Verimatrix, Inc. contre un versement un numéraire d'un montant de 147,9 millions de dollars.

| | En milliers de dollars |
|---|-------------------------------|
| Trésorerie versée | 147 901 |
| Trésorerie acquise | 18 779 |
| Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition de Verimatrix | 129 122 |

Le montant versé inclut 9,4 millions de dollars mis sous séquestre qui a pour objet de garantir (i) les ajustements post-closing liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018 dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (voir note 19).

| | En milliers de dollars |
|---|-------------------------------|
| Trésorerie versée au vendeur | 147 901 |
| Compte sequestre | (9 400) |
| Estimation des ajustements de prix | 2 489 |
| Meilleure estimation du prix d'acquisition | 140 990 |

L'ajustement de prix n'est pas encore définitif. En effet, conformément au contrat il est estimé et sujet à la revue des actionnaires cédants, qui est en cours à la date d'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. La comptabilité d'acquisition est présentée ci-dessous :

| | Juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de transaction |
|--|--|
| Immobilisations incorporelles (1) | 21 643 |
| Immobilisations corporelles | 12 390 |
| Autres actifs | 21 903 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 18 779 |
| Impôts différés | (1 760) |
| Autres passifs | (12 737) |
| Dettes financières | (7 092) |
| Produits constatés d'avance | (13 321) |
| Actif net acquis (ii) | 39 805 |
| Goodwill (i) - (ii) | 101 185 |

(1) Ce montant correspond principalement aux relations commerciales et à la technologie et propriété intellectuelle. L'évaluation de la technologie acquise a été réalisée sur la base d'un plan d'affaires à horizon 2023. Ce plan d'affaire est la résultante des estimations et des jugements apportés par la direction de la Société. La méthode de valorisation utilisée est celle des flux de trésorerie futurs attendus des technologies existantes sur la base d'une dégressivité des ventes au cours de la durée d'utilité telle que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 5 premières années et d'un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la technologie acquise est estimée à 11 070 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 5 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1 845 milliers de dollars comptabilisé à parts égales (923 milliers de dollars) en coût des ventes et en frais de recherche et développement. La relation commerciale a été évaluée en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients récurrents existants, en prenant en compte un taux d'attrition qui augmente chaque année tel que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 4 premières années et un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la relation commerciale s'élève à 10 073 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 4 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 2 120 milliers de dollars et est comptabilisé en coûts des ventes pour 530 milliers de dollars et en frais commerciaux et marketing pour 1 590 milliers de dollars.

Au 31 décembre 2019, la contribution de Verimatrix Inc., depuis son acquisition (soit une période de 10 mois) au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 76 847 milliers de dollars. La contribution en termes de résultat net est un profit de 2 370 milliers de dollars, non représentatif de la performance opérationnelle de la société acquise car incluant des coûts de restructuration liés à la mise en œuvre du plan de synergies (voir note 25).

Si l'acquisition de Verimatrix, Inc. avait eu lieu le 1^{er} janvier 2019, la contribution de Verimatrix, Inc. au chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2019 aurait été de 83 943 milliers de dollars.

5.2 Cession de la division Silicon IP

Comme indiqué en note 1, la Société a cédé le 6 décembre 2019 sa division Silicon IP à la société Rambus Inc. (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix. A cette même date, la Société a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant complémentaire allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. A la date d'établissement

des comptes consolidés, la juste valeur de ce complément de prix selon les normes IFRS est estimée à 10 350 milliers de dollars.

La plus-value de cession a été présentée sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Elle est composée des éléments suivants :

| | En milliers de dollars |
|--|-------------------------------|
| Prix de cession – Part fixe | 45 000 |
| Prix de cession – Part variable (juste valeur) | 10 350 |
| Coûts de cession | (1 028) |
| Actifs nets cédés | (21 580) |
| Résultat de cession de la division Silicon IP | 32 742 |

La part fixe du prix de cession a été encaissée à la date de réalisation de la transaction.

La juste valeur du complément de prix a été déterminée en fonction de la moyenne pondérée de la probabilité de différents scénarios. Ce complément de prix sera encaissé après la clôture de l'exercice à clore le 31 décembre 2020, et après accord entre les parties. Il est inscrit sur la ligne « Autres actifs non courants » du bilan au 31 décembre 2019.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants :

| | En milliers de dollars |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Goodwill | 15 376 |
| Immobilisation incorporelles | 2 067 |
| Immobilisations corporelles | 1 237 |
| Autres actifs non courants | 7 225 |
| Provisions pour passifs - non courant | (2 000) |
| Dettes locatives | (891) |
| Engagement de retraite | (8) |
| Produits constatés d'avance | (1 426) |
| Actif Net | 21 580 |

La quote-part de l'écart d'acquisition affectée à la division Silicon IP cédée a été déterminée par rapport à la taille et la rentabilité de cette activité sur les opérations du groupe antérieurement à l'acquisition de Verimatrix, Inc., la nouvelle activité acquise n'ayant pas vocation à générer de synergie avec la division Silicon IP.

6. Informations sectorielles

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe en matière de sécurité logicielle des contenus et des applications mobiles ; l'offre de logiciels embarqués de protection des contenus d'Inside Secure ayant été complétée en 2019 par les solutions logicielles d'accès conditionnel de Verimatrix, Inc., disponibles sous forme de licences ou de services hébergés (SaaS).

| En milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre 2019 | Activité selon le reporting de gestion (*) | Non alloué (**) | Total |
|---|---|--------------------|--------|
| Chiffre d'affaires ajusté | 95 808 | 3 870 | 99 678 |
| Marge brute ajustée | 79 428 | 2 112 | 81 540 |
| Résultat opérationnel ajusté | 21 746 | 2 119 | 23 865 |
| EBITDA | 24 791 | 2 695 | 27 486 |

| En milliers de dollars Exercice clos le 31 décembre 2018 | Activité selon le reporting de gestion (*) | Non alloué (**) | Total |
|---|---|--------------------|---------|
| Chiffre d'affaires ajusté | 16 318 | 1 806 | 18 124 |
| Marge brute ajustée | 16 084 | 771 | 16 855 |
| Résultat opérationnel ajusté | (3 714) | 696 | (3 018) |
| EBITDA | (3 460) | 1 272 | (2 188) |

(*) *Activité stratégique de protection des contenus et des applications*

(**) *La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents (voir note 7).*

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis au comité exécutif du Groupe chargé de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées au conseil d'administration incluent des mesures ajustées : chiffre d'affaires ajusté, marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable. La Société suit ces indicateurs car elle estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir été définis ou calculés de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

| Au 31 décembre (en milliers de dollars) | 2019 | 2018 |
|---|---------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 98 159 | 18 124 |
| Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions | 1 519 | - |
| Chiffre d'affaires ajusté | 99 678 | 18 124 |
| Marge brute IFRS | 78 573 | 16 787 |
| Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions | 1 519 | - |
| Amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises | 1 448 | 68 |
| Marge brute ajustée | 81 540 | 16 855 |
| Au 31 décembre (en milliers de dollars) | 2019 | 2018 |
| Résultat opérationnel IFRS | 3 011 | (7 554) |
| Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions | 1 519 | - |
| Amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises | 4 521 | 1 197 |
| Coûts non récurrents liés aux acquisitions (*) | 4 103 | 1 775 |
| Coûts non récurrents liés aux restructurations | 9 862 | 986 |
| Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions | 849 | 578 |
| Résultat opérationnel ajusté | 23 865 | (3 018) |
| Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liés aux regroupements d'entreprises | 3 621 | 830 |
| EBITDA ajusté | 27 486 | (2 188) |

(*) incluent une charge de 713 milliers de dollars relative à des primes de rétention à verser à des salariés clés

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis s'élève à 17 008 milliers de dollars soit 17% du chiffre d'affaires (7 620 milliers de dollars en 2018 soit 42,0 % du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 10 223 milliers de dollars en 2019 soit 10% du chiffre d'affaires (contre 1 662 milliers de dollars en 2018 soit 9,7% du chiffre d'affaires).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 40% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2019 et 43% de son chiffre d'affaires pour l'année 2018.

Clients représentant individuellement une part importante du chiffre d'affaires

| Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars) | Chiffre d'affaires | % du chiffre d'affaires du Groupe |
|---|-------------------------------|--|
| Client B | 8 206 | 8% |
| Client A | 6 411 | 7% |
| Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars) | Chiffre d'affaires | % du chiffre d'affaires du Groupe |
| Client A | 4 488 | 11% |
| Client C | 2 702 | 6% |

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les exercices 2019 et 2018 est le suivant :

| (en milliers de dollars) | Amérique du Nord | Asie | Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine | Total |
|--------------------------|---------------------|--------|--|---------------|
| 2019 | 18 746 | 20 902 | 58 511 | 98 159 |
| 2018 | 8 272 | 1 731 | 8 592 | 18 594 |

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature des exercices 2019 et 2018 se détaille de la façon suivante :

| (en milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|---------------|
| | 2019 | 2018 |
| Activité Logiciels | 94 289 | 16 318 |
| Chiffre d'affaires de l'activité stratégique | 94 289 | 16 318 |
| Licences de brevets NFC | 3 870 | 1 806 |
| Chiffre d'affaires consolidé | 98 159 | 18 124 |

La part non stratégique correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents. Ce programme est géré par France Brevets. Une licence a été signée par France Brevets en 2019 (une licence avait été signée en 2018).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Groupe n'a pas d'obligation de performance résultant de contrats signés avec les clients et restant à exécuter, à l'exception des revenus correspondant aux accords de développement pour lesquels les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas satisfaits. Aucun chiffre d'affaires n'est en attente de comptabilisation au 31 décembre 2019 (au 31 décembre 2018 le montant s'élevait à 384 milliers de dollars). Par ailleurs, les prestations facturées mais restant à effectuer au titre des contrats en cours sont présentées en note 23 et les prestations effectuées mais restant à facturer sont présentées en note 13.

Les informations relatives aux soldes des créances, actifs de contrats et passifs de contrats sont présentées en notes 13 et 23 respectivement.

8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 2019 | 2018 |
|---|----------------|---------------|
| Goodwill au 1er janvier | 29 530 | 29 563 |
| Acquisition Verimatrix, Inc (voir note 5.1) | 101 185 | - |
| Cession de la division Silicon IP (voir note 5.2) | (15 376) | - |
| Ecarts de conversion | (100) | (33) |
| Goodwill au 31 décembre | 115 239 | 29 530 |

Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | Technologies | Logiciels | Relations commerciales | Total |
|---|---------------|------------|------------------------|-----------------|
| Au 31 décembre 2018 | | | | |
| Valeur brute | 14 172 | 4 470 | 1 224 | 19 866 |
| Amortissements et dépréciations cumulés | (9 224) | (4 464) | (282) | (13 970) |
| Valeur nette | 4 948 | 6 | 942 | 5 896 |
| Exercice clos le 31 décembre 2019 | | | | |
| Montant à l'ouverture | 4 948 | 6 | 942 | 5 896 |
| Variation de périmètre | 11 570 | - | 10 073 | 21 643 |
| Cessions de la division Silicon IP (valeur nette) | (1 646) | | (942) | (2 588) |
| Amortissements | (3 205) | (6) | (2 120) | (5 331) |
| Projets en cours (*) | 1 684 | 333 | - | 2 017 |
| Montant net à la clôture | 13 351 | 333 | 7 953 | 21 637 |
| Au 31 décembre 2019 | | | | |
| Valeur brute | 21 713 | 1 195 | 10 073 | 32 981 |
| Amortissements et dépréciations cumulés | (8 360) | (862) | (2 122) | (11 344) |
| Valeur nette | 13 353 | 333 | 7 951 | 21 637 |

(*) Il s'agit des projets non encore mis en service (et non amortis)

Ces immobilisations comprennent pour 2 017 milliers de dollars de projets en cours dont 1 684 milliers de dollars au titre des Technologies et 333 milliers de dollars au titre des logiciels.

Les dotations aux amortissements de 5 331 milliers de dollars pour l'exercice 2019 (2 542 milliers de dollars en 2018) ont été imputées dans les lignes « Coût des ventes », « Frais de recherche et développement », « Frais commerciaux et de marketing », et « Frais généraux et administratifs » en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

10. Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2019 les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des droits d'utilisations qui se présentent comme suit :

| (en milliers de dollars) | Application initiale (IFRS16) | Nouveaux contrats | Dotations / remboursements de la période | Cession de la division Silicon IP | Acquisition Verimatrix Inc | Dépréciation (voir Note 25) | Reclassements | 31 décembre 2019 (IFRS 16) |
|--------------------------|-------------------------------|-------------------|--|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|----------------------------|
| Droits d'utilisation | 1 861 | 10 405 | (1 584) | (1 194) | 7 007 | (3 357) | - | 13 138 |

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux.

Dans l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., le Groupe a également repris les contrats de location historiques dont les principaux sont relatifs au siège en Californie et à la filiale en Allemagne. Le

montant des droits d'utilisation repris dans l'acquisition de Verimatrix, Inc. s'élève à 7 007 milliers de dollars.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a signé un contrat pour son nouveau siège à Meyreuil (France) ainsi que pour ses locaux à Paris (France). Par ailleurs, le Groupe a également renouvelé le contrat relatif à ses locaux à San Diego (États-Unis). L'ensemble des nouveaux engagements représente un montant total de 10 405 milliers de dollars.

La charge de location comptabilisée en 2019 au titre des contrats de courte durée et de faible montant s'élève à 107 milliers de dollars.

11. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

| Au 31 décembre 2019 | Prêts et créances | Actifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Total |
|---|--|---------------------------------------|--|----------------|
| Actifs | | | | |
| Instruments financiers dérivés | - | - | 89 | 89 |
| Clients et comptes rattachés et autres actifs | 58 770 | - | - | 58 770 |
| Complément de prix Silicon IP (voir note 5.2) | - | 10 350 | - | 10 350 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 975 | - | - | 53 975 |
| Total | 112 746 | 10 350 | 89 | 123 185 |
| | Passifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Autres passifs financiers évalués au coût amorti | Total |
| Passifs | | | | |
| Instruments dérivés | 1 626 | 26 | - | 1 652 |
| Obligations convertibles | - | - | 14 936 | 14 936 |
| Dettes financières | - | - | 58 668 | 58 668 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | - | - | 24 858 | 24 858 |
| Total | 1 626 | 26 | 98 462 | 100 114 |
| | Prêts et créances | Actifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Total |
| Au 31 décembre 2018 | | | | |
| Actifs | | | | |
| Instruments financiers dérivés | - | - | 28 | 28 |
| Clients et comptes rattachés et autres actifs | 20 466 | - | - | 20 466 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 47 381 | - | - | 47 381 |
| Total | 67 847 | - | 28 | 67 875 |
| | Passifs à la juste valeur par résultat | Dérivés de couverture | Autres passifs financiers évalués au coût amorti | Total |
| Passifs | | | | |
| Instruments dérivés | - | 14 | - | 14 |
| Obligations convertibles | - | - | 14 208 | 14 208 |
| Dettes financières | - | - | 553 | 553 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | - | - | 9 003 | 9 003 |
| Total | - | 14 | 23 764 | 23 778 |

12. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|---|------------------|--------------|------------------|------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie | - | 26 | - | 14 |
| Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie | 89 | - | 28 | - |
| Dérivé passif | - | 1 626 | - | 790 |
| Total | 89 | 1 652 | 28 | 804 |

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

(a) Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2019, le montant notionnel des contrats de change à terme en euros en cours s'élevait à 4 250 milliers d'euros (750 milliers d'euros en 2018). Au 31 décembre 2019, le montant notionnel des contrats de change à terme en livres sterling en cours s'élevait à 300 milliers de livre sterling.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change seront comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

(b) Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2019, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 9 000 milliers d'euros (20 000 milliers d'euros en 2018). Au 31 décembre 2018, le montant correspondait essentiellement à une couverture de change relative à l'augmentation de capital et l'émission d'obligations remboursables en actions émis en euros, contribuant au financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., réalisée en dollars.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises seront enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

(c) Options de couverture de taux

Afin de réduire son exposition au risque de taux et répondre à un engagement contractuel avec Apera Capital (les intérêts sont calculés sur la base du taux variable Libor USD), la Société a mis en place au cours de l'exercice 2019 une couverture de taux par l'achat d'une option (Cap) qui permet à la Société de se couvrir contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux de 2,75%) et pendant 3 ans avec des fenêtres mensuelles et pour un notionnel de 36 millions de dollars, moyennant le paiement d'une prime à l'achat de l'option.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

13. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Clients et comptes rattachés | 36 824 | 10 625 |
| Moins : provision pour clients douteux | (94) | (129) |
| Clients et comptes rattachés, nets | 36 731 | 10 496 |

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Clients - créances à moins d'un an | 22 700 | 5 806 |
| Clients - factures à établir à moins d'un an | 14 124 | 4 819 |
| Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an | 36 824 | 10 625 |
| Clients - factures à établir à plus d'un an | 5 625 | 4 625 |
| Clients et comptes rattachés | 42 449 | 15 250 |

Les factures à établir comprennent pour 5 565 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2019. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 3 990 milliers de dollars et sur la base d'estimation pour le complément. Ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2020.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Au 31 décembre 2019, 9 091 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement. La majeure partie de ces créances ont été encaissées début 2020.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

| (en milliers de dollars) | Total | Non échues | 1 à 30 jours | 30 à 60 jours | 60 à 90 jours | 90 à 120 jours | Plus de 120 jours |
|--------------------------|--------|------------|--------------|---------------|---------------|----------------|-------------------|
| 2018 | 5 806 | 3 254 | 1 748 | 235 | 93 | 344 | 131 |
| 2019 | 22 700 | 13 609 | 4 204 | 1 798 | 395 | 591 | 2 103 |

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients ne sont pas significatives.

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing » au compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, 92% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés est libellée en dollars (88% au 31 décembre 2018).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

14. Autres actifs

Les autres actifs se détaillent de la façon suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Dépôts et garanties | 154 | 380 |
| Crédit d'impôt recherche | 772 | 663 |
| Créances clients à plus d'un an | 5 625 | 4 625 |
| Complément de prix relatif à la cession de la division Silicon IP (voir note 5.2) | 10 350 | - |
| Autres créances | 1 781 | - |
| Autres actifs - Part non courante | 18 682 | 5 668 |
| Crédit d'impôt recherche | 259 | 608 |
| Charges constatées d'avance | 1 750 | 833 |
| Créances fiscales et de TVA | 1 579 | 806 |
| Coûts d'émissions d'emprunts, d'obligations et d'augmentation de capital | - | 1 974 |
| Compte sequestre (voir note 5) | 9 400 | - |
| Prêts et dépôts | 719 | 82 |
| Autres actifs - Part courante | 13 707 | 4 303 |
| Total autres actifs | 32 389 | 9 971 |

Au 31 décembre 2018, les coûts d'émissions d'emprunts et d'obligations ainsi que les coûts d'augmentation relatifs à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. avaient été inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de l'émission de ces instruments. En 2019, ils ont été inscrits en réduction des différents instruments correspondants conformément aux normes IFRS.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au crédit d'impôt recherche ne fait pas l'objet d'une actualisation.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

| En milliers de dollars | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Liquidités en banques | 53 975 | 47 381 |
| Valeurs mobilières de placement | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 975 | 47 381 |

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars US s'élève à environ 91% et 95% respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

16. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

| En milliers de dollars, sauf nombre d'actions | Nombre d'actions | Capital social | Prime d'émission | Total |
|---|-------------------|----------------|------------------|----------------|
| Au 1er janvier 2018 | 43 200 393 | 22 055 | 228 209 | 250 264 |
| Opérations sur le capital | 918 769 | 449 | (449) | - |
| Au 31 décembre 2018 | 44 119 162 | 22 504 | 227 760 | 250 264 |
| Opérations sur le capital | 40 559 402 | 18 638 | 39 167 | 57 805 |
| Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites | 249 003 | 110 | 25 | 135 |
| Au 31 décembre 2019 | 84 927 567 | 41 252 | 266 952 | 308 204 |

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 93 155 actions propres (141 571 actions propres au 31 décembre 2018).

Exercice 2019

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., le 20 février 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui a résulté en l'émission de 18 908 211 actions nouvelles (voir note 1).

Par ailleurs, 1 704 actions ont été créées à titre d'ajustement des droits de porteurs d'actions gratuites définitivement acquises en février 2019 consécutivement à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription susmentionnée.

Remboursement en actions des obligations détenues par OEP

Le remboursement en actions nouvelles des obligations remboursables en actions détenues par OEP Inside B.V. (affilié au fonds One Equity Partners) est intervenu en avril 2019 à la demande de One Equity Partners, permettant alors la création de 21 651 191 actions nouvelles de la Société (voir note 1).

Acquisition définitive des actions gratuites et exercice des stocks options

51 317 nouvelles actions ont été émises le 20 février 2019 suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites octroyées à certains salariés en mai 2016.

Le 26 septembre 2019 le capital de la Société a été augmenté de 15 685 actions suite à l'exercice de stocks options.

Le capital de la Société a été augmenté en décembre 2019 de 180 297 actions nouvelles, assimilables aux actions existantes, en conséquence de l'attribution définitive d'actions de performance allouées à des salariés en décembre 2016.

Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Société avait procédé à des augmentations de capital dans le cadre d'acquisition définitive d'actions et de l'exercice de stocks options.

17. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et, le cas échéant, des bons de souscription d'actions, à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2019, les paiements en actions en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

| Plan | Date d'allocation | Prix d'exercice en \$ | Vesting / Conditions | Nombre d'instruments | Date d'expiration |
|-------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------|
| SO | 26/07/2012 | 3,17 | 10 ans - acquisition graduelle | 15 778 | 26/07/2022 |
| SO | 20/02/2013 | 2,98 | 10 ans - acquisition graduelle | 32 652 | 20/02/2023 |
| SO | 20/02/2013 | 2,98 | 10 ans - acquisition graduelle | 5 442 | 20/08/2022 |
| SO | 27/08/2013 | 2,53 | 10 ans - acquisition graduelle | 32 656 | 27/08/2023 |
| SO | 27/08/2013 | 2,53 | 10 ans - acquisition graduelle | 5 443 | 27/02/2023 |
| SO | 28/08/2014 | 4,35 | 3 ans - acquisition graduelle | 38 091 | 28/08/2024 |
| SO - Résidents US | 16/12/2016 | 2,08 | 3 ans - acquisition graduelle | 228 347 | 16/12/2026 |
| SO - Résidents US | 19/10/2017 | 3,25 | 3 ans - acquisition graduelle | 258 303 | 19/10/2027 |
| SO - Résidents US | 21/12/2018 | 1,73 | 3 ans - acquisition graduelle | 41 330 | 20/08/2028 |
| SO | 17/04/2019 | 2,58 | 3 ans - acquisition graduelle | 525 000 | 01/03/2029 |
| SO | 14/10/2019 | 2,58 | 3 ans - acquisition graduelle | 15 000 | 14/10/2029 |

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve que les actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

| | 2019 | | 2018 | |
|-----------------------|--|------------------------------|--|------------------------------|
| | Prix d'exercice moyen en \$ par action | Nombre de bons (en milliers) | Prix d'exercice moyen en \$ par action | Nombre de bons (en milliers) |
| Au 1er janvier | 10,0 | 3,2 | 8,9 | 10,2 |
| Octroyés | - | - | - | - |
| Caducs | (10,0) | (3,2) | 7,7 | (7,0) |
| Exercés | - | - | - | - |
| Au 31 décembre | - | - | 10,0 | 3,2 |

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2019, et tous sont devenus caducs en 2019.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

| | 2019 | | 2018 | |
|-----------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------|
| | Prix d'exercice moyen en \$ par action | Nombre d'options (en milliers) | Prix d'exercice moyen en \$ par action | Nombre d'options (en milliers) |
| Au 1er janvier | 2,8 | 1 293 | 2,9 | 1 416 |
| Octroyées | 2,6 | 655 | 2,1 | 54 |
| Caduques | 2,5 | (676) | 4,5 | (171) |
| Exercées | 2,5 | (16) | 2,7 | (5) |
| Au 31 décembre | 2,7 | 1 256 | 2,8 | 1 293 |

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

| | 2019 | 2018 |
|-----------------------|--|------------|
| | Nombre d'actions gratuites (en milliers) | |
| Au 1er janvier | 800 | 1 653 |
| Octroyées | 330 | 220 |
| Acquises | (234) | (919) |
| Caduques | (366) | (154) |
| Au 31 décembre | 530 | 800 |

La charge constatée au cours de l'exercice 2019 s'est élevée à 845 milliers de dollars (710 milliers de dollars pour la période 2018).

18. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau, le résultat de l'exercice et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

| En milliers de dollars | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|------------------|
| | 2019 | 2018 |
| Au 1er janvier | (179 816) | (183 429) |
| Résultat de l'exercice | 27 254 | 3 418 |
| Paievements fondés sur des actions - Charges de l'exercice | 845 | 710 |
| Pertes actuarielles sur engagements de retraite | (11) | 13 |
| Couverture des flux de trésorerie | 1 | (293) |
| Différences de conversion | (187) | (40) |
| Rachat d'actions propres | 126 | (195) |
| Au 31 décembre | (151 788) | (179 816) |
| Dont : | | |
| Report à nouveau | (166 144) | (193 396) |
| Réserve légale | - | - |
| Réserve indisponible | 2 618 | 2 618 |
| Résultat global accumulé | (134) | (125) |
| Paievements fondés sur des actions | 14 466 | 13 621 |
| Différences de conversion | (2 250) | (2 063) |
| Rachat d'actions propres | (344) | (471) |
| Au 31 décembre | (151 788) | (179 816) |

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

19. Autres dettes

Les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Salaires et charges sociales | 9 631 | 5 583 |
| Acomptes reçus des clients | 2 132 | - |
| Dettes fiscales et sociales | 2 082 | 129 |
| Ajustements de prix | 2 489 | - |
| Autres dettes | 346 | 7 |
| Autres dettes part courante | 16 679 | 5 719 |
| Complément de prix SMI | - | 2 000 |
| Autres dettes part non courante | - | 2 000 |
| Total | 16 679 | 5 719 |

Dans le cadre de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., la Société a comptabilisé des ajustements de prix dont le montant a été estimé à 2 489 milliers de dollars (voir note 5).

20. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 5 433 | 1 181 |
| Factures non parvenues | 2 746 | 2 103 |
| Total | 8 179 | 3 284 |

21. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2018 | Augmentation de la période | Intérêts de la période | Montants décaissés | Variations sans incidences sur la trésorerie | | | | | | Autres | 31 décembre 2019 |
|---|------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|--|---|------------------------|-----------------------------------|----------------|-----------------|--------------|------------------|
| | | | | | Première application IFSR16 | Nouveaux contrats de location souscrits | Variation de périmètre | Cession de la division Silicon IP | Reclassement | Effet de change | | |
| Obligations convertibles | 14 209 | - | 2 055 | (1 079) | - | - | - | - | - | (249) | - | 14 936 |
| Instruments dérivés | 790 | - | - | - | - | - | - | - | - | (54) | 890 | 1 626 |
| Emprunt Apera | - | 51 492 | 4 349 | (14 156) | - | - | - | - | - | - | 438 | 42 123 |
| Dettes locatives part non courante | - | - | - | - | 1 185 | 9 810 | 5 208 | (858) | (950) | - | - | 14 395 |
| Autres dettes financières part non courante | 399 | - | - | - | - | - | - | - | (292) | - | - | 107 |
| Dettes financières part non courante | 399 | 51 492 | 4 349 | (14 156) | 1 185 | 9 810 | 5 208 | (858) | (1 242) | - | 438 | 56 625 |
| Dettes locatives part courante | - | - | 298 | (2 392) | 676 | 595 | 1 799 | (33) | 950 | - | - | 1 893 |
| Autres dettes financières part courante | 154 | - | - | (297) | - | - | - | - | 292 | - | - | 149 |
| Dettes financières part courante | 154 | - | 298 | (2 689) | 676 | 595 | 1 799 | (33) | 1 242 | - | - | 2 042 |
| Dettes financières | 15 552 | 51 492 | 6 702 | (17 924) | 1 861 | 10 405 | 7 007 | (891) | - | (303) | 1 328 | 75 229 |

Emprunt Apera

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix Inc., la Société a émis un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars (voir note 1).

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable in fine en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net. Afin de réduire son exposition au risque de taux et répondre la Société a mis en place au cours de l'exercice 2019 une couverture de taux (voir note 12).

Cet emprunt a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars à la cession de la division Silicon IP. Une quote-part de frais d'émission proportionnelle au montant remboursé a été comptabilisée immédiatement en résultat financier pour un montant de 433 milliers de dollars.

Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios.

Dettes locatives (IFRS 16)

Se référer à la note 2 « Méthodes comptables ».

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE (voir note 2.13) portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de Verimatrix, à raison d'une action pour une OCEANE. En 2018 et conformément aux stipulations des modalités des OCEANE, le ratio de conversion et / ou d'échange a été porté à 1,292 action ordinaire pour une OCEANE pour tenir compte de l'évolution du cours des actions de la Société en décembre 2018 et de l'ajustement légal consécutif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de février 2019. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE sont émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier). Cette composante a fait l'objet d'une évaluation initiale à partir des caractéristiques de l'option, qui est revue lors de chaque clôture. Les principales hypothèses ayant une incidence significative sur l'estimation de valeur de l'option sont :
 - o Le cours de l'action Verimatrix à date de valorisation ;
 - o La volatilité historique observée du cours de l'action : la période d'observation retenue dans le cadre de l'évaluation de la composante dérivée est la période postérieure à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016.

Sur ces bases, l'évaluation de la juste valeur de la composante dérivé s'élève à 1 626 milliers de dollars au 31 décembre 2019 (790 milliers de dollars au 31 décembre 2018). La variation de la juste valeur qui résulte essentiellement de la variation du cours de l'action est une charge financière de 850 milliers de dollars.

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur initiale de cette composante a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE. Cette composante dette est ultérieurement enregistrée au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE) intégrant :
 - o les coupons d'intérêt ;
 - o la quote-part de frais d'émission lui revenant ;
 - o la valeur de remboursement des OCEANE.

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement. La charge d'intérêts au 31 décembre 2019 est de 2 055 milliers de dollars (2 049 milliers de dollars au 31 décembre 2018).

22. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | Contrats onéreux | Litiges commerciaux | Litiges sociaux | Indemnités de départ à la retraite | Autres provisions et risques | Total |
|---|------------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|------------------------------|--------------|
| Au 1er janvier 2019 | 23 | 1 650 | 1 672 | 166 | 257 | 3 768 |
| Impact sur le compte de résultat | | | | | | |
| - Dotation aux provisions | 804 | 63 | - | 66 | - | 933 |
| - Reprises de provisions non utilisées | - | - | (362) | - | - | (362) |
| - Reprises de provisions utilisées | (23) | - | (9) | - | (249) | (281) |
| - Reprise de provision non utilisée sur l'activité semi-conducteur non poursuivie | - | (1 650) | - | - | - | (1 650) |
| - Reprise de provision non utilisée sur l'activité Silicon IP non poursuivie | - | - | - | (8) | - | (8) |
| Ecart de conversion | - | - | (3) | - | (8) | (11) |
| Au 31 décembre 2019 | 804 | 63 | 1 298 | 224 | - | 2 389 |
| | | | | | <i>Dont :</i> | |
| | | | | | <i>Part courante</i> | 1 530 |
| | | | | | <i>Part non courante</i> | 859 |

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Contrats onéreux

Suite à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., le Groupe a mis en place diverses mesures de restructuration décrites en note 25. Suite à la décision de ne plus utiliser un des bâtiments du Groupe aux États-Unis, le droit d'utilisation correspondant a été provisionné et les autres coûts inévitables attachés à ce bâtiment ont fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux.

Litiges commerciaux

Le Groupe a repris une provision de 1 650 milliers de dollars constituée à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, cette provision étant devenue sans objet.

Litiges sociaux

La provision de 1 298 milliers de dollars au 31 décembre 2019 est relative à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

Indemnités de départ à la retraite

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

23. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Maintenance | 10 176 | 2 706 |
| Licences | 154 | 236 |
| Redevances | 4 429 | 638 |
| Autres | 105 | 158 |
| Total | 14 864 | 3 737 |

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations de maintenance reconnues linéairement sur la durée des contrats (généralement 12 mois). Le solde des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 a été reconnu en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2019 sans écart significatif.

24. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

| (En milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 |
| Frais de recherche et développement | 25 262 | 8 191 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 1 501 | 1 102 |
| Paiements fondés sur des actions | 383 | 4 |
| Frais de recherche et développement capitalisés | (2 017) | - |
| Crédit d'impôt et autres subventions liées à la recherche | (1 366) | (528) |
| Total | 23 763 | 8 769 |

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées et des pays où les travaux sont réalisés.

Les frais de recherche et développement sont essentiellement constitués de frais de personnel, ces activités étant essentiellement réalisées en interne, avec des équipes basées en Californie (États-Unis), en Allemagne, en Finlande, aux Pays-Bas et en Ecosse.

25. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

| (En milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Frais externes attribuables aux acquisitions | (3 390) | (1 688) |
| Coûts non récurrents liés aux restructurations | (9 862) | (299) |
| Gains / (pertes) de change opérationnels, nets | (478) | 279 |
| Autres | 87 | 45 |
| Total | (13 643) | (1 663) |

Les gains et pertes de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

Les coûts non récurrents liés aux restructurations comprennent une dépréciation des actifs relative à un immeuble non-utilisé aux États-Unis pour un montant de 5 510 milliers de dollars dont 3 357 milliers de dollars au titre du droit d'utilisation et 2 153 milliers de dollars au titre des agencements. Le montant restant de 4 352 milliers de dollars correspond essentiellement aux coûts de personnel.

26. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

| (En milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|---------------|
| | 2019 | 2018 |
| Achats de wafers, service en production y compris variations de stocks | 1 212 | - |
| Amortissements et dépréciations | 3 769 | 830 |
| Amortissements et dépréciations des actifs acquis | 4 522 | 1 195 |
| Salaires et traitements | 43 408 | 14 566 |
| Salaires et traitements capitalisés | (1 443) | - |
| Sous-traitance | 5 461 | 215 |
| Service extérieurs | 11 715 | 1 941 |
| Frais de voyage et d'animation | 3 555 | 1 134 |
| Loyers des bâtiments et des bureaux | 1 310 | 511 |
| Marketing et publicité | 1 557 | 411 |
| Honoraires, commissions sur ventes et redevances | 7 719 | 3 695 |
| Subventions et crédit d'impôt recherche | (1 366) | (528) |
| Coûts non récurrents liés aux restructurations | 9 862 | 299 |
| Coûts non récurrents liés aux acquisitions | 3 390 | 1 688 |
| (Gains) / pertes de change opérationnels, nets | 478 | (279) |
| Total | 95 149 | 25 678 |

27. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

| (En milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|----------------------------------|------------------------------|---------------|
| | 2019 | 2018 |
| Salaires et traitements | 34 166 | 11 305 |
| Charges sociales | 8 362 | 2 662 |
| Paiements fondés sur des actions | 849 | 578 |
| Engagements de retraite | 31 | 21 |
| Total | 43 408 | 14 566 |

Au 31 décembre 2019, l'effectif du Groupe s'élevait à 283 salariés.

28. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

| (En milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|----------------|
| | 2019 | 2018 |
| Intérêts - Emprunt Apera, Échéance 2026 | (4 349) | - |
| Intérêts - Emprunts obligataires convertibles en actions, Échéance 2022 (voir note 21) | (2 055) | (2 049) |
| Quote part de frais d'émission sur emprunt Apera recyclée en frais financier (voir note 2.13) | (433) | - |
| Autres charges d'intérêts | (407) | (27) |
| Autres produits d'intérêts | 579 | 859 |
| Coût net de la dette financière | (6 664) | (1 217) |
| Gains de change | 627 | 617 |
| Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux OCEANE (voir note 21) | (850) | 3 796 |
| Variation de la juste valeur des obligations et résultat sur cessions d'actions Wisekey | - | (16) |
| Autres produits financiers | (223) | 4 397 |
| Résultat financier | (6 887) | 3 180 |

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

La charge financière relative à la dette de location s'élève à 316 milliers de dollars pour l'exercice 2019.

Revalorisation des obligations convertibles

En juin et septembre 2017, la Société a émis des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») pour un montant nominal de 15 millions d'euros (voir note 21).

La revalorisation de la composante dérivé passif à sa juste valeur au 31 décembre 2019 a généré une charge technique de 850 milliers de dollars, sans impact sur la trésorerie, essentiellement liée au cours de bourse en date de clôture et enregistrée en autres charges financières du compte de résultat.

29. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

| (en milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 |
| Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays : | | |
| - France | (109) | (85) |
| - Pays-Bas | (30) | (30) |
| - Etats-Unis | (1 848) | (81) |
| - Finlande | (29) | (32) |
| | (2 016) | (228) |

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

| (en milliers de dollars) | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 |
| Bénéfice (Perte) avant impôt des activités poursuivies | (3 877) | (4 374) |
| Produit (Charge) théorique calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère | 1 204 | 1 506 |
| Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction | 428 | 20 |
| Effet d'impôt sur : | | |
| Actifs d'impôts non reconnus | (3 664) | (1 670) |
| Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt | 243 | 244 |
| Autres différences permanentes | (227) | (329) |
| Impôt effectif | (2 016) | (228) |

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 195 713 milliers de dollars au 31 décembre 2019 (contre 216 112 milliers de dollars au 31 décembre 2018), soit un actif d'impôts potentiel de 48 928 milliers de dollars. Aux États-Unis, les actifs d'impôts non reconnus s'élèvent à 3 177 milliers de dollars.

Au 31 décembre 2019 le montant net des impôts différés comptabilisés se présente comme suit :

| (en milliers de dollars) | 31 décembre |
|--|----------------|
| | 2019 |
| Impôt différés actifs relatifs aux : | |
| - Produits et charges constatés d'avance | 1 497 |
| - Dettes locatives | 2 847 |
| - Plafonnement des intérêts | 483 |
| - Autres | 1 115 |
| Total impôts différés actifs | 5 942 |
| Impôt différés passifs relatifs aux : | |
| - Droits d'utilisation | (2 194) |
| - Réévaluation des actifs et passifs de Verimatrix Inc (*) | (3 281) |
| - Complément de prix de la cession de la division Silicon IP | (1 219) |
| - Autres | (1 862) |
| Total impôts différés passifs | (8 556) |
| Impôts différés nets | (2 614) |

(*) Il s'agit de l'effet d'impôt sur la réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs de Verimatrix Inc. suite à l'acquisition.

30. Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

| | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|-------------|
| | 2019 | 2018 |
| (Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars) | 27 254 | 3 418 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulations | 76 368 390 | 44 001 770 |
| Résultat net par action (en dollar) | 0,36 | 0,08 |
| Résultat net des activités poursuivies par action | (0,08) | (0,10) |
| Résultat net des activités non poursuivies par action | 0,43 | 0,18 |

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des stocks options et des OCEANE.

Lorsque la conversion et/ou l'exercice des titres dilutifs a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Le résultat dilué se présente de la manière suivante :

| | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|-------------|
| | 2019 | 2018 |
| (Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars) | 27 254 | 3 418 |
| Effet net d'impôt d'actions ordinaires potentiellement dilutives (OCEANE) | 2 905 | (1 920) |
| (Perte) / Profit dilué attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars) | 30 159 | 1 498 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 76 368 390 | 44 001 770 |
| Effets de dilution provenant des : | | |
| - Actions gratuites | 631 489 | 619 275 |
| - Obligations convertibles en actions | 5 391 406 | 5 391 406 |
| - Options sur actions | 41 330 | 606 468 |
| Nombre moyen pondéré d'actions après dilution | 82 432 615 | 50 618 920 |
| Résultat dilué théorique par action (en dollar) (*) | 0,37 | 0,03 |
| Résultat net dilué des activités poursuivies par action | (0,08) | (0,13) |
| Résultat net dilué des activités non poursuivies par action | 0,43 | 0,16 |

(*) Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action abouti à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

31. Activités non poursuivies

Le compte de résultat des activités non-poursuivies se présente comme suit :

| En milliers de dollars | Exercice clos le 31 décembre | |
|---|------------------------------|---------------|
| | 2019 | 2018 |
| Chiffre d'affaires | 15 776 | 23 956 |
| Coût des ventes | (666) | (1 094) |
| Marge brute | 15 110 | 22 862 |
| Frais de recherche et développement | (7 150) | (7 891) |
| Frais commerciaux et de marketing | (5 464) | (6 573) |
| Frais généraux et administratifs | (340) | (614) |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | 1 638 | 1 000 |
| Résultat opérationnel des activités non poursuivies | 3 794 | 8 784 |
| Produits / charges financières, nets | - | - |
| Plus-value de cession de la division Silicon IP (note 5) | 32 742 | - |
| Résultat consolidé des activités non poursuivies avant impôt | 36 536 | 8 784 |
| Impôts sur le résultat | (3 389) | (764) |
| Résultat net consolidé des activités non poursuivies | 33 147 | 8 020 |

Le tableau des flux de trésorerie de l'activité non poursuivie se présente comme suit :

| En milliers de dollars | Exercice clos | |
|---|---------------|--------------|
| | 31-Dec-19 | 31-Dec-18 |
| Résultat net consolidé des activités non poursuivies | 33 147 | 8 020 |
| Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement | 2 134 | 9 100 |
| Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement | (1 968) | (1 670) |
| Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité | 166 | 7 430 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 45 000 | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (355) | - |

32. Engagements

Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables et n'entrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 sont les suivants :

| (en milliers de dollars) | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|-------------|--------------|
| A moins d'un an | 107 | 1 853 |
| Entre 1 et 5 ans | 15 | 76 |
| A plus de 5 ans | - | 290 |
| Total | 122 | 2 219 |

33. Transactions avec les parties liées

(a) Transactions avec les entreprises liées

Une convention règlementée avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil d'administration de la Société, avait été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017 et renouvelée en 2018 par le conseil d'administration de la Société. Le contrat sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Le contrat n'a pas été renouvelé et a pris fin en aout 2019. En outre, le conseil d'administration du 14 février 2019 a décidé d'octroyer une rémunération complémentaire exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à la société Catherine Blanchet Conseil pour son accompagnement dans l'élaboration de la communication auprès des investisseurs et des marchés financiers dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix, Inc. et de son financement. Sur l'exercice 2019, le montant total facturé s'est élevé à 34 000 euros.

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité exécutif du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

| En milliers de dollars | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|-------------------------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 |
| Salaires et traitements | 2 530 | 1 853 |
| Jetons de présence | 90 | 76 |
| Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions | 487 | 407 |
| Total | 3 107 | 2 335 |

Les charges sur les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres correspondent au coût des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites comptabilisé sur les périodes présentées.

L'augmentation des rémunérations s'explique par l'augmentation du nombre de membres composant le comité exécutif du Groupe suite à l'intégration de Verimatrix, Inc.

34. Événements postérieurs à la date de clôture

L'épidémie de Covid-19 intervenue postérieurement à la clôture est sans impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019. En, revanche une poursuite de l'épidémie et de ses conséquences économiques pourrait avoir un impact sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et

son développement, bien que le Groupe considère, à la date d'arrêté des comptes consolidés, bénéficier d'une certaine résilience de son activité. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 20,0 millions de dollars au 1er trimestre 2020, en croissance de 26% sur un an. L'activité stratégique de logiciels est ressortie en croissance de 3% sur une base pro forma (incluant Verimatrix pour 3 mois d'activité en 2019, contre 1 mois en consolidé). A la date d'arrêté des comptes :

- la trésorerie consolidée du Groupe s'élevait à 46 millions de dollars et le Groupe n'a pas d'échéance financière avant 2022 et 2026 (voir note 21) ;
- le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative de ses délais de règlements clients ni des défauts de paiements.

Les états financiers reposent pour partie sur des estimations. Certaines estimations comportent des incertitudes inhérentes pour lesquelles il existe un risque d'ajustement au cours de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 au regard des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Les informations ci-dessous sont communiquées sur la base des informations connues et des jugements pouvant être faits à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Goodwill et autres actifs non courants

Le goodwill et les autres actifs non courants font l'objet d'un test de perte de valeur (voir note 4). La Société estime qu'il faudrait une diminution du chiffre d'affaires sur la durée du plan d'affaires à trois ans supérieure à 29% pour que ces actifs ne doivent commencer à être dépréciés.

La Société estime ne pas être dans ces cas de figure.

Complément de prix à recevoir

La Société a enregistré à la juste valeur pour 10 350 milliers de dollars un complément de prix à recevoir sur la cession de la division Silicon IP à la société Rambus. Ce complément de prix repose sur le chiffre d'affaires pour l'année 2020 de la division cédée. Les scénarios et les probabilités d'atteinte de l'objectif de performance pourraient devoir être révisés en 2020 en conséquence de l'impact économique du Covid-19, et une dépréciation du complément de prix à recevoir inscrit à l'actif du bilan pourrait devoir être constatée, sans qu'il soit possible de l'estimer à ce jour.

Clients et comptes rattachés

Au regard de sa clientèle, le Groupe estime que la capacité à recouvrer les montants dus par les clients dans les conditions initialement prévues lors de la transaction n'est pas significativement remise en cause et qu'une provision pour dépréciation est peu probable.

OCEANE

Les OCEANE, émises en 2019 et venant à échéance en juin 2022, enregistrées au passif du bilan, comportent une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par le résultat (produit ou charge financière). Une baisse du cours de bourse de la Société, ainsi que constatée depuis le début de l'exercice 2020, conduirait à une baisse de la valeur optionnelle et donc à la constatation d'un produit financier dans le résultat consolidé du Groupe.

Dette obligataire

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée spécialisé, pour un solde de 44 millions de dollars au 31 décembre 2019. Comme indiqué en note 21, le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité, soit en février 2026 et les intérêts sont indexés sur le LIBOR. Les

covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios ; en outre elle estime disposer d'une marge de manœuvre (« *headroom* ») suffisante pour faire face à une éventuelle dégradation de ses résultats et/ou de sa situation financière en conséquence de l'épidémie Covid-19. En ce qui concerne les intérêts, comme indiqué en note 21, la Société a mis en place une couverture de taux permettant de réduire significativement le risque de hausse des taux.

35. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

| (en milliers de dollars) | PwC | Experteia |
|--|------------|------------|
| Honoraires de certification des comptes | 358 | 90 |
| Services autres que la certification des comptes | 269 | 11 |
| Total | 627 | 101 |

36. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Verimatrix SA, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

| Pays | Société | Pourcentage de détention | | Date d'entrée dans le périmètre | Méthode de consolidation | Mode Acquisition/ création |
|-------------|--|--------------------------|------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 | | | |
| France | Verimatrix Paris | 100% | 100% | 2012 | Global | Création |
| Etats-Unis | Inside Secure Corporation | 100% | 100% | 2002 | Global | Création |
| Royaume Uni | Verimatrix UK Ltd | 100% | 100% | 2010 | Global | Acquisition |
| Pays-Bas | Verimatrix BV | 100% | 100% | 2012 | Global | Acquisition |
| Pays-Bas | Verimatrix Amsterdam B.V | 100% | 100% | 2012 | Global | Acquisition |
| Finland | Inside Secure Oy | 100% | 100% | 2012 | Global | Acquisition |
| Finland | Meontrust Oy | 100% | 100% | 2017 | Global | Acquisition |
| Japon | Verimatrix KK | 100% | 100% | 2013 | Global | Création |
| Etats-Unis | Verimatrix, Inc. | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Allemagne | Verimatrix GmbH | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| France | Verimatrix France SAS | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Japon | Verimatrix Japan KK | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Royaume Uni | Verimatrix Europe Limited | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Canada | Verimatrix Video Security Solutions | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Brésil | Verimatrix Tecnologia de Codofica cao Ltda | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Inde | Verimatrix Video Security Solutions | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |
| Singapour | Verimatrix Singapore PTE Ltd | 100% | 0% | 2019 | Global | Acquisition |

Le périmètre de consolidation a évolué de façon significative durant l'exercice suite à l'acquisition de la société Verimatrix Inc., le 28 février 2019.

3.4. Comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019

BILAN

| ACTIF en milliers d'euros | Notes | 31 décembre 2019 | | 31 décembre 2018 | |
|--|-------|------------------|------------------------------|------------------|---------------|
| | | Brut | Amortissements et provisions | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | 3.1 | 12 432 | 5 044 | 7 389 | 16 037 |
| Immobilisations corporelles | 3.1 | 863 | 577 | 286 | 699 |
| Immobilisations financières | 3.2 | 147 573 | 8 630 | 138 943 | 15 909 |
| Actif immobilisé | | 160 869 | 14 251 | 146 618 | 32 646 |
| Stocks | | 1 | - | 1 | 42 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | 201 | - | 201 | 43 |
| Créances clients | 3.4 | 9 212 | 115 | 9 098 | 13 149 |
| Autres créances | 3.4 | 10 606 | - | 10 606 | 3 240 |
| Disponibilités | 3.5 | 33 129 | - | 33 129 | 39 991 |
| Actif circulant | | 53 150 | 115 | 53 035 | 56 466 |
| Charges constatées d'avance | 3.11 | 278 | - | 278 | 456 |
| Ecarts de conversion actifs | 3.12 | 2 252 | - | 2 252 | 584 |
| Comptes de régularisation | | 2 530 | - | 2 530 | 1 039 |
| TOTAL ACTIF | | 216 549 | 14 365 | 202 183 | 90 151 |

| PASSIF en milliers d'euros | | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------|------------------|------------------|
| Capital | 3.6 | 33 971 | 17 648 |
| Prime d'émission et d'apport | 3.6 | 199 411 | 163 934 |
| Réserve indisponible | 3.6 | 9 960 | 9 960 |
| Report à nouveau | 3.6 | (134 625) | (131 434) |
| Résultat | 3.6 | 20 730 | (3 192) |
| Capitaux propres | | 129 447 | 56 916 |
| Provisions pour risques et charges | 3.7 | 3 638 | 5 628 |
| Emprunts et dettes financières divers | 3.4 | 57 565 | 16 354 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3.4 | 3 013 | 2 512 |
| Dettes fiscales et sociales | 3.4 | 3 449 | 2 075 |
| Autres dettes | 3.4 | 2 197 | 2 640 |
| Dettes | | 69 862 | 29 210 |
| Produits constatés d'avance | 3.11 | 863 | 3 315 |
| Ecarts de conversion passifs | 3.12 | 2 011 | 710 |
| Comptes de régularisation | | 2 874 | 4 025 |
| TOTAL PASSIF | | 202 183 | 90 151 |

COMPTE DE RESULTAT

| COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros | Note | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|--|------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 4.1 | 33 051 | 35 379 |
| Reprises sur dépréciations et provisions | 3.7 | 2 047 | 371 |
| Transferts de charges | 4.7 | 437 | 732 |
| Autres produits | | 2 | 622 |
| Total produits d'exploitation | | 35 537 | 37 104 |
| Achats matières et marchandises | | 0 | 2 |
| Variations de stocks | | 26 | 42 |
| Autres achats et charges externes | | 29 873 | 30 563 |
| Impôts taxes et versements assimilés | | 801 | 661 |
| Salaires et traitements | 4.2 et 4.3 | 3 713 | 3 483 |
| Charges sociales | | 1 434 | 1 196 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | | | |
| - Sur immobilisations : Dotations aux amortissements | 3.1 | 1 828 | 2 127 |
| - Sur actifs circulants : Dotations aux dépréciations | 3.7 | 1 | 37 |
| Dotations aux provisions | 3.7 | 87 | 166 |
| Autres charges | | 882 | 1 265 |
| Total charges d'exploitation | | 38 645 | 39 542 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (3 109) | (2 438) |
| Produits financiers de participations | 4.5 | 0 | 1 797 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 4.5 | 3 960 | 206 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 4.5 | 511 | 764 |
| Reprises de provisions | 3.7 | 584 | 605 |
| Différences positives de change | 4.5 | 2 317 | 4 444 |
| Total produits financiers | | 7 371 | 7 817 |
| Dotations aux provisions | 3.7 | 2 760 | 4 584 |
| Intérêts et charges assimilés | 4.5 | 6 000 | 1 037 |
| Différences négatives de change | 4.5 | 2 305 | 2 715 |
| Total charges financières | | 11 065 | 8 336 |
| RESULTAT FINANCIER | | (3 694) | (518) |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 4.6 | 1 | 546 |
| Reprises de provisions | 3.7 | 1 698 | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 4.6 | 42 217 | 0 |
| Total produits exceptionnels | | 43 916 | 546 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 4.6 | 25 | 636 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 4.6 | 15 049 | 1 |
| Total charges exceptionnelles | | 15 075 | 636 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | 28 841 | (90) |
| Impôt sur les bénéfices | 4.4 | (1 308) | (146) |
| RESULTAT NET COMPTABLE | | 20 730 | (3 192) |

Notes annexes aux comptes annuels

Le bilan, avant répartition du résultat de l'exercice, présente un total de 202 183 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, un chiffre d'affaires de 33 051 milliers d'euros, pour un bénéfice de 20 730 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales sur la Société

1.1. Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une offre de solutions logicielles et de licence de technologies de sécurité embarquée pour les appareils mobiles et les objets connectés, permettant de sécuriser les identités et les contenus numériques, les applications et les transactions.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe Impasse des Carrés de l'Arc – Rond-point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 20 avril 2020.

Acquisition de Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. qui employait plus de 300 personnes dans 20 pays à la date d'acquisition et dont le siège social est à San Diego, Californie. Verimatrix, Inc. était un leader indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement.

L'ensemble créé constitue un acteur majeur de la sécurité logicielle et l'analyse de données. Le portefeuille clients constitué est mondial et complémentaire dans les secteurs du divertissement, de l'internet des objets et de la mobilité.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été placé dans un compte séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Sur ces bases, le prix d'acquisition est estimé à 141 millions de dollars.

Financement de l'acquisition

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société pour environ 38 millions de dollars ;
- émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant total de 54 millions de dollars. Une partie de l'emprunt a été remboursée par

anticipation à hauteur de 10 millions de dollars le 17 décembre 2019 suite à la cession de la division Silicon IP ;

- augmentation de capital le 20 février 2019 avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros, prime d'émission incluse ;
- émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription était réservée à One Equity Partners (« OEP »). En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société. En contrepartie, OEP s'est vu attribué 21 651 191 actions nouvelles de la Société, représentant 25,5% du capital social au 31 décembre 2019 (sur une base non-diluée).

Cession de la division Silicon IP

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix éventuel, intégralement en numéraire. A la réalisation de l'opération, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. La Société n'a pas reconnu de complément de prix dans son résultat arrêté au 31 décembre 2019 et ne le fera que quand le montant sera connu et certain (cf. note 3.4 ci-après).

Le 17 décembre 2019, la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale.

1.2. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

L'épidémie de Covid-19 intervenue postérieurement à la clôture est sans impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2019. En revanche une poursuite de l'épidémie et de ses conséquences économiques, pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement, bien que la Société considère, à la date d'arrêté des comptes annuels, bénéficier d'une certaine résilience de son activité. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 20,0 millions de dollars au 1^{er} trimestre 2020, en croissance de 26% sur un an. L'activité stratégique de logiciels est ressortie en croissance de 3% sur une base pro forma (incluant Verimatrix Inc. pour 3 mois d'activité en 2019, contre 1 mois en consolidé). A la date d'arrêté des comptes :

- la trésorerie consolidée du Groupe s'élevait à 46 millions de dollars et le Groupe n'a pas d'échéance financière avant 2022 et 2026 (voir note 3.4 et paragraphe « Dette obligataire » ci-dessous) ;
- le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative de ses délais de règlements clients ni des défauts de paiements.

Les états financiers reposent pour partie sur des estimations. Certaines estimations comportent des incertitudes inhérentes pour lesquelles il existe un risque d'ajustement au cours de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 au regard des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Les informations ci-dessous sont communiquées sur la base des informations connues et des jugements pouvant être faits à la date d'arrêté des comptes annuels.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement relatives à l'acquisition de Verimatrix Inc le 28 février 2019 (voir note 1.1). Le test de valeur des écarts d'acquisition réalisé pour les besoins des comptes consolidés ainsi que le niveau d'activité de cette filiale depuis son acquisition ne mettent pas en évidence d'indices de perte de valeur des titres de participation. La Société estime qu'il faudrait une diminution du chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du plan d'affaires à trois ans supérieure à 29% pour que les écarts d'acquisition ne doivent commencer à être dépréciés dans les comptes consolidés.

La Société estime ne pas être dans ces cas de figure.

Clients et comptes rattachés

Au regard de sa clientèle, le Groupe estime que la capacité à recouvrer les montants dus par les clients dans les conditions initialement prévues lors de la transaction n'est pas significativement remise en cause et qu'une provision pour dépréciation est peu probable.

Dette obligataire

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée spécialisé, pour un solde de 44 millions de dollars au 31 décembre 2019. Comme indiqué en note 3.4, le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité, soit en février 2026 et les intérêts sont indexés sur le LIBOR. Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios ; en outre elle estime disposer d'une marge de manœuvre (« *headroom* ») suffisante pour faire face à une éventuelle dégradation de ses résultats et/ou de sa situation financière en conséquence de l'épidémie Covid-19. En ce qui concerne les intérêts, comme indiqué en note 5.2, la Société a mis en place une couverture de taux permettant de réduire significativement le risque de hausse des taux.

2. Règles et méthodes comptables

(a) Principes comptables et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

(b) Monnaie de présentation

L'essentiel des transactions d'achat et de vente de la Société est réalisé en dollars américains (« dollars »). Cependant, conformément aux dispositions du Code de Commerce, la Société présente ses comptes sociaux en euros. Le cours de clôture du dollar par rapport à l'euro est passé de 1,1450 dollar pour 1 euro au 31 décembre 2018 à 1,1234 dollar au 31 décembre 2019.

(c) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises.

La Société comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société décrite ci-après.

La Société commercialise des logiciels et des composants de propriété intellectuelle, ainsi que les services associés.

Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques

La Société commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de services hébergés par abonnement (SaaS)

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la Société. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 2,5% du chiffre d'affaires)

La Société analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples d'assistance). Le revenu est reconnu à l'avancement lorsque certains critères sont remplis dont le fait que le Groupe réalise un développement spécifique pour un client donné et qu'il bénéficie à tout moment du contrat d'un droit à paiement pour les prestations réalisées à date. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable. Si les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas remplis, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle qui a lieu à la date d'acceptation par le client du logiciel personnalisé.

Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, la Société détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période en application des principes décrits ci-dessus.

Les factures à établir comprennent pour 5 565 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2019. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 3 990 milliers de dollars et sur la base d'estimation pour le complément. Certaines de ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2020.

(d) Immobilisations

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de droits d'utilisation de licences de logiciels et de coûts de développements en interne d'applications informatiques amortis sur leur durée d'utilité, estimée à trois années.

Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables sont inscrites à l'actif du bilan dans la mesure où la Société dispose des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point des programmes de développement précisément définis et qu'elle bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens :

- 3 à 5 ans pour le matériel de recherche et développement,
- 3 à 10 ans pour les agencements et aménagements de constructions,
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau,
- 3 à 8 ans pour le mobilier.

3) Dépréciation

La valeur nette comptable d'une immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

(e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

(f) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes sur contrats sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

(g) Opérations libellées en devises

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Ainsi sont enregistrés en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (telles que les liquidités en devises).

La Société a recours à des opérations de couverture de change pour couvrir son exposition dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar contre l'euro.

Ces opérations sont qualifiées de macro-couverture et constituent par conséquent des positions ouvertes isolées. Les pertes et les gains dénoués sur ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les pertes et les gains latents à la clôture sont comptabilisés au bilan.

Les dettes, créances et disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de la réévaluation de ces actifs et passifs en devises est portée au bilan dans le poste « Écarts de conversion actifs » ou « Écarts de conversion passifs ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

(h) Subventions et crédit d'impôt recherche

Des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Société enregistre ces subventions dans le compte de résultat « Subventions d'exploitation » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Une avance remboursable sous conditions est traitée comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat) s'il est établi que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, elle est classée en dettes.

Les crédits d'impôt recherche octroyés pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique sont comptabilisés en crédit d'impôt sous la rubrique « Impôts sur les bénéfices » conformément à la recommandation de l'ANC du 11 janvier 2011. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan sur la ligne « Autres actifs ».

3. Compléments d'informations relatifs au bilan

3.1. Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent de la façon suivante :

| Montants bruts en milliers d'euros | 31 décembre 2018 | Augmentations par achats | Reclassements de postes | Diminutions | 31 décembre 2019 |
|--|------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------|------------------|
| Licences et logiciels | 35 536 | - | - | (28 012) | 7 524 |
| Relations commerciales | 1 052 | - | - | (1 052) | - |
| Fonds commercial | 10 241 | - | - | (5 333) | 4 909 |
| Total des immobilisations incorporelles | 46 830 | - | - | (34 397) | 12 432 |
| Agencements aménagements des constructions | 1 001 | - | - | (1 000) | 2 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 803 | 125 | - | (66) | 862 |
| Total immobilisations corporelles | 1 805 | 125 | - | (1 066) | 863 |

Les amortissements se décomposent comme suit :

| Montants bruts en milliers d'euros | 31 décembre 2018 | Dotations | Dotations aux provision | Reprises | 31 décembre 2019 |
|--|------------------|--------------|----------------------------|-----------------|------------------|
| Licences et logiciels | 30 551 | 1 652 | - | (27 159) | 5 044 |
| Relations commerciales | 242 | - | - | (242) | - |
| Total des immobilisations incorporelles | 30 793 | 1 652 | - | (27 401) | 5 044 |
| Agencements aménagements des constructions | 502 | - | - | (500) | 2 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 603 | 512 | - | (540) | 575 |
| Total immobilisations corporelles | 1 105 | 512 | - | (1 040) | 577 |

Les valeurs nettes comptables se décomposent comme suit :

| Valeurs nettes comptables | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
|--|------------------|------------------|
| Licences et logiciels | 4 985 | 2 479 |
| Relations commerciales | 810 | 0 |
| Fonds commercial | 10 241 | 4 909 |
| Total des immobilisations incorporelles | 16 037 | 7 388 |
| Agencements aménagements des constructions | 499 | 0 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 200 | 287 |
| Total immobilisations corporelles | 699 | 287 |

La baisse de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par la cession à la société Rambus de la division Silicon IP de la Société (voir note 1.1 ci-dessus), qui incluait le transfert d'éléments d'actif dont la valeur nette comptable s'élevait à 14 634 milliers d'euros (voir note 4.6 ci-dessous), en ce compris des immobilisations incorporelles pour 7 055 milliers d'euros.

3.2. Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2018 | Augmentations ou dotations | Diminutions ou reprises | 31 décembre 2019 |
|---|---------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Titres de participation | 13 252 | 75 711 | - | 88 962 |
| Creances rattachés à des participations | 10 130 | 48 969 | (848) | 58 250 |
| Dépôts et cautions versées | 214 | | (179) | 36 |
| Autres | 434 | 0 | (110) | 325 |
| Immobilisations financières brutes | 24 031 | 124 680 | (1 137) | 147 573 |
| Provisions sur titres de participation | (8 122) | (508) | - | (8 630) |
| Immobilisations financières nettes | 15 909 | 124 171 | (1 137) | 138 943 |

En 2019, la Société a acquis la société Verimatrix, Inc. dont les titres sont indiqués ci-dessus valorisés à 75 711 milliers d'euros (voir note 1.1 ci-dessus). Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix, Inc qui employait plus de 300 personnes dans 20 pays à la date d'acquisition et dont le siège social est à San Diego, Californie. Verimatrix, Inc. était un leader indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du divertissement

En 2017, la société Metaforic a transféré ses actifs à la Société et à Inside Secure UK Ltd et a ensuite été liquidée. En 2018, la Société avait constaté une provision pour dépréciation de 4 millions d'euros afin de refléter la juste valeur de la filiale. Une provision pour dépréciation complémentaire de 508 milliers d'euros a été comptabilisée en 2019 afin de refléter la juste valeur de la filiale Inside Secure UK Ltd au bilan de la Société.

3.3. Etat des crédits-baux

Au 31 décembre 2019, la Société a levé toutes les options et ne dispose plus de contrat de crédit-bail en cours.

3.4. Etat des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances sont les suivantes :

| Échéance des créances en milliers d'euros | Montant au 31 décembre 2019 | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Créances rattachées à des participations | 58 251 | - | 58 251 |
| Créances clients | 9 212 | 7 751 | 1 461 |
| Autres immobilisations financières | 36 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 25 | 25 | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 26 | 26 | - |
| Impôts sur les bénéfices | 910 | 910 | - |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 572 | 572 | - |
| Groupe et associés | 440 | 440 | - |
| Débiteurs divers | 8 633 | 8 633 | - |
| Total | 78 105 | 18 357 | 59 712 |

Les créances rattachées à des participations sont essentiellement constituée du prêt mis en place à l'occasion de la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc. (voir note 3.2 ci-dessus).

Les débiteurs divers sont notamment constitués à hauteur 8 182 milliers d'euros d'une créance correspondant au montant versé par la Société sur un compte séquestre à la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc. aux fins de couvrir des ajustements éventuels sur le prix d'acquisition, dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les échéances des dettes sont les suivantes :

| Échéance des dettes en milliers d'euros | Montant au 31 décembre 2019 | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans |
|---|-----------------------------------|----------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes financières divers | 55 311 | 1 | 55 310 |
| Groupe et associés | 2 254 | 2 254 | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 013 | 3 013 | - |
| Personnel et comptes rattachés | 1 193 | 1 193 | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 707 | 707 | - |
| Autres impôts et taxes assimilés | 1 550 | 1 550 | - |
| Autres dettes | 2 197 | 2 197 | - |
| Total | 66 224 | 10 915 | 55 310 |

Les débiteurs divers sont notamment constitués à hauteur 2 167 milliers d'euros d'une dette correspondant au montant des ajustements éventuels sur le prix d'acquisition de Verimatrix Inc., dont le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

| Détail des Emprunts et dettes à plus d'un an | Montant au 31 décembre 2019 |
|---|--|
| Obligations convertibles en actions | 16 143 |
| Emprunt obligataire | 39 167 |
| Total | 55 310 |

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les emprunts et dettes financières correspondent aux obligations convertibles en actions de la Société nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017. Les OCEANE qui n'auront pas été converties par les porteurs seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, à raison de 1,292 action pour 1 obligation. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Emprunt obligataire

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la Société a émis un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 000 milliers de dollars.

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable *in fine* en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net.

Cet emprunt a été remboursé par anticipation à hauteur de 10 000 milliers de dollars à la cession de la division Silicon IP en décembre 2019.

Les covenants financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Au 31 décembre 2019, la Société a testé les covenants et respecte les ratios.

3.5. Trésorerie

La trésorerie de la Société s'élève à 33 129 milliers d'euros au 31 décembre 2019 (contre 39 991 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

| En milliers d'euros | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Liquidités en banques | 33 129 | 39 991 |
| Total | 33 129 | 39 991 |

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang. La direction de la Société surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minimale. Par conséquent, la Société considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

3.6. Variation des capitaux propres et composition du capital social

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2018 | Affectation | Autres mouvements | 31 décembre 2019 |
|--------------------------------|---------------------|-------------|-------------------|---------------------|
| Capital | 17 648 | - | 16 323 | 33 971 |
| Nombre d'actions | 44 119 162 | | 40 808 405 | 84 927 567 |
| Valeur nominale | 0,40 € | | | 0,40 € |
| Primes | 163 934 | | 35 477 | 199 411 |
| Réserves réglementées | 9 960 | - | - | 9 960 |
| Report à nouveau | (131 434) | (3 192) | | (134 625) |
| Résultat de l'exercice (perte) | (3 192) | 3 192 | 20 730 | 20 730 |
| Capitaux propres | 56 916 | - | 72 531 | 129 447 |

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été affecté au report à nouveau débiteur par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2019.

- Le capital a évolué comme suit :

| | Capital | Prime d'émission | Prime d'apport | Bons de souscription | Réserve indisponible |
|--|---------------|---------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| A l'ouverture au 1er janvier 2019 | 17 648 | 163 067 | 461 | 407 | 9 960 |
| Augmentation de capital | 16 224 | 34 482 | - | - | - |
| Exercice des options de souscription d'actions | 100 | 995 | - | - | - |
| A la clôture au 31 décembre 2019 | 33 971 | 198 544 | 461 | 407 | 9 960 |

- Au 31 décembre 2019, la Société ne dispose plus de bons de souscription d'actions en cours de validité.
- Les actions gratuites émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

| Date d'attribution des actions gratuites | Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2019 | Nombre d'actions attribuées définitivement en 2019 | Nombre d'actions gratuites perdues au cours de l'année 2019 |
|--|---|--|---|
| 23-mars-15 | - | - | 21 970 |
| 30-mai-16 | - | 53 579 | 20 327 |
| 16-déc.-16 | - | 180 297 | 323 703 |
| 3-déc.-18 | 220 000 | - | - |
| 17-avr.-19 | 310 000 | - | - |
| Total | 530 000 | 233 876 | 366 000 |

- Les options de souscription d'actions émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

| Date d'attribution des options | Nombre d'options attribuées en cours de validité au 31/12/2019 | Prix de souscription des options (en €) | Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des options | Nombre des options levées au cours de l'année 2019 | Prix de souscription des actions sur levée des options (en €) | Date d'expiration des options |
|--------------------------------|--|---|--|--|---|-------------------------------|
| 26/07/2012 | 15 778 | Gratuit | 15 778 | - | 2,82 | 26-juil.-22 |
| 20/02/2013 | 43 536 | Gratuit | 43 536 | - | 2,66 | 20-févr.-23 |
| 20/02/2013 | 5 442 | Gratuit | 5 442 | - | 2,66 | 20-août-22 |
| 27/08/2013 | 34 506 | Gratuit | 34 506 | - | 2,25 | 27-août-23 |
| 27/08/2013 | 5 443 | Gratuit | 5 443 | - | 2,25 | 27-févr.-23 |
| 28/08/2014 | 38 091 | Gratuit | 38 091 | - | 3,87 | 28-août-24 |
| 16/12/2016 | 259 716 | Gratuit | 259 716 | - | 1,96 | 16-déc.-26 |
| 19/10/2017 | 258 303 | Gratuit | 258 303 | - | 2,89 | 19-oct.-27 |
| 16/04/2018 | 14 467 | Gratuit | 14 467 | - | 2,37 | 16-avr.-28 |
| 21/12/2018 | 41 330 | Gratuit | 41 330 | - | 1,54 | 20-août-28 |
| 17/04/2019 | 525 000 | Gratuit | 525 000 | - | 2,30 | 1-mars-29 |
| 14/10/2019 | 15 000 | Gratuit | 15 000 | - | 2,30 | 14-oct.-29 |
| Total | 1 256 612 | | 1 256 612 | - | | |

- Actions propres détenues au 31 décembre 2019

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions propres.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2019, le solde du contrat de liquidité était de 93 155 actions au 31 décembre 2019. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 184 446,90 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2019, soit 1,98 euros.

3.7. État des provisions

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2018 | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | 31 décembre 2019 |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| Provisions pour pertes de change | (583) | (2 251) | 584 | | (2 250) |
| Autres provisions pour risques | (3 202) | (57) | 216 | 1 830 | (1 214) |
| Provision pour complément de prix | (1 698) | | | 1 698 | - |
| Provisions indemnités retraites | (145) | (29) | - | - | (174) |
| TOTAL I | (5 628) | (2 337) | 800 | 3 528 | (3 638) |
| Provisions pour dépréciation | | | | | |
| Sur titres de participation | (8 122) | (508) | - | - | (8 630) |
| Sur comptes clients | (112) | (2) | - | - | (114) |
| TOTAL II | (8 234) | (510) | - | - | (8 744) |
| TOTAL GENERAL (I) + (II) | (13 862) | (2 848) | 800 | 3 528 | (12 382) |

Les reprises de provisions pour 3 528 milliers d'euros sont composées de 1 830 milliers d'euros, comptabilisés en produits d'exploitation (inclus dans les 2 036 en ligne de reprise de provision du compte de résultat) et de 1 698 milliers d'euros comptabilisés en produits exceptionnels.

Provisions pour pertes de change et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour pertes de change correspondent aux pertes latentes de change nettes sur les positions bilancielleres. La Société comptabilise des provisions pour indemnités de départ en retraite sur la base de calculs et d'hypothèses actuariels.

Autres provisions pour risques

La Société est sujette à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction de la Société considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière de la Société, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Les autres provisions pour risques incluent également les provisions relatives à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

3.8. Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

3.9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se répartissent comme suit au bilan :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Crédit impôt recherche | 817 | 442 |
| CICE | 93 | 18 |
| Clients factures à établir | 4 068 | 8 192 |
| Autres produits à recevoir | 0 | 37 |
| Total | 4 979 | 8 690 |

3.10. Charges à payer

Les charges à payer se répartissent comme suit au bilan :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 657 | 1 575 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 264 | 1 616 |
| Total | 2 921 | 3 190 |

3.11. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance se répartissent comme suit :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| Charges d'exploitation | 278 | 456 |
| Total | 278 | 456 |

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges courantes d'exploitation engagées et comptabilisées avant leur fait générateur.

| En milliers d'euros | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Produits d'exploitation | 863 | 3 315 |
| Total | 863 | 3 315 |

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance sont remplis.

3.12. Ecart de conversion sur opérations en devises

L'écart de conversion sur opérations en devises se détaille comme suit au 31 décembre 2019 :

| Nature des écarts en milliers d'euros | Montant actif | Différences compensées par une couverture de change | Provision pour perte de change | Montant passif |
|---------------------------------------|------------------|---|--------------------------------------|-------------------|
| Créances | - | - | - | (2 011) |
| Dettes d'exploitation | 2 252 | - | (2 252) | - |
| Total | 2 252 | - | (2 252) | (2 011) |

4. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

En 2019, la Société a réalisé 96% de son chiffre d'affaires à l'export et 4% en France.

4.2. Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction de la Société et du conseil d'administration. Les rémunérations payées au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

| En milliers d'euros | Exercice clos le 31 décembre | |
|--|------------------------------|--------------|
| | 2019 | 2018 |
| Salaires et traitements | 1 541 | 1 099 |
| Jetons de présence | 103 | 64 |
| Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions | 408 | 192 |
| Total | 2 052 | 1 570 |

4.3. Ventilation de l'effectif

L'effectif se détaille comme suit au 31 décembre 2019 :

| | Personnel salarié | Personnel mis à la disposition de l'entreprise |
|-----------------------------------|----------------------|--|
| Cadres | 14 | - |
| Agents de maîtrise et techniciens | 4 | - |
| Contrat professionnalisation | 1 | - |
| | | - |
| Total au 31 décembre 2019 | 19 | - |

4.4. Impôts

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société est fiscalement bénéficiaire à hauteur de 11 094 milliers d'euros, et, au niveau du Groupe d'intégration fiscale, pour 5 063 milliers d'euros. La Société a imputé une partie de ses déficits reportables sur ce bénéfice, de telle sorte que le déficit reportable au 31 décembre 2019 s'élève à 174 216 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2019, le report déficitaire se décompose de la façon suivante :

| En milliers d'euros | Au 31 décembre 2019 |
|---|------------------------|
| Total des déficits restant à reporter avant intégration fiscale de janvier 2011 | 57 184 |
| Total des déficits restant à reporter avant l'intégration fiscale | 57 184 |
| Déficits reportables pour les exercices 2011 à 2015 | 124 048 |
| Déficits utilisés au titre de l'exercice 2016 | (1 602) |
| Déficits reportables pour l'exercice 2017 | 1 069 |
| Déficits utilisés au titre de l'exercice 2018 | (420) |
| Déficits utilisés au titre de l'exercice 2019 | (6 064) |
| Total des déficits restant à reporter dans le cadre de l'intégration fiscale | 117 032 |
| Total des déficits restant à reporter | 174 216 |

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables pour les comptes sociaux des sociétés françaises, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôts différés sur ce déficit.

- Intégration fiscale

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a mis en place une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Verimatrix PARIS (anciennement Inside Secure France SAS).

4.5. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

| | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------------|------------------------|
| Produits Financiers | | |
| Produits financiers de participations | - | 1 797 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 3 960 | 206 |
| Différences positives de change | 2 317 | 4 444 |
| Reprise de provisions pour risques et charges financières | 584 | 605 |
| Intérêts et charges | 511 | 764 |
| Total | 7 371 | 7 817 |
| | | |
| Charges Financières | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 2 760 | 4 584 |
| Intérêts et charges | 6 000 | 1 037 |
| Différences négatives de change | 2 305 | 2 715 |
| Total | 11 065 | 8 336 |
| Résultat Financier | (3 694) | (518) |

4.6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | Produits 2019 | Charges 2019 | 31 décembre 2019, Net | 31 décembre 2018, Net |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| Sur exercice antérieur | 1 | (25) | (25) | 381 |
| Sur cession d'immobilisations | 3 | (79) | (77) | (1) |
| Sur cession de la division Silicon IP | 43 912 | (14 634) | 29 279 | - |
| Sur risques et charges exceptionnels | - | (336) | (336) | (460) |
| Pénalités diverses | - | - | - | (10) |
| Total | 43 916 | (15 075) | 28 841 | (90) |

Les produits exceptionnels sur la cession de la division Silicon IP à la société Rambus s'élèvent à 43 912 milliers d'euros ; ils se composent de 40 345 milliers d'euros de prix de cession à la réalisation de l'opération et de 3 567 milliers d'euros de reprise de provisions et annulation de produits constatés d'avance (car transférées à Rambus). La valeur nette comptable des actifs transférés ressort à 14 634 milliers d'euros et la plus-value de cession avant impôts à 29 279 milliers d'euros.

4.7. Transferts de charges

Les transferts de charges ont un caractère d'exploitation et s'élèvent à 437 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ils sont principalement constitués des refacturations de loyers et charges associées à deux sociétés sous-locataires de bureaux loués par la Société. Le 23 juillet 2019, Verimatrix a mis un terme à ces contrats de location.

4.8. Montant des dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges en 2019 s'élève à 13 622 milliers d'euros (17 324 milliers d'euros en 2018).

5. Engagements financiers et autres informations

5.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

En 2019, la Société a accordé des sûretés réelles à Apera Capital qui a souscrit à un emprunt obligataire dont le solde s'élève à 44 millions de dollars au 31 décembre 2019. Les sûretés portent sur des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, 100% des actions Verimatrix, Inc. et le prêt inter-compagnie y afférent (voir note 3.2 ci-dessus).

5.2. Montant des engagements financiers

Les engagements au 31 décembre 2019 sont présentés ci-après :

| Engagements donnés en milliers d'euros | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|---------------------|------------------------|
| Contrats de location | 150 | 1 079 |
| Couvertures de change USD/EUR | 9 750 | 20 750 |
| Couvertures de change USD/GBP | 342 | 1 006 |
| Total | 10 242 | 22 835 |

La Société a mis en place au 2e trimestre 2019 une couverture de taux (via l'achat d'un Cap) portant sur un montant notionnel de 36 millions de dollars, à fenêtre mensuelle et à échéance 2022.

5.3. Liste des filiales et participations

Les filiales et participations se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 :

| Société | Pays | % détention | Monnaie | Capital | Capitaux propres | Chiffre d'affaires | Résultat | Valeur comptable des titres détenus en k€ | | Avance consentie (+) reçue (-) en k€ | Prêts intragroupe en k€ |
|---------------------------|------------|----------------|----------------|---------|---------------------|-----------------------|----------|---|--------|--|-------------------------|
| | | | | | | | | brute | nette | | |
| Inside Secure Corporation | Etats-Unis | 100% | Dollars US | 50 | 221 | 6 930 | 330 | 50 | 50 | (236) | |
| Verimatrix UK Ltd | Ecosse | 100% | Livre sterling | 0 | (5 832) | 2 757 | 322 | 8 630 | - | (738) | 5 737 |
| Verimatrix BV | Pays-Bas | 100% | Euros | 100 | 741 | 3 136 | 318 | 4 570 | 4 570 | 318 | 2 301 |
| Verimatrix Paris | France | 100% | Euros | 1 | 143 | 493 | 140 | 1 | 1 | (109) | 170 |
| Verimatrix KK | Japon | 100% | Yen | 100 | 4 665 | 90 544 | (503) | 1 | 1 | 25 | |
| Verimatrix, Inc. | Etats-Unis | 100% | Dollars US | 24 409 | (10 297) | 84 697 | (6 767) | 75 711 | 75 711 | (354) | 47 006 |

Au cours de l'exercice 2019, Verimatrix a acquis la société Verimatrix, Inc.

5.4. Relations intra-groupe

Les opérations intra-groupe réalisées au cours de l'exercice avec les sociétés du Groupe se récapitulent de la façon suivante :

| | Au 31 décembre 2019 | Au 31 décembre 2018 |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Produits | | |
| Produits d'exploitation | 3 | - |
| Produits financiers | 3 960 | 2 004 |
| Total | 3 963 | 2 004 |
| Charges | | |
| Charges d'exploitation | 18 885 | 21 146 |
| Total | 18 885 | 21 146 |

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur les prêts intra-groupe et au versement de dividendes par les filiales. Les charges d'exploitation correspondent principalement aux différents coûts supportés par les filiales et refacturés à la Société conformément aux contrats en vigueur.

* *
*

3.5. Comptes pro forma au 31 décembre 2019

1. Description des opérations

Acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de Verimatrix, Inc. (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant de 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels liés au niveau de besoin en fonds de roulement, de dette nette et de trésorerie à la date d'acquisition et (ii) un ajustement de prix lié à l'EBITDA de l'exercice 2018. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars. Le montant des ajustements a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'établissement des informations financières pro forma.

Le prix d'acquisition est estimé à 140 990 milliers de dollars (voir la note 5.1 « *Regroupement d'entreprises et transferts d'activités* » de l'annexe aux comptes consolidés figurant à la section 3.2 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel).

Cession de la division Silicon IP

La Société a cédé le 6 décembre 2019 sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société Rambus, Inc. (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel). A cette même date, la Société a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant complémentaire allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. A la date d'établissement des informations financières pro forma, la juste valeur de ce complément de prix selon les normes IFRS est estimée à 10 350 milliers de dollars.

2. Base de présentation de l'information financière pro forma non audité

2.1. Objectifs de l'information financière pro forma

L'information financière pro forma consolidée et non audité vise à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'auraient eu les opérations décrites ci-dessus sur les états financiers historiques de la Société si ces opérations avaient été réalisées antérieurement à leur survenance réelle. Une telle information a notamment pour objet d'assister le lecteur dans ses analyses des perspectives de la Société dans sa nouvelle dimension en la présentant telle qu'elle aurait été à périmètre et méthodes comptables constants si les opérations envisagées avaient été réalisées le 1^{er} janvier 2019 pour le compte de résultat pro forma non audité.

Les informations financières pro forma reflètent l'application d'ajustements pro forma préliminaires, fondés sur les informations disponibles à date ainsi que certaines hypothèses décrites dans les notes ci-dessous qui, selon la Société, sont raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de manière significative des hypothèses contenues dans ces informations financières pro forma. Les informations financières pro forma ont été préparées par la Société dans un but illustratif et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des résultats de la Société qui auraient été réalisés si l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. et la cession de la division Silicon IP avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2019, ni de la situation financière ou des résultats futurs que le groupe pourrait réaliser à l'avenir. En conséquence, les résultats consolidés futurs du groupe pourront différer de manière significative par rapport aux résultats présentés dans les informations financières pro forma.

2.2. Base réglementaire

Les informations financières pro forma sont établies conformément à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) n° 2017/1129. En effet, les opérations impliquent une variation de taille supérieure à 25% en termes de produits et profits de la Société (considérée comme étant l'acquéreur comptable de Verimatrix, Inc. conformément aux dispositions d'IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises* ; ou comme société cédante d'une activité (Silicon IP) conformément aux dispositions d'IFRS 5).

Elles ont été préparées conformément aux dispositions de l'Annexe 20 « Informations pro forma » du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019. Les informations financières pro forma appliquent les recommandations émises par l'ESMA (ESMA/2013/319 du 20 mars 2013), la Recommandation AMF n° 2013-08 relative à l'information financière pro forma, modifiée le 21 juillet 2019, et l'instruction n° 2019-21 de l'AMF relative aux modalités de dépôt et de publication des prospectus.

2.3. Hypothèses de construction

Les informations financières pro forma présentées ci-dessous ont été préparées en milliers de dollars (devise de présentation et fonctionnelle de la Société) et reflètent l'acquisition de Verimatrix, Inc. ainsi que la cession de la division Silicon IP (y-compris impacts sur le financement et le niveau de trésorerie) comme si elles avaient été finalisées le 1^{er} janvier 2019 pour le compte de résultat pro forma plutôt qu'à la date d'acquisition effective pour l'acquisition de Verimatrix, Inc. et qu'à la date de cession effective de la division Silicon IP. L'acquisition de Verimatrix, Inc. et la cession de la division Silicon IP ayant été réalisées en cours d'année 2019, le bilan consolidé au 31 décembre 2019 reflète déjà les impacts de ces transactions rendant la préparation d'un bilan pro forma non nécessaire.

Les informations financières pro forma dans ce document ont été arrondies afin de faciliter la présentation. Par conséquent, dans certains tableaux, la somme des chiffres d'une colonne peut être différente du total indiqué pour cette colonne.

Les informations financières pro forma incluent les informations suivantes :

- un compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre 2019, comme si l'acquisition de Verimatrix, Inc. et la cession de la division Silicon IP étaient intervenues le 1^{er} janvier 2019 ;
- des notes explicatives relatives au compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre 2019. Ces notes comprennent aussi un compte de résultat ajusté sur la période précitée.

Ces informations financières ont été établies en utilisant la méthode de l'acquisition.

3. Information financière pro forma non audité

Conformément à la recommandation de l'AMF, la Société présente l'information financière pro forma non audité à partir des informations financières suivantes établies conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne applicables au 31 décembre 2019 :

- les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le compte de résultat non audité de Verimatrix, Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019 issu du reporting interne de Verimatrix, Inc. préparé selon les US GAAP. Ce compte de résultat a fait l'objet d'ajustements pour le rendre conforme aux IFRS sur la base de certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par la Société.

Par ailleurs, en accord avec la recommandation AMF n°2013-08, les éléments suivants n'ont pas fait l'objet d'ajustement dans le cadre de l'établissement de l'information financière pro forma :

- les charges exclusivement dues aux changements à venir (tels que des changements de stratégie et d'organisation) et qui, parce qu'elles ne reflètent pas l'existant de la société qui fait l'objet de la transaction envisagée, doivent être exclues de l'information pro forma ;
- les effets liés aux synergies à venir et économies d'échelle car représentatifs de données prévisionnelles.

Compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

| | A | B | Ajustements pro forma | | | C | D=A+B+C |
|---|----------------|---|--|---|--|---------------------------------|----------------------------------|
| | La Société | Verimatrix Inc pour la période du 1er janvier au 28 février 2019 retraité en IFRS (*) | Ajustements liés à l'acquisition de Verimatrix Inc | Ajustements liés à la cession de la division Silicon IP | Ajustements liés aux effets sur la trésorerie et l'endettement | Total des ajustements pro forma | Information financière pro forma |
| Exercice clos le 31 décembre 2019 | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 98 159 | 7 096 | <i>Note 4.2.1</i> | <i>Note</i> | <i>Note</i> | - | 105 255 |
| Coût des ventes | (19 586) | (2 958) | 4.2.2 / 4.2.3 | (223) | - | (223) | (22 767) |
| Marge brute | 78 573 | 4 138 | | (223) | - | (223) | 82 489 |
| Frais de recherche et développement | (23 763) | (3 501) | 4.2.2 / 4.2.3 | 1 547 | - | 1 547 | (25 718) |
| Frais commerciaux et de marketing | (24 603) | (3 380) | 4.2.2 / 4.2.3 | 631 | - | 631 | (27 352) |
| Frais généraux et administratifs | (13 554) | (7 428) | 4.2.2 / 4.2.3 | 2 617 | - | 2 617 | (18 365) |
| Autres produits / (charges) opérationnels, nets | (13 643) | (2 856) | | - | - | - | (16 499) |
| Résultat opérationnel | 3 010 | (13 027) | | 4 572 | - | 4 572 | (5 445) |
| Coût de l'endettement financier | (6 664) | - | | - | - | 540 | (6 124) |
| Autres produits / (charges) financiers, net | (223) | (84) | | - | 4.4 | - | (307) |
| Résultat avant impôts | (3 877) | (13 111) | | 4 572 | - | 5 112 | (11 876) |
| Charge d'impôt sur le résultat | (2 016) | (367) | 4.2.4 | (948) | - | 4.4 | (92) |
| Résultat net des activités poursuivies | (5 893) | (13 478) | | 3 624 | - | 448 | (15 299) |
| Résultat net des activités non poursuivies | 33 147 | - | | - | 4.3 | (2 144) | 31 003 |
| Résultat net consolidé | 27 254 | (13 478) | | 3 624 | (2 144) | 448 | 15 704 |

(*) Voir note 4.1 ci-après

4. Notes explicatives relatives à l'information financière pro forma

4.1. Information financière de Verimatrix, Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019, retraitée des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation de la Société

Le compte de résultat de Verimatrix, Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019 retraité des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation de la Société se détaille comme suit (en milliers de dollars) :

| Période du 1er janvier au 28 février 2019 | Présentation US GAAP | Reclassifications IFRS | Présentation IFRS - format de la Société |
|---|-------------------------|---------------------------|--|
| Chiffre d'affaires | 6 156 | 940 | Chiffre d'affaires 7 096 |
| Coût des ventes | (3 083) | 125 | Coût des ventes (2 958) |
| Marge brute | 3 073 | 1 065 | Marge brute 4 138 |
| Frais de recherche et développement | (3 487) | (14) | Frais de recherche et développement (3 501) |
| Frais commerciaux, généraux et administratifs | (12 984) | 6 748 | Frais commerciaux et de marketing (3 380) |
| Coûts de réorganisation | - | (7 428) | Frais généraux et administratifs (7 428) |
| Résultat opérationnel | (13 398) | 371 | Autres produits / (charges) opérationnels, nets (2 856) |
| | | | Résultat opérationnel (13 027) |
| Autres produits / (charges), net | (569) | 569 | |
| Résultat financier | (84) | - | Produits / (charges) financiers, nets (84) |
| Résultat avant impôts | (14 051) | 940 | Résultat avant impôts (13 111) |
| Charges d'impôts sur le résultat | 573 | (940) | Charges d'impôts sur le résultat (367) |
| Résultat net consolidé | (13 478) | - | Résultat net consolidé (13 478) |

L'information financière pro forma non auditée inclut des ajustements sur les états financiers historiques de Verimatrix, Inc. relatifs aux différences entre les normes US GAAP et IFRS.

La Société n'a pas identifié de différences de principes comptables entre les US GAAP et les normes IFRS susceptibles de modifier le résultat net consolidé. Les ajustements sont donc limités à des reclassements visant essentiellement à harmoniser la présentation du compte de résultat avec celle de la Société. Ils ont été effectués sur la base de la compréhension par la Société des classements comptables effectués par Verimatrix, Inc.

Les principaux reclassements réalisés sont décrits ci-après.

Il est rappelé que dans le secteur des logiciels dans lequel opèrent la Société et Verimatrix, Inc., on constate une convergence entre les normes IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* - et ASC 606 - *Revenue From Contracts With Customers*, appliquées par anticipation par la Société et Verimatrix Inc à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, la Société estime que le chiffre d'affaires de Verimatrix Inc. n'appelle pas de retraitement en IFRS hormis le reclassement en charges d'impôts sur le résultat des retenues à la source. En effet, selon la compréhension de la Société, ces retenues à la source portent sur du chiffre d'affaires réalisé dans certains pays et donnaient droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt payé sur ce chiffre d'affaires. Les retenues à la source inscrites en réduction du chiffre d'affaires dans les comptes de Verimatrix Inc ont été reclassées en charge d'impôts sur le résultat pour un montant de 940 milliers de dollars pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019 dans la présentation selon les normes IFRS.

Dans les comptes de Verimatrix Inc les dotations aux amortissements des droits d'utilisation des locaux loués sont comptabilisées dans les frais généraux et administratifs. Pour la période de 2 mois du 1^{er} janvier au 28 février 2019, ces dotations qui s'élèvent à 356 milliers de dollars ont été reclassées dans les différentes lignes du compte de résultat selon la nature des travaux effectués par les collaborateurs qui utilisent les surfaces et au prorata des surfaces occupées.

Le compte de résultat de Verimatrix Inc pour la période de 2 mois du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019 comporte une rémunération exceptionnelle sous forme de bonus versée à certains employés en lien avec l'acquisition par la Société pour un montant de 2 287 milliers de dollars. S'agissant d'une charge exceptionnelle et liée à une opération de cession, elle a été reclassée de la ligne « Frais commerciaux, généraux et administratifs » vers la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets » en application des principes comptables suivis par la Société. Ces rémunérations exceptionnelles ont été retraitées dans l'information financière pro forma ajustée (voir note 5. « *Compte de résultat pro forma ajusté* » ci-après).

4.2. Ajustements pro forma liés à l'acquisition de Verimatrix, Inc.

La norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* requiert que les actifs identifiables acquis et les passifs repris soient évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est reconnu en écart d'acquisition (goodwill).

Les ajustements pro forma décrits ci-après ont été établis sur la base du goodwill tel qu'il a été déterminé dans les comptes de la Société au 31 décembre 2019 et sur la base des informations disponibles à ce jour.

4.2.1. Retraitements impactant le chiffre d'affaires

Retraitement des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats de maintenance et de support facturés aux clients pour lesquels la période de réalisation est postérieure à la clôture et en général d'une durée de 12 mois.

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 ces produits ont été comptabilisés à leur juste valeur sur la base des coûts directs nécessaires pour remplir les obligations contractuelles, plus une marge de profit raisonnable. Cette marge reflète la nature des obligations restant à compléter au titre des contrats de maintenance et exclut à ce titre des coûts de services rendus avant la date d'acquisition, tels que les efforts commerciaux de marketing ou formation.

Comme indiqué en note 2.3, les informations financières pro forma présentées reflètent l'acquisition de Verimatrix, Inc. et le financement de l'opération comme si celle-ci avait été finalisée le 1^{er} janvier 2019 plutôt qu'à la date d'acquisition effective du 28 février 2019.

Compte tenu de la période résiduelle de réalisation des contrats de maintenance existants en date d'acquisition, la totalité des incidences a déjà été prise en compte sur le compte de résultat consolidé de la Société au 31 décembre 2019. Aucun retraitement complémentaire n'est donc nécessaire au titre du compte de résultat pro forma.

4.2.2. Amortissement des actifs identifiables acquis

Pour les besoins des comptes consolidés au 31 décembre 2019, la Société a procédé à une identification des actifs détenus par Verimatrix, Inc. et conformément à la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*, a valorisé la technologie d'une part et la relation client d'autre part.

L'évaluation de la technologie acquise a été réalisée sur la base d'un plan d'affaires à horizon 2023. Ce plan d'affaire est la résultante des estimations et des jugements apportés par la direction de la Société. La méthode de valorisation utilisée est celle des flux de trésorerie futurs attendus des technologies existantes sur la base d'une dégressivité des ventes au cours de la durée d'utilité telle que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 5 premières années et d'un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la technologie acquise est estimée à 11 070 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 5 ans. L'amortissement annuel s'élève à 2 214 milliers de dollars comptabilisés à parts égales (1 107 milliers de

dollars) en coût des ventes et en frais de recherche et développement. Simultanément, l'amortissement des actifs incorporels existants comptabilisé en recherche et développement a été annulé.

La relation commerciale a été évaluée en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients récurrents existants, en prenant en compte un taux d'attrition qui augmente chaque année tel que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 4 premières années et un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la relation commerciale s'élève à 10 073 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 4 ans. L'amortissement annuel s'élève à 2 518 milliers de dollars et est comptabilisé sur les lignes suivantes du compte de résultat :

- coûts des ventes : 630 milliers de dollars,
- frais commerciaux et marketing : 1 889 milliers de dollars.

Compte tenu du fait que les comptes consolidés de la Société intègrent déjà les amortissements de ces actifs sur la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2019, les ajustements pro forma sur le compte de résultat portent sur la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019 et se détaillent ainsi (en milliers de dollars) :

| En milliers de dollars | Coût des ventes | Fais de recherche et développement | Frais commerciaux et administratifs | Total |
|--|-----------------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| Amortissements des technologies acquises | (185) | (185) | - | (369) |
| Annulation de l'amortissement des actifs incorporels existants | - | 691 | - | 691 |
| Impact net sur l'amortissement des technologies | (185) | 507 | - | 322 |
| Amortissement des relations commerciales | (105) | - | (315) | (420) |
| Total | (290) | 507 | (315) | (98) |

4.2.3.Charges relatives aux instruments de capitaux propres

La Société a acquis la totalité des actions de Verimatrix, Inc. sur une base entièrement diluée. Par conséquent les instruments de capitaux propres de Verimatrix, Inc. tels que les stocks options et les bons de souscription d'actions sont considérés comme ayant été annulés à la date de réalisation de l'opération. Pour les besoins des comptes pro forma les charges liées à ces instruments ont été annulées. Par ailleurs, dans la mesure où la Société ne s'est pas engagée à offrir des avantages comparables aux salariés concernés par les stock-options, ces charges ne sont pas reconstituées.

Au titre de la période du 1^{er} janvier au 28 février 2019, l'ajustement suivant a été comptabilisé dans les comptes pro forma :

Annulation d'un montant de 4 670 milliers de dollars correspondant à la charge des stocks options dont :

- 67 milliers de dollars en coûts des ventes ;
- 1 040 milliers de dollars en frais de recherche et développement ;
- 946 milliers de dollars en frais commerciaux et de marketing ;
- 2 617 milliers de dollars en frais généraux et administratifs.

4.2.4.Impôts sur les sociétés

Conformément aux recommandations AMF n 2013-08, les taux d'impôts appliqués aux différents ajustements effectués sont les mêmes que ceux utilisés dans les comptes historiques des deux sociétés (la Société et Verimatrix, Inc.).

Les effets d'impôt sur les ajustements liés à l'acquisition sont une charge de 948 milliers de dollars sur l'exercice 2019.

4.2.5. Opérations intragroupes et relations avec les filiales

Conformément à la recommandation AMF n°2013-08, s'il existe des relations entre les sociétés parties à la transaction antérieurement à sa réalisation effective, il est recommandé de retraiter dans l'information financière pro forma ces opérations qui mécaniquement sont devenues des « opérations réciproques ».

Verimatrix, Inc. est un client de l'activité SypherMedia dont les actifs et le personnel ont été repris par la Société en novembre 2017. Toutefois, les volumes des échanges réalisés en 2019 étant considérés comme non significatifs, aucun ajustement n'a été opéré sur les comptes pro forma. Par ailleurs, ces transactions font partie du périmètre de la cession de la division Silicon IP.

A l'exception des transactions avec SypherMedia, il n'y a aucune opération réciproque entre les deux groupes.

4.3. Ajustements pro forma liés à la cession de la division Silicon IP

La division Silicon IP constituant une ligne d'activité significative et distincte au sens d'IFRS 5, le résultat net de cette division sur la période jusqu'à la date de cession ainsi que le résultat de cession ont été isolés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » du compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le résultat net de la division Silicon IP jusqu'à la date de cession a été éliminé dans le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2019.

4.4. Ajustements pro forma liés aux effets sur la trésorerie et l'endettement

Acquisition de Verimatrix, Inc.

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société pour environ 38 000 milliers de dollars (hors les frais et honoraires liés à l'acquisition et son financement),
- émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant total de 54 000 milliers de dollars, remboursé le 17 décembre 2019 à hauteur de 10 000 milliers de dollars suite à la cession de la division Silicon IP,
- augmentation de capital le 20 février 2019 avec conservation du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros (environ 25,6 millions de dollars) (prime d'émission incluse),
- émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros (environ 34,1 millions de dollars) par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription était réservée à One Equity Partners (OEP). En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société.

Cession de la division Silicon IP

Dans le cadre de la cession de la division Silicon IP, la Société a perçu un montant en numéraire de 45 000 milliers de dollars. Ce montant a été utilisé comme suit :

- 35 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie,
- 10 millions de dollars en réduction des dettes financières au titre d'un remboursement anticipé partiel (effectué le 17 décembre 2019) de l'emprunt obligataire souscrit par Apera Capital en février 2019.

Endettement financier

Les effets de la variation de l'endettement financier net estimé suite au financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc. et à la cession de la division Silicon IP ont été retraités dans le compte de résultat pro forma pour 540 milliers de dollars et ont été inscrits au sein de la ligne « Coût de l'endettement financier ».

Les effets sur le coût de l'endettement financier ont été calculés sur la base :

- de la prise en compte des intérêts financiers de la dette Apera Capital comme si la souscription de l'emprunt initial (54 000 milliers de dollars) et le remboursement anticipé (10 000 milliers de dollars) avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2019 :
 - o pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019 à hauteur d'un accroissement de l'endettement de 44 000 milliers de dollars (54 000 milliers de dollars au titre du nominal initial de l'emprunt obligataire net de 10 000 milliers de dollars au titre du remboursement anticipé effectué suite à la cession de la division Silicon IP),
 - o et pour la période du 1^{er} mars 2019 au 6 décembre 2019 à hauteur d'une diminution de l'endettement de 10 000 milliers de dollars au titre du remboursement anticipé suite à la cession de la division Silicon IP,
- de l'ajustement des produits financiers comme si le décaissement de 38 000 milliers de dollars pour l'acquisition de Verimatrix, Inc. et l'encaissement de 35 000 milliers de dollars pour la cession de la division Silicon IP avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2019.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement.

Les effets d'impôt sur ces ajustements pro forma sont une charge de 92 milliers de dollars.

Instruments de capitaux propres

Une émission réservée d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 22,5 millions d'euros ont été réalisés. Conformément aux normes IFRS, les frais liés à ces opérations sont imputés sur les capitaux propres de la Société pour leur montant net d'impôt de 2 788 milliers de dollars, et sont donc sans effet sur le compte de résultat pro forma.

En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société.

L'impact des éventuels intérêts est donc non significatif.

5. Compte de résultat pro forma ajusté

Le compte de résultat pro forma ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

| <u>Comptes pro forma ajustés</u> | <u>Exercice clos le 31 décembre 2019</u> |
|----------------------------------|--|
| Chiffre d'affaires ajusté | 106 774 |
| Marge brute ajusté | 85 745 |
| Résultat opérationnel ajusté | 19 038 |
| EBITDA | 23 350 |

Pour les besoins de sa communication financière, la Société utilise des mesures ajustées, représentant des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables. Ils sont définis ci-dessous.

Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes. La Société suit ces indicateurs car elle estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La réconciliation de ces indicateurs avec l'information pro forma IFRS est la suivante (en milliers de dollars) :

| Comptes pro forma ajustés | Exercice clos le 31 décembre 2019 |
|---|--|
| Chiffre d'affaires pro forma | 105 255 |
| Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions | 1 519 |
| Chiffre d'affaires pro forma ajusté | 106 774 |
| Marge brute pro forma | 82 489 |
| Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions | 1 519 |
| Amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises | 1 738 |
| Marge brute pro forma ajustée | 85 745 |
| Résultat opérationnel IFRS pro forma | (5 445) |
| Ajustements non récurrents du chiffre d'affaires lié aux acquisitions | 1 519 |
| Amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises | 5 310 |
| Coûts non récurrents liés aux acquisitions | 6 943 |
| Coûts non récurrents liés aux restructurations | 9 862 |
| Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions | 849 |
| Résultat opérationnel ajusté pro forma | 19 038 |
| Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liés aux regroupements d'entreprises | 4 312 |
| EBITDA | 23 350 |

3.6. Rapports des commissaires aux comptes

3.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Expertea Audit
60 boulevard Jean Labro
13106 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
Verimatrix
Rond Point du Canet
Impasse des Carres de l'Arc
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma (PricewaterhouseCoopers Audit et Experte Audit) et travaux de due diligences financières dans la cadre de l'acquisition de Verimatrix (PricewaterhouseCoopers Audit).

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.1.2 « Application des nouvelles normes et amendements aux normes appliquées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application d'IFRS 16 « contrats de location » au 1^{er} janvier 2019 ;
- les notes 1 « informations générales et événements significatifs de la période » et 5.1 « acquisition de la société Verimatrix, Inc » qui exposent les impacts de l'acquisition de Verimatrix Inc sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de revenu sont décrits dans la note 2.19 des états financiers consolidés.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le revenu soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat consolidé : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la reconnaissance du revenu comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les états financiers et de la sensibilité de cette information dans la communication financière de Verimatrix.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de reconnaissance du revenu mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de revenu en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le revenu avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié :

Dans le cadre de son développement, Verimatrix a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Chaque année, la direction veille à ce que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, ne soit pas supérieure à leur valeur recouvrable et qu'elle ne présente pas de risque de perte de valeur. Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition s'élèvent à 115 644 milliers de dollars et correspondent essentiellement à l'acquisition de Verimatrix Inc du 28 février 2019 (voir notes 1 et 5.1) Les détails des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et l'analyse de sensibilité effectuée sont présentés dans la note 4 (c).

La valeur recouvrable est basée sur des projections de trésorerie. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Verimatrix de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de

l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé d'audit dans la mesure où valeur recouvrable repose fortement sur le jugement de la direction.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en oeuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses principales identifiées par comparaison avec les performances passées de Verimatrix ;
- Analysé la sensibilité de la valeur recouvrable aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 3^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Experte Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

3.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2019

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Experte Audit

60 boulevard Jean Labro
13106 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale

Verimatrix

Rond Point du Canet
Impasse des Carres de l'Arc
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma (PricewaterhouseCoopers Audit et Experteia Audit) et travaux de due diligences financières dans la cadre de l'acquisition de Verimatrix (PricewaterhouseCoopers Audit).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.(c) de l'annexe aux comptes annuels.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le chiffre d'affaires soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les comptes annuels et de la sensibilité de cette information dans la communication financière de la société.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de comptabilisation du chiffre d'affaires mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de chiffre d'affaires en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que

les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux comptes annuels.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le chiffre d'affaires avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 3^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Experte Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

3.6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Experte Audit

60 boulevard Jean Labro
13016 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur Amedeo D'Angelo
Président Directeur Général
Verimatrix SA
Impasse des carrés de l'Arc
Rond-point du Canet
13590 Meyreuil - France

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n° 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Verimatrix SA relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 incluses dans la partie 3.5 « comptes pro forma » du document d'enregistrement universel (les « Informations Financières Pro Forma »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de Verimatrix Inc et la cession de la division Silicon IP auraient pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société Verimatrix SA, si les opérations d'acquisition de Verimatrix Inc et de cession de la division Silicon IP avaient pris effet au 1^{er} janvier 2019. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Experte Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

3.6.4 Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA

- représenté par Monsieur Didier Cavanié, associé, jusqu'à l'approbation par l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et par Madame Céline Gianni Darnet, associée, ensuite.
- PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
- 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
- Date de début du premier mandat : 19 juin 2007
- Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Experte Audit

- 60 Boulevard Jean Labro, 13016 Marseille 16
- Date de début du premier mandat : 14 juin 2017
- Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.7. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles sont en date du 31 décembre 2019.

4. Performance extra-financière

4.1 Informations sociales

4.1.1 Emploi

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe comptait 271 salariés.

Au 31 décembre 2019, les effectifs du Groupe s'élevaient à 283 salariés (dont 8 CDD), à comparer à 163 salariés au 31 décembre 2018.

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe a évolué comme suit :

| Par fonction | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Direction et fonctions support | 27 | 42 |
| Recherche & développement | 98 | 138 |
| Ventes & marketing | 38 | 56 |
| Opérations | 0 | 47 |
| Total | 163 | 283 |

| Par pays (*) | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
|---------------------|------------------|------------------|
| <i>France</i> | 21 | 35 |
| <i>Ecosse</i> | 29 | 22 |
| <i>Pays-Bas</i> | 42 | 14 |
| <i>Finlande</i> | 33 | 23 |
| <i>Corée du Sud</i> | 2 | 0 |
| <i>Taiwan</i> | 5 | 1 |
| <i>Japon</i> | 4 | 0 |
| <i>Etats-Unis</i> | 27 | 116 |

(*) dans ce tableau, les salariés sont répartis entre les différents pays en fonction de leur entité de rattachement. Il est à noter qu'une employée rattachée à la filiale finlandaise de la Société exerce essentiellement son activité depuis la Norvège et qu'un employé exerçant son activité en Suède est rattaché à la Hollande.

Répartition hommes-femmes

| | | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 |
|--------|-------------|------------------|------------------|
| Femmes | France | 11 | 10 |
| | Hors France | 21 | 56 |
| Hommes | France | 10 | 25 |
| | Hors France | 121 | 192 |
| Total | | 163 | 283 |

Pour un effectif de 283 employés au 31 décembre 2019, le pourcentage de femmes est égal à 23,3%. Cette répartition des genres s'explique principalement par la nature des métiers représentés au sein du Groupe, où une population masculine est historiquement surreprésentée.

Répartition par tranche d'âge

| | < 30 ans | Entre 30 et 40 ans | Entre 40 et 50 ans | > 50 ans |
|-------------|----------|--------------------|--------------------|----------|
| France | 1 | 11 | 9 | 14 |
| Hors France | 24 | 92 | 90 | 41 |
| Total | 25 | 104 | 99 | 55 |

L'âge moyen des employés du Groupe est de 42,7 ans.

Afin de renforcer ses équipes sur certains projets, le Groupe fait par ailleurs appel à des prestataires de service qui mettent à sa disposition du personnel en régie. Les effectifs correspondants représentaient 4 personnes au 31 décembre 2018 et 64 personnes au 31 décembre 2019 (au niveau monde), en forte augmentation en conséquence de l'intégration de Verimatrix, Inc.

Embauches, licenciements, transferts

La Société intègre majoritairement des profils dits « experts », donc expérimentés, pour répondre aux défis technologiques inhérents aux marchés sur lesquels elle est positionnée. La Société s'inscrit toutefois dans une recherche de profils mixtes avec une place plus large laissée aux profils plus « juniors » sur des postes plus polyvalents ou généralistes. L'apprentissage et les stages de longue durée de fin de cursus d'écoles d'ingénieurs sont également une voie de recrutement privilégiée par la Société.

Le Groupe a embauché 34 personnes en 2019 (hors acquisition de Verimatrix, Inc.), dont 3 sur le périmètre France. Sur la totalité des salariés qui ont rejoint le Groupe en 2019, 92% des recrutements ont été réalisés sous la forme de CDI. 3 salariés ont été embauchés en CDD.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, 163 personnes ont quitté le Groupe, du fait de démissions (45 employés), de la cession de la division Silicon IP à la société Rambus (60 salariés en 2019), de licenciements (55 salariés), de ruptures conventionnelles pour la France (2) et de fin de contrat (1 salarié).

Rémunérations

La masse salariale (charges incluses) pour le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevée à 43 408 milliers de dollars (en excluant la division Silicon IP cédée le 6 décembre 2019).

Intéressement

En France, un accord d'intéressement a été signé avec les représentants des salariés de la société Verimatrix SA, société mère du Groupe. Cet accord a pour objectif d'associer chaque salarié aux résultats du Groupe tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Les accords en vigueur au cours de l'exercice 2019 étaient basés sur la réalisation d'un taux de marge opérationnelle cible pour l'année 2019 et sur l'atteinte de quatre objectifs liés à la sortie de nouveaux produits logiciels. Un intéressement a été versé aux salariés de la Société en 2019.

Par ailleurs, ce dispositif a été étendu à l'ensemble du groupe (hors force de ventes) au travers d'un bonus société (« corporate bonus ») ayant les mêmes objectifs de performance que l'intéressement.

Régime de santé, prévoyance et autres avantages sociaux

Les collaborateurs de Verimatrix bénéficient également de différents avantages sociaux selon les pays.

Tout salarié Verimatrix dispose d'une couverture santé complémentaire et d'une assurance de prévoyance, les règles de prise en charge diffèrent selon les pays afin de s'aligner sur les pratiques marchés et les obligations légales locales. Ce dispositif vient compléter l'ensemble des éléments de compensation et ce veut être attractif et différenciateur.

4.1.2 Organisation du travail

Au sein de Verimatrix SA, l'ensemble des salariés cadres et non cadres travaillent 39 heures par semaine. Ils cumulent 0,62 jours de bonification d'heures supplémentaires par mois, soit un total de 6,82 jours par an. Au sein de Verimatrix Paris, ils sont au forfait 218 jours par an.

En Allemagne, l'ensemble des salariés travaillent 40 heures par semaine tout comme au sein de nos structures en Hollande et aux USA.

En Ecosse, la durée de travail hebdomadaire en vigueur est de 37,5 heures, tout comme en Finlande.

Au 31 décembre 2019, 3,89% des employés du Groupe travaillaient à temps partiel.

Gestion des compétences

Dès 2011, le Groupe a souhaité se doter d'une nouvelle classification interne afin de pouvoir gérer de façon plus homogène les emplois et les compétences sur l'ensemble de sa population et de fédérer des groupes d'origine différente autour d'une même approche des contributions professionnelles et de leur développement.

La classification déployée en décembre 2013, a permis de positionner chaque emploi et chaque niveau de contribution dans l'organisation. Elle rend visible les chemins de carrière par filières et inter-filières, horizontaux et verticaux, entre l'expertise et le management. L'approche couvre tous les salariés du Groupe, hors mandataires sociaux. Elle est commune à tous les emplois dans tous les pays. Elle s'applique aux cadres et aux non-cadres. La classification compte 11 groupes. Les emplois sont répartis en quatre grandes filières métier (Technique, Commerciale, Support, Management).

Enfin, cette classification a permis d'harmoniser et de mettre en cohérence la politique salariale globale (salaires fixes et parts variables individuelles) au sein du Groupe, en associant à chaque groupe de la classification des bandes de salaires, qui reposent sur les salaires réels, la gestion de l'équité et la compétitivité marché. Évolutive, accompagnant le développement de l'entreprise, elle donne les lignes directrices pour la politique de rémunération et les avantages sociaux du Groupe.

Cette classification doit être déployée sur les effectifs de Verimatrix, Inc. ; un plan d'harmonisation sera préparé en 2020 avec une mise en œuvre en 2021.

4.1.3 Relations sociales

Afin de respecter les obligations légales qui leur incombent, Verimatrix SA et Verimatrix Paris SAS ont mis en place sur l'année 2019 des élections professionnelles afin de disposer d'un CSE, conformément aux nouvelles dispositions légales en vigueur.

Verimatrix Paris SAS dispose donc d'un CSE à compter de novembre 2019 avec un titulaire cadre et un suppléant cadre élu. Concernant Verimatrix SA, il y a eu carence, aucun salarié n'ayant souhaité se présenter, le CE a cessé d'exister à fin décembre 2019 et aucun CSE n'est donc mis en place.

Bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2019, un nouvel accord collectif a été signé avec les instances représentatives du personnel de Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA) : Accord d'intéressement du 27 juin 2019 (cet accord a pour objet de déterminer les modalités de calcul de l'intéressement pour l'année 2019).

Œuvres sociales

La Société cotise aux œuvres sociales dans les entités des différents pays conformément aux dispositifs légaux, et pratiques marchés. Par ailleurs des dispositifs internes sont également déployés lorsque les objectifs visés s'inscrivent dans les objectifs d'intégration, de performance et de rétention des collaborateurs.

4.1.4 Formation

La formation professionnelle au sein du Groupe

Le plan de formation annuel vise à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et à proposer des formations qui participent au développement des compétences métier.

Les formations organisées par le Groupe sont le plus souvent techniques et touchent aux compétences métier. Ces actions sont essentielles pour acquérir les compétences à la pointe des évolutions techniques et technologiques nécessaires pour répondre aux spécificités des marchés sur lesquels la Société se positionne. Elles répondent également à l'accompagnement de l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail. C'est pourquoi ces actions doivent être réalisées dans les meilleurs délais avec les meilleurs experts/formateurs du domaine.

L'objectif du Groupe demeure que l'ensemble de ses salariés puissent bénéficier d'au moins une action de formation tous les 3 ans.

En 2019, une action globale a été mise en place concernant la certification AWS indispensable dans le secteur dans lequel le Groupe opère. Elle a concerné 50 salariés pour un coût total de 32 milliers de dollars.

Les partenariats de formation

Le Groupe a régulièrement recours à des actions externes de formation organisées avec des écoles et organismes conventionnés sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres. Ils deviennent alors de véritables partenaires avec lesquels le Groupe travaille pour apporter les réponses aux besoins d'acquisition de connaissances et de développement de compétences. Le recours aux formations in situ avec un programme spécifique et ciblé sur les attentes opérationnelles est privilégié.

Pour les formations internes, la société dispose de sa propre université servant à former nos clients mais également nos salariés en interne sur des aspects techniques (produits, technologie).

Nombre d'heures de formation

Au cours de l'exercice 2019, la Société a mis en œuvre 3 030 heures de formation dont 1 194 heures de formations internes et 129 heures de formation online à travers un outil accessible à tous les collaborateurs via Internet (Cornerstone).

4.1.5 Egalité de traitement

Egalité entre femmes et hommes

Le Groupe a pour objectif de rester vigilant sur l'égalité de traitement des salaires entre les hommes et les femmes à compétences et expériences équivalentes. Pour cela, il s'assure de l'égalité de rémunération à l'embauche et contrôle les enveloppes salariales pour s'assurer que les augmentations de salaires bénéficient dans les mêmes proportions aux hommes et aux femmes.

Salaires de base annuel moyen en France au 31 décembre 2019 (hors primes d'ancienneté) :

| Femmes | | Hommes | |
|--------|--------|---------|--------|
| Cadres | ETAM | Cadres | ETAM |
| 76 381 | 39 480 | 110 417 | 33 350 |

* hors rémunération du président du conseil d'administration (mandataire social non salarié)

L'écart de salaire pour les cadres résulte principalement de la difficulté pour l'entreprise de recruter du personnel féminin pour les postes de management dans son secteur d'activité.

Politique de lutte contre les discriminations

La Société lutte contre toute forme de discrimination liée à des considérations d'ordre personnel.

Pour ce faire elle a mis notamment en œuvre en France les mesures suivantes :

- Mention sur les annonces de recrutement de l'accessibilité du poste aux salariés handicapés,
- Suivi mensuel de l'égalité d'accès à la formation aux femmes et aux hommes,
- Incitation des managers à veiller lors de l'élaboration du plan de formation de leur équipe à un accès pour tous à la formation.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe ouvre l'ensemble de ses postes à tout salarié sans aucune discrimination. En France, le quota de travailleurs handicapés est atteint et la Société ne paye ainsi plus de taxe Agefiph depuis 2 ans.

4.1.6 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Comme le précise le code d'éthique et de pratique des affaires qui a été diffusé par courrier électronique à l'ensemble des salariés du Groupe et qui est remis à chaque nouveau salarié embauché, le Groupe respecte scrupuleusement les législations nationales et internationales, et s'engage notamment à respecter les normes de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la prohibition du travail des enfants ou au travail forcé. Le Groupe veille notamment à ce que ses partenaires commerciaux souscrivent aux mêmes engagements.

De même, la Société respecte le droit des salariés de s'engager, à titre personnel, dans des activités politiques, de soutenir les causes de leur choix ou d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix.

4.2 Informations sociétales

Protection de la biodiversité

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le Groupe entretient des liens réguliers avec divers établissements d'enseignement supérieur auprès desquels il recrute stagiaires et employés. Dans le contexte de son activité recentrée depuis 2016 sur le développement de logiciels, le Groupe n'a pas d'impact territorial, économique et social décisif sur les populations riveraines ou locales.

Sous-traitance et fournisseurs

Dans un souci de performance et pour faire face à la concurrence, le Groupe doit faire preuve d'une grande réactivité et flexibilité. Aussi, pour dépasser les limites de son organisation et renforcer ces deux critères, le Groupe peut faire appel à de l'assistance technique externe. Le Groupe comptait ainsi au 31 décembre 2019, 64 prestataires externes émanant de sociétés de service retenues au travers d'appels d'offres. Ces prestataires sont répartis à travers le monde pour être le plus proche de nos clients sur les fonctions ventes, support client et une grande partie de nos prestataires se trouvent en Inde pour du développement et de l'intégration et support client.

Loyauté des pratiques

Le Groupe entend conduire son activité dans le respect des règles d'intégrité. Il a mis en place en novembre 2012 un code d'éthique et de conduite des affaires qui définit les principes et les valeurs qui constituent les normes fondamentales de comportement attendues de la part de ses employés principalement dans les domaines suivants :

- Lutte contre toutes formes de discrimination ;
- Prohibition des comportements anti-concurrentiels ;
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants ;
- Liberté d'association des employés et de la négociation collective ;
- Confidentialité des informations ;
- Protection de la propriété intellectuelle du Groupe et d'autrui ;
- Prévention des conflits d'intérêt ;
- Prévention de la fraude et de la corruption ;
- Prévention du blanchiment d'argent ;
- Prohibition des actes de corruption et de trafic d'influence ;
- Relations avec les actionnaires et les marchés financiers.

Le code d'éthique et de conduite des affaires a été diffusé en langues française et anglaise à l'ensemble des employés du Groupe. Il est par ailleurs donné à chaque nouveau salarié rejoignant le Groupe.

Le Groupe a également distribué en avril 2012, à l'occasion de son introduction en bourse, à l'ensemble de ses employés un code de déontologie boursière. Il est également remis à tout nouvel employé. Le code

de déontologie boursière a pour objet de sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont en relation sur leurs obligations en matière de transactions boursières et de prévenir toute utilisation ou communication induite d'informations privilégiées.

Ces deux codes ont fait l'objet d'une actualisation en avril 2020.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe estime que la santé et la sécurité des consommateurs ne sont pas susceptibles d'être impactées par son activité de développement logiciel. Néanmoins, si cela s'avérait nécessaire, le Groupe veillerait au respect des différentes réglementations environnementales par ses fournisseurs et sous-traitants dans le monde entier, comme il le faisait tant qu'il opérait, en mode *fabless*, une activité de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

En accord avec la démarche collective initiée par l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et the Global e-Sustainability Initiative (GeSI), la Société veille au fait que l'approvisionnement en minerais (or, tungstène, tantale et étain) de ses sous-traitants se fait bien hors des zones de conflits de la République Démocratique du Congo ou pays associés, où les revenus issus de ces minerais servent notamment à financer ces conflits locaux.

Pour ce faire, le Groupe demande aux différents sous-traitants concernés de lui fournir un document écrit attestant que les minerais qu'ils utilisent pour la fabrication de leurs produits ne proviennent pas de ces zones de conflits.

4.3 Informations environnementales

4.3.1. Politique générale en matière d'environnement

Consciente des enjeux environnementaux et de sa responsabilité sociale, Verimatrix veille à ce que son activité s'inscrive dans une démarche de développement durable que ce soit directement ou au travers de ses partenaires commerciaux. Inside Secure s'efforce ainsi de concilier ses objectifs de progression économique et sociale avec le respect de l'environnement en limitant notamment ses impacts négatifs sur l'environnement et en gérant de manière rationnelle les ressources naturelles.

Le Groupe n'ayant aucune activité manufacturière, il n'est pas exposé à des risques significatifs directs pour l'environnement. Le département qualité du Groupe est responsable du système de management des aspects environnementaux.

Dans ce contexte, il n'existe pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement. En outre, le Groupe n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

4.3.2. Pollution et gestion des déchets

En raison de son activité essentiellement tertiaire, le Groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui pourraient affecter gravement l'environnement.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) prévoit que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble de ces déchets est évacué et pris en charge par une société tierce spécialisée.

Une procédure a été mise en place au sein du Groupe pour l'évacuation et la prise en charge des déchets suivants : plaquettes de silicium, équipements électriques et électroniques, piles et batteries, toner et cartouches d'encre et papier. La prise en charge peut prendre la forme de recyclage matière, de valorisation énergétique, ou d'autres modes de gestion.

Compte-tenu de son activité, le Groupe ne génère pas de nuisance sonore significative.

Également, la nouvelle thématique des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ne constitue pas un sujet matériel pour le Groupe de par sa taille et son activité.

4.3.3. Changement climatique

Hormis des actions ponctuelles dans chacun des sites opérationnels (tel que l'encouragement des collaborateurs à utiliser dans la mesure du possible les moyens de conférence téléphoniques mis à leur disposition afin de limiter les déplacements), le Groupe n'a pas encore conduit d'analyse spécifique pour identifier les mesures à mettre en place pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, et les autres postes significatifs éventuels d'émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à son activité.

4.3.4. Protection de la biodiversité

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

5. Gouvernement d'entreprise

Ce chapitre intègre notamment les éléments constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi sur le fondement de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 par le conseil d'administration de Verimatrix lors de sa séance du 20 avril 2020, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

5.1. Composition des organes d'administration et de direction

5.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

| <u>Nom et adresse professionnelle</u> | <u>Fonction au sein de la Société</u> | <u>Principales fonctions exercées en dehors de la Société</u> | <u>Dates de début et de fin de mandat</u> |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Amedeo D'Angelo | Président du conseil d'administration Directeur général | Inside Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration Verimatrix, Inc. - CEO Verimatrix Europe Limited - administrateur Verimatrix International, Inc. - administrateur Verimatrix Video Security Solutions Canada Limited - administrateur Verimatrix Singapore PTE Limited - administrateur | <u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 <u>Nomination en qualité de président directeur général</u> : conseil d'administration du 16 mai 2018 |
| Jean Schmitt | Membre indépendant du conseil d'administration Membre du comité d'audit Membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance | Président de la Compagnie Financière de Haute Joux Président de Jolt Capital | <u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Muriel Barnéoud | Vice-présidente et membre indépendant du conseil d'administration Présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance | Directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste | <u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 |
| Catherine Blanchet | Membre indépendant du conseil d'administration Présidente du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance | Président de Catherine Blanchet Conseil | <u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 |
| OEP VII IS, LLC Représenté par Joerg Zirener | Membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit | Senior Managing Director chez One Equity Partners | <u>Date de première nomination en qualité d'administrateur</u> : 21 janvier 2019 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 |
| Philipp Von Meurers | Censeur | Directeur chez One Equity Partners | <u>Date de première nomination en qualité de censeur</u> : 21 janvier 2019 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 |

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil d'administration résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

Amedeo D'Angelo

Président du conseil d'administration et directeur général

Naissance : 1954

Nationalité : italienne

Amedeo D'Angelo est Président du conseil d'administration et directeur général de Verimatrix. Avant de rejoindre la Société en 2015, Amedeo D'Angelo a passé une grande partie de sa carrière dans des entreprises de haute technologie. Il a consacré les douze premières années de sa vie professionnelle au métier des semi-conducteurs, chez AMD (Advanced Micro Devices), avant de rejoindre Samsung en tant que responsable des opérations européennes. Il a ensuite exercé diverses fonctions de direction au sein de plusieurs grandes sociétés européennes, notamment en tant que président de Gemplus Card International du groupe Gemplus, aujourd'hui Gemalto. Il a également été le fondateur et directeur général d'Incard, une société italienne spécialisée dans le développement de cartes à puces, d'applications logicielles et de produits de sécurité destinés aux marchés de la banque, des télécoms et de l'identité, ainsi que président d'Y Generation, une société qui a développé une plateforme de paiement mobile. M. D'Angelo a également été directeur des opérations d'Oberthur Card Systems, spécialiste du développement de solutions de sécurité et de logiciels pour systèmes personnels, puis directeur général d'Ingenico, un leader mondial des systèmes de transactions et de paiements sécurisés, où il a mis en œuvre les changements structurels stratégiques nécessaires pour permettre à la société de renouer avec la rentabilité. Il est par ailleurs président du comité de surveillance de la société Linxens, un leader mondial de la conception et de la fabrication de connecteurs de cartes à puce et d'antennes pour documents sécurisés et administrateur indépendant des sociétés Verifone (États-Unis) et Lutech (Italie).

Jean Schmitt

Administrateur indépendant, membre du comité d'audit et du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Naissance : 1965

Nationalité : française

Jean Schmitt est managing partner de Jolt Capital. Avant de fonder Jolt Capital, il a été de 2001 à 2011 partner puis managing partner de Sofinnova Partners. Auparavant, Jean Schmitt avait fondé plusieurs sociétés dont SLP InfoWare, société de big data et d'intelligence artificielle appliquée au CRM. A la suite de sa cession à Gemplus en 2000, il a occupé la double fonction de président-directeur général de SLP InfoWare et de vice-président Telecoms Solutions & Applications de Gemplus. Il siège actuellement au conseil d'administration de Fogale Nanotech (FR), Blackwood Seven (DK), Interel(SG), Softonic (SP) ; il a quitté les conseils de Authentec après sa cession à Apple Inc. (NASDAQ : AUTH), Myriad (SIX : MYRN) et Heptagon après sa cession pour 1,3 milliard d'euros à AMS (SIX:AMS). Il est diplômé de Telecom ParisTech Paris et titulaire d'un DEA en intelligence artificielle. Il est chargé de cours à Telecom ParisTech, à Mines Paristech et à HEC.

Muriel Barnéoud

Administrateur indépendant, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Naissance : 1967

Nationalité : française

Muriel Barnéoud est directrice de l'engagement sociétal du groupe La Poste. De 2010 à 2016, elle a été président directeur général de Docapost (filiale du groupe La Poste, 450 millions d'euros de chiffre d'affaires, 4 500 collaborateurs), spécialiste de la transition numérique et mobile des entreprises et des institutions et experte en gestion du document, digitalisation et sécurisation des échanges électroniques. Après une première expérience chez Arthur Andersen, Muriel Barnéoud a rejoint le groupe La Poste en 1994. Elle y a notamment occupé le poste de directeur général adjoint du courrier, en tant que directeur industriel. A ce titre, elle a assuré la présidence non exécutive de deux holdings de logistique (Viapost et STP). Dans le cadre de Docapost, elle a par ailleurs siégé au comité de surveillance d'Xange PrivateEquity, société de capital investissement du groupe La Poste, et au conseil d'administration de Sofipost, holding du groupe La Poste. Elle est également administrateur indépendant d'Akka tech. Elle préside l'ESIEE (école d'ingénieurs) et siège au conseil d'administration d'HEC et de l'ESCP (grandes écoles de commerce), de l'association professionnelle ACSEL (hub de la transformation digitale) et de l'association AFRC (Association Française de la Relation Client) et au conseil de gestion de la fondation CNAM Abbé Grégoire. Muriel Barnéoud est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunication (ENSPPT) et est titulaire d'un DESS de gestion financière et fiscalité.

Catherine Blanchet

Administrateur indépendant, présidente du comité d'audit et membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Naissance : 1970

Nationalité : française

Catherine Blanchet est directrice financière de Quantmetry, cabinet de conseil pure player de l'intelligence artificielle, depuis juin 2019. En 2015, elle crée sa propre structure pour accompagner les sociétés en croissance dans l'accélération de leur développement et l'optimisation de leur valorisation. Mme Blanchet a débuté sa carrière en 1994 au Crédit Lyonnais à New York, avant de rejoindre l'inspection générale de la banque. De 1998 à 2008, Mme Blanchet a travaillé pour la société Completel, opérateur télécom B2B, notamment en tant que directeur financier adjoint en charge du planning stratégique, du financement et des relations investisseurs, pour accompagner le développement du groupe et le promouvoir auprès des marchés financiers. De 2009 à 2015, Catherine Blanchet a travaillé chez Ingenico (Euronext : ING) en qualité de directeur des relations investisseurs pour construire la visibilité et l'attractivité du groupe auprès des marchés financiers, puis, en tant que vice-président en charge des relations investisseurs et de la communication externe pour gérer la transformation de l'image du groupe. Mme Blanchet est diplômée de Paris IX Dauphine (1993) et de l'Institut Mines-Telecom Business School (1994), spécialisation télécom pour la finance de l'Institut Mines-Telecom Bretagne.

Joerg Zirener

Administrateur indépendant, représentant permanent de OEP VII IS, LLC, administrateur, membre du comité d'audit,

Naissance : 1972

Nationalité : allemande

Joerg Zirener est Senior Managing Director d'OEP, basé à Francfort. Joerg Zirener a rejoint OEP en 2006 et a depuis réalisé de nombreux investissements dans les secteurs de l'emballage, des services informatiques, de la technologie, de la chimie et de la santé. Joerg Zirener est actuellement membre du conseil d'administration des sociétés DWK Lifescience Group, Smartrac, Lutech, Neology, Verimatrix et Bibliotheca. Auparavant, il a été membre du conseil d'administration de Constantia Flexibles, Engineering et Duropack. Avant de rejoindre OEP, il était chef de projet senior au sein de la division Restructuring/Corporate Finance de Roland Berger Strategy Consultants, où il était responsable des projets de restructuration d'entreprise dans différents secteurs en Europe. Joerg Zirener a également lancé sa propre entreprise, axée sur la Coupe du monde de football de 2006 en Allemagne. Joerg.Zirener a étudié la gestion d'entreprise à l'European Business School d'Oestrich Winkel, à l'Université Argentine de la

Empresa à Buenos Aires et à l'École supérieure de commerce de La Rochelle. Il a rédigé sa thèse de doctorat sur les restructurations d'entreprise en difficulté et a obtenu un doctorat de l'Europa Universität Viadrina.

Autres mandats des membres du conseil d'administration

| Noms | Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe | Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe |
|-----------------|--|--|
| Amedeo D'Angelo | Linxens (France) - président du comité de surveillance Lutech (Italie) - administrateur Verifone (Etats-Unis) - administrateur | Tactilis (Singapour) - président du conseil d'administration Bloompix (Italie) - administrateur Diadema (Italie) - administrateur |
| Jean Schmitt | Fogale Nanotech (France) - administrateur Softonic (France) - administrateur Greentropism (France) - administrateur Blackwood Seven (Danemark) - administrateur Interel (Singapour) - administrateur Jolt Capital (France) - président Compagnie Financière de Haute Joux (France) - président NILT (Danemark) - administrateur | |
| Muriel Barnéoud | Fondation CNAM Abbé Grégoire (France) - administrateur Akka Technologie (France) - administrateur Lacroix tech (France) - administrateur Acel VP (France) - administrateur Cap Digital (France) - administrateur AFRC (France) - administrateur CCI Ile de France (France) - administrateur | La Poste Global Mail (France) - administrateur Proveance (ex SFDOC.4) (France) - représentant permanent de Docapost qui en est le président La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) - représentant permanent de Docapost qui en est le président Orsid (France) - président Mediapost Holding (France) - administrateur Viapost (France) - administrateur Syntec Numérique (France) - administrateur Docapost IoT (France) - président SFDOC. B (France) - représentant permanent de Docapost au conseil d'administration |

| Noms | Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe | Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe |
|--|--|---|
| | | SFDOC.C (France) - représentant permanent de Docapost au conseil d'administration Maileva (France) - représentant légal de Docapost, président Docapost BPO (France) - président Docapost BPO IS (France) - président du conseil d'administration CER - Docapost (France) - président Docapost Conseil (France) - président du conseil de surveillance Seres (France) - représentant permanent de Docapost au conseil d'administration Xange Capital (France) - représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance Sefas Innovation (France) - représentant permanent de Docapost au conseil d'administration Bretagne Routage (France) - représentant permanent de Docapost, président du conseil d'administration Docapost CSP (France) - représentant permanent de Docapost, président du conseil d'administration Docapost DPS (France) - président du conseil d'administration La Banque Postale Assurances IARD - administrateur |
| Catherine Blanchet | Catherine Blanchet Conseil - président | Coheris (*) (France) - administrateur |
| OEP VII IS, LLC ⁽¹⁾ Représenté par Joerg Zirener | One Equity Partners (Etats-Unis – Allemagne) - Président directeur général DWK Life Sciences Group (Allemagne) - administrateur Smartrac (Pays Bas) - administrateur Lutech (Italie) - administrateur Neology (Etats-Unis) - administrateur Bibliotheca (Suisse) – administrateur | Constantia Flexibles (Autriche) - administrateur Duropack (Autriche) - administrateur Engineering (Italie) (*) - administrateur |

Les sociétés marquées d'un astérisque (*) sont des sociétés cotées.

⁽¹⁾ OEP VII IS, LLC est affilié à One Equity Partners et ne détient aucun autre mandat social que celui dans la Société.

5.1.2 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe, entre les personnes énumérées ci-dessus, aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

5.1.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit, actuel ou potentiel, entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs de la direction générale et des membres du conseil d'administration de la Société et l'intérêt de la Société. Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites dans la section 5.4.2 « *Transactions avec les parties liées* » ci-après et à la note 33 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres de la direction générale ou du conseil d'administration de la Société a été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, aucune restriction acceptée par les personnes visées ci-dessus concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

5.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

5.2.1 Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF dont la dernière version révisée date de janvier 2020 et validé en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise par l'AMF (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF (www.medef.com).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF et, dans ce contexte, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce code.

En application de l'article L. 225-37-4, 8e du Code de commerce, sont indiquées dans le présent rapport les dispositions du code précité qui sont écartées et/ou auxquelles la Société ne se conforme pas encore à ce jour et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Une synthèse en est présentée sous forme de tableau dans la section 5.2.6 « *Mise en œuvre de la règle appliquer ou expliquer* » ci-après.

5.2.2 Composition et missions du conseil d'administration

5.2.2.1 Composition du conseil d'administration

En vertu des dispositions légales, le Conseil est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du Conseil peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration, en lieu et place de la structure dualiste qui prévalait jusqu'à cette date.

5.2.2.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté. Le conseil notamment :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion de la Société, Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (dissociation ou unicité des fonctions de président et de directeur général),
- nomme et révoque le président du conseil, le vice-président, le directeur général et les directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération,
- autorise les décisions et engagements énumérés dans le règlement intérieur du conseil,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce, et
- établit les projets de résolutions soumises au vote des assemblées générales ainsi que les rapports y afférents.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Chaque membre du Conseil s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, chaque membre du Conseil doit veiller à respecter la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

5.2.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

5.2.3.1 Règlement intérieur et limitations de pouvoirs

Le conseil d'administration dispose d'un règlement intérieur, disponible sur le site internet de la Société, fixant notamment ses règles de fonctionnement ainsi que celles de ses comités. Le règlement intérieur fixe par ailleurs les règles de limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général, en définissant des seuils à partir desquels l'autorisation préalable du Conseil d'administration est requise pour certaines décisions importantes.

5.2.3.2 Information des membres du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, la Société communique aux administrateurs dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président et le directeur général.

Le conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

5.2.3.3 Évaluation de travaux du conseil

Une fois par an, le conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il entend procéder à une évaluation formalisée, avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

5.2.3.4 Réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel huit (8) jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les membres du conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du

directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'examen du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du Groupe.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à 14 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 86%.

Les éléments requis par le Code AFEP/MEDEF concernant l'assiduité des membres du conseil figurent ci-après :

| | Conseil d'administration | Comité d'audit | Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance |
|--|--------------------------|----------------|---|
| Amedeo D'Angelo | 93% | - | - |
| Muriel Barnéoud | 71% | | 100% |
| Catherine Blanchet | 100% | 100% | 100% |
| Jean Schmitt | 100% | 100% | 100% |
| OEP VII IS, LLC Représenté par Joerg Zirener ⁽¹⁾ | 75% | 100% | - |
| Alain Blanquart ⁽²⁾ | 100% | - | - |

(1) administrateur depuis le 21 janvier 2019

(2) administrateur jusqu'au 14 février 2019

5.2.3.5 Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le conseil d'administration a procédé à un examen de l'indépendance de ses membres, notamment lors de sa séance du 14 février 2019 à l'occasion de la nomination de OEP VII IS, LLC au conseil d'administration, et a estimé que trois parmi ses cinq membres actuels sont indépendants. Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet et Monsieur Jean Schmitt remplissent en effet les critères d'indépendance définis dans le Code AFEP- MEDEF, dans la mesure où aucun d'entre eux :

- n'est pas, ni a été au cours des cinq dernières années,
- salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
- mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat ;
- n'est pas (directement ou indirectement) client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité; étant à cet égard rappelé que le conseil d'administration, après examen du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a estimé que la mission confiée en 2018 et pour une partie de 2019 à la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet et la rémunération y afférente, ne faisaient pas obstacle à l'indépendance de Madame Catherine Blanchet, compte tenu notamment du caractère non significatif de la relation entretenue avec la Société pour la société Catherine Blanchet Conseil ;
- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;

- n'est membre du conseil d'administration de la Société depuis plus de douze ans ;
- n'est actionnaire de référence de la Société.

5.2.4 Politique de diversité du conseil

Le conseil d'administration attache une grande importance à la diversité en son sein, visant une complémentarité des profils, tant en termes de genre, de qualifications, d'expériences que de nationalités. La Société a entrepris, de formaliser une politique mais n'a pas encore achevé l'exercice à la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) est par ailleurs respecté par la Société, ledit conseil étant composé depuis le 16 décembre 2016 de deux femmes et trois hommes.

En outre, le Conseil encourage la Société à appliquer ce principe de diversité en son sein. Au jour du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le comité exécutif du Groupe, composé de 7 personnes, comprend 2 femmes et 5 hommes et 5 nationalités différentes, et le comité exécutif et les managers leur rapportant directement (« N - 1 »), représentant ensemble environ 10% de l'effectif du Groupe, est composé à hauteur de 30% par des femmes et à 70% par des hommes (à comparer à 20% en 2018).

| | femmes | | hommes | | total |
|------------------------------|--------|-----|--------|-----|-------|
| | nombre | % | nombre | % | |
| Conseil d'administration | 2 | 40% | 3 | 60% | 5 |
| Comité exécutif | 2 | 29% | 5 | 71% | 7 |
| Comité exécutif et leurs N-1 | 9 | 30% | 21 | 70% | 30 |

Des informations complémentaires figurent par ailleurs à la section 4.1.5 - *Egalité de traitement* du Document d'Enregistrement Universel

5.2.5 Fonctionnement de la direction générale

Direction générale de la Société

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 mai 2018 a décidé que Monsieur Amedeo D'Angelo cumulerait ses fonctions de président du conseil d'administration avec celles de directeur général.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions car il lui paraît adapté à la situation de la Société et notamment à sa taille. Toutefois, pour répondre aux enjeux de gouvernance relatifs aux responsabilités de contrôle et d'exécution et de prévention des risques de conflit d'intérêts, le conseil a nommé un vice-président qui a pour mission principale d'apporter au conseil d'administration une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance (dont les comités du conseil) et une mission permanente de communication avec les actionnaires sur les sujets de gouvernement d'entreprise. Conformément aux recommandations des agences de conseil en politique de vote en la matière, il dispose en outre du pouvoir statutaire d'exiger du président, le cas échéant, la convocation d'un conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pouvoirs du directeur général

Les pouvoirs du directeur général sont décrits à l'article 14 des statuts de la Société. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce

ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

5.2.6 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer »

La Société respecte les recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de celles décrites ci-dessous :

| Recommandation du Code AFEP-MEDEF | Explications |
|---|--|
| <p><u>L'évaluation du conseil d'administration est effectuée selon les modalités suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une fois par an, le conseil débat de son fonctionnement ; - une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins (voir section 9.3 du Code AFEP-MEDEF). | <p>Le conseil d'administration apprécie chaque année son fonctionnement, mais, à ce jour, aucune démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. Le changement de mode d'administration de la Société et l'évolution de la composition du conseil d'administration étant désormais achevés, la Société entend procéder à des évaluations formalisées d'ici la fin de l'année 2020.</p> |
| <p><u>Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (voir section 24.3.3 du Code AFEP-MEDEF).</u></p> <p>Le conseil doit veiller à procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent et de préférence chaque année.</p> <p>S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de veiller à ce que les options d'actions et les actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés représentent un pourcentage proportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions qui leur sont attribuées. Les conseils doivent fixer le pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser ces attributions ; - d'éviter qu'ils bénéficient d'une trop forte concentration de l'attribution. Il appartiendra aux conseils, en fonction de la situation de chaque société (taille de la société, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large, nombre de dirigeants...), de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires. La résolution d'autorisation | <p>Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance ou de plan d'intéressement à long terme (« LTI ») . Les différentes attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes calendaires fixes comme le recommande le Code AFEP-MEDEF. Ces attributions ont eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe, principalement à la suite d'acquisitions de sociétés par le Groupe, et, plus récemment, à motiver et fidéliser les cadres et dirigeants dans le cadre de la transformation stratégique et opérationnelle du Groupe. Le conseil d'administration n'a pas défini de pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires car la Société souhaite pouvoir librement motiver des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette transformation stratégique et opérationnelle du Groupe.</p> <p>Au cas spécifique des mandataires sociaux exécutifs, s'agissant des actions attribuées gratuitement à M. Amedeo D'Angelo le 3 décembre 2018, l'acquisition définitive de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence</p> |

| | |
|--|---|
| <p>du plan d'attribution proposée au vote de l'assemblée générale doit mentionner ce pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux ; et</p> <p>- d'être cohérent avec les pratiques antérieures de l'entreprise pour la valorisation des options et des actions de performance attribuées.</p> <p>Ces plans, dont l'attribution doit être proportionnée à la partie fixe et variable annuelle, doivent prévoir des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. Ces conditions peuvent être des conditions de performance internes à l'entreprise ou relatives, c'est-à-dire liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence... S'il est retenu, le cours de bourse peut être apprécié de manière relative (comparaison avec des pairs ou des indices). Lorsque cela est possible et pertinent, ces conditions de performance internes et relatives sont combinées.</p> | <p>de M. Amedeo D'Angelo dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et l'acquisition définitive du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société, pourra relever M. Amedeo D'Angelo de tout ou partie desdites conditions.</p> <p>Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a considéré que ces seuls critères constituent des conditions de performance exigeantes et permettent le mieux d'assurer un juste équilibre entre des performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo D'Angelo en interne notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur la valorisation de l'entreprise en bourse.</p> <p>En outre, M. Amedeo D'Angelo est le seul bénéficiaire de l'attribution d'actions gratuites décidées le 3 décembre 2018.</p> |
| <p><u>Politique de diversité</u></p> <p>Chaque conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles...). Il rend publiques dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. »</p> <p>Le Code recommande également que le conseil d'administration « s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de</p> | <p>Le Conseil d'administration attache une grande importance à la diversité en son sein, visant une complémentarité des profils, tant en termes de genre, de qualifications, d'expériences que de nationalités. A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société a commencé à formaliser une politique en la matière. La Société entend finaliser le processus d'ici la fin du 1^{er} semestre 2020.</p> |

| | |
|---|--|
| représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes. » | |
|---|--|

5.3. Comités spécialisés

La Société a institué deux comités spécialisés au sein du conseil d'administration : un comité d'audit et un comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

5.3.1. Comité d'audit

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

La mission du comité d'audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière : y compris examen, préalablement à leur présentation au conseil d'administration, des comptes sociaux et consolidés, annuels ou semestriels et les présentations financières trimestrielles et de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces comptes et/ou présentations. Le comité d'audit se penchera sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts et examinera toute situation de conflits d'intérêts pouvant affecter un membre du conseil d'administration et proposera des mesures pour y remédier ; d'une façon générale, le comité d'audit veille à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques d'assurer le suivi de l'information financière et comptable : à ce titre, le comité d'audit doit être informé par le conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués et/ou les commissaires aux comptes :
 - (i) de tout événement exposant le groupe à un risque significatif,
 - (ii) des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe,
 - (iii) de toute défaillance ou faiblesse significatives en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;
- de tout événement exposant le groupe à un risque significatif,
- des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe,
- de toute défaillance ou faiblesse significatives en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;
- de revoir le rapport annuel sur la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques pour la partie sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- s'assurer de l'existence de dispositif anti-fraude et anti-corrupcion ;
- s'assurer du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

En outre, conformément aux nouvelles obligations issues de la loi PACTE de 2019, le comité d'audit a également revu la procédure d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales mise en place au sein du Groupe. Dans ce contexte, il a été présenté au comité d'audit, les contrats devant être conclus par la Société et les différentes entités du Groupe et le cas échéant les parties liées, ainsi qu'une recommandation quant à leur qualification soit en conventions réglementées, soit en conventions courantes conclues à des conditions normales. Au cas d'espèce, les refacturations entre la Société et ses filiales (ou, le cas échéant, entre ses filiales entre elles) font l'objet de conventions régissant la nature et les conditions de refacturation des dépenses et des charges. La Société et Verimatrix, Inc. sont les principales sociétés opérationnelles du Groupe, leurs filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services (R&D, marketing, support à la vente, maintenance, etc.) à leur société mère respective (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs) à des prix respectant les principes de pleine concurrence. En 2020, la Société projette d'harmoniser les flux et les conventions dans le cadre de l'intégration de Verimatrix, Inc. Les transactions avec les parties liées sont quant à elles présentées à la section 5.4.4 ci-dessous.

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Au moins deux tiers des membres du comité d'audit sont des membres indépendants selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du comité d'audit, le conseil d'administration veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du comité d'audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable. Aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et des sociétés de son groupe ne peut être membre du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit sont :

- Madame Catherine Blanchet (expert financier, président du comité d'audit, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (expert financier, membre indépendant du conseil d'administration), et
- Monsieur Joerg Zirener (expert financier)⁸.

Ces trois personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière, étant précisé que deux d'entre elles (Madame Catherine Blanchet et Monsieur Jean Schmitt) remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil.

Avec deux/tiers de ses membres indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de deux tiers de membres indépendants.

Le comité d'audit peut entendre tout membre de la direction générale de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil d'administration et le directeur général de la Société. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

⁸ Monsieur Joerg Zirener a remplacé Monsieur Alain Blancquart en cours d'année 2019.

Le comité d'audit procède à l'audit des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit s'est réuni 4 fois avec un taux de présence de 100 %.

5.3.2. Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil d'administration les personnes qui devraient être nommées à la direction générale, membres du conseil d'administration ou de l'un de ses comités selon le cas ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le groupe Inside Secure, de proposer la rémunération des membres de la direction générale et, le cas échéant, des membres du conseil d'administration et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance exerce, notamment, les missions suivantes :

- en matière de nominations, il est chargé :
 - o de présenter au conseil d'administration des recommandations motivées sur la composition du conseil d'administration et de ses comités, guidées par l'intérêt des actionnaires et de la Société. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de stabilité des organes sociaux de la Société ;
 - o d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et d'assister le conseil d'administration dans le choix et l'évaluation des membres du conseil d'administration;
 - o de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du conseil d'administration peut être recommandée, en prenant en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) l'opportunité de renouvellement des mandats et (v) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendant de chaque candidat. ; et
 - o de préparer la liste des membres du conseil d'administration dont la désignation comme membre d'un comité du conseil peut être recommandée
 - o de préparer annuellement la liste des dirigeants clés (i.e. directeur général, directeurs généraux délégués, directeur financier...);
- en matière de rémunérations, il est chargé :
 - o d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
 - o d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
 - o d'examiner les principaux objectifs de tout plan d'actions gratuites dont la mise en place serait envisagée au bénéfice des salariés de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ;
 - o de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :

- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires (versement de primes exceptionnelles) y compris en cas de cessation d'activité (indemnité liée à la prise ou à la cessation des fonctions, indemnités compensatrices d'une clause de non concurrence, etc.) des mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ainsi que les pratiques du marché, et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme,
 - de s'assurer de la cohérence entre la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et celle des autres cadres dirigeants non mandataires sociaux ;
 - de veiller au respect par la Société de ses obligations de transparence en matière de rémunération. Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance prend en compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise.
 - d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, en tenant notamment compte de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein de comités mis en place par le conseil d'administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
 - de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ; et
 - de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération.
- en matière de gouvernance, il est chargé :
- de proposer, de revoir et de s'assurer périodiquement de la mise en œuvre par le Groupe des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise,
 - d'organiser la revue annuelle du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités,
 - de superviser l'intégration et la formation des membres du conseil nouvellement nommés,
 - d'examiner les questions d'indépendance (notamment de proposer annuellement au conseil d'administration la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membre indépendant » au regard des critères définis par le Code de gouvernement des entreprises cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société) et les situations de conflits d'intérêts potentielles des membres du conseil d'administration et des dirigeants principaux du Groupe, et
 - de revoir et de s'assurer de la mise à jour des codes de conduite et de déontologie boursière de la Société.

De manière générale, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Les membres du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance sont :

- Madame Muriel Barnéoud (vice-présidente du conseil d'administration, présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil d'administration), et
- Madame Catherine Blanchet (membre indépendant du conseil d'administration).

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Les membres indépendants représentent la majorité de ses membres.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences

pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance s'est réuni 6 fois avec un taux de présence de 100 %.

5.4. Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux et cadres dirigeants

5.4.1. Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF dont la dernière version révisée a été publiée le 20 janvier 2020.

Tableaux n° 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Amedeo D'Angelo – président directeur général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 581 004 € | 1 065 004 € |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice | 410 960 € | 50 100 € |
| Total | 991 964 € | |

Le conseil d'administration a fixé à 10% la quantité des actions, issues de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. En outre, à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, aucun instrument de couverture des options de souscription d'actions et actions attribuées gratuitement n'a été mis en place par les membres le président directeur général.

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

| | Exercice 2018 | | Exercice 2019 | |
|---|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| | Montants dûs ⁽¹⁾ | Montants versés ⁽²⁾ | Montants dûs ⁽¹⁾ | Montants versés ⁽²⁾ |
| Amedeo D'Angelo – président directeur général | | | | |
| Rémunération fixe | 350 004 € | 350 004 € | 350 004 € | 350 004 € |
| Rémunération variable annuelle | 231 000 € | 210 000 € | 525 000 € | 231 000 € |
| Rémunération variable pluriannuelle | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | 150 000 € | - |
| Jetons de présence | - | - | 40 000 € | 40 000 € |
| Avantages en nature | - | - | - | - |
| Total | 581 004 € | 560 004 € | 1 065 004 € | 621 004 € |

Les principes et critères de détermination de la rémunération du président directeur général au titre de l'exercice 2019 décidés par le conseil d'administration des 5 mars et 29 avril 2019 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2019.

Rémunération fixe et variable annuelle

| Eléments de rémunération | Principes | Critères de détermination |
|--------------------------------|---|---|
| Rémunération fixe | Rémunération au titre du mandat de déterminée par le conseil d'administration | Le montant annuel brut de la rémunération fixe a été fixé à 350 004 euros au titre de l'exercice 2019, inchangée depuis 2015 quand le directeur général a rejoint la Société. |
| Rémunération variable annuelle | Le directeur général perçoit une rémunération variable annuelle reposant sur l'atteinte d'objectifs budgétaires définis par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Pour 2019, le montant cible est de 350 004 euros en cas d'atteinte à 100% des objectifs ; il est plafonné à 150%. | Le niveau de réalisation attendu pour la rémunération variable est établi chaque année en fonction d'objectifs budgétaires du Groupe, qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour 2019, la rémunération variable est basée sur un objectif de rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA) ; cet objectif inclut notamment la réalisation des premières synergies attendues de l'acquisition de Verimatrix. |

Sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, le Conseil d'Administration du 2 mars 2020 a procédé à l'évaluation de la performance du dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2019. L'objectif de rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA) pour 2019 ayant été largement dépassé et conformément à la formule de calcul, la part variable est ressortie au plafond de 150%

Au sein de la rémunération fixe et de la rémunération variable au titre de 2019, après constatation de la réalisation des critères de la part variable au titre de l'exercice 2019 par le conseil d'administration du 2 mars 2020, la part fixe représente 40% et la part variable représente 60%. Pour mémoire, au titre de 2018, la part fixe représentait 60% et la part variable représentait 40%.

Rémunération exceptionnelle

Sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, et conformément à la politique de rémunération pour 2019 approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2019, le conseil d'administration du 14 octobre 2019 a décidé d'accorder à Amedeo D'Angelo, celui-ci ne prenant pas part au vote, une prime exceptionnelle de 150 000 euros dans le cadre de la cession de la division Silicon IP de la Société, subordonnée à la réalisation de la transaction ; cette opération permettant d'augmenter le focus de la Société en tant que *pure player* des logiciels de sécurité et des solutions de business intelligence tout en accroissant la flexibilité financière de Verimatrix grâce à un endettement net réduit pratiquement à zéro moins d'un an après l'acquisition de Verimatrix, Inc. Il est à noter qu'à cette occasion, le conseil d'administration a également décidé d'accorder une prime exceptionnelle à trois managers de la Société, pour leur contribution exceptionnelle au projet.

Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au titre de l'exercice 2018 | Montants versés au titre de l'exercice 2019 |
|---|---|---|
| Muriel Barnéoud | | |
| Jetons de présence | 24 000 € | 30 000 € |
| Autres rémunérations | Néant | Néant |
| Jean Schmitt | | |
| Jetons de présence | Néant | Néant |
| Autres rémunérations | Néant | Néant |
| Catherine Blanchet | | |
| Jetons de présence | 22 000 € | 27 000 € |
| Autres rémunérations | Néant | Néant |
| OEP VII IS, LLC, représenté par Joerg Zirener ⁽¹⁾ | | |
| Jetons de présence | Néant | Néant |
| Autres rémunérations | Néant | Néant |
| Patrick Jones ⁽²⁾ | | |
| Jetons de présence | 14 000 € | Néant |
| Autres rémunérations | Néant | Néant |
| Alain Blancquart ⁽³⁾ | | |
| Jetons de présence | 23 000 € | 6 000 € |
| Autres rémunérations | Néant | Néant |
| Total | 83 000 € | 63 000 € |

(1) OEP VII IS, LLC est administrateur depuis le 21 janvier 2019

(2) Patrick Jones a quitté le conseil d'administration le 16 mai 2018, atteint par la limite d'âge

(3) Alain Blancquart a démissionné du conseil d'administration le 14 février 2019

Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau n° 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Voir le tableau n° 9 « Historique des attributions gratuites d'actions » ci-dessous.

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant.

Tableau n° 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Néant.

Tableau n° 9 : Historique des attributions gratuites d'actions

| Information sur les actions de performance ^{(1) (2)} | | | |
|---|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Date d'assemblée | 2 février 2016 | 16 mai 2018 | 21 janvier 2019 |
| Date du directoire (ou du conseil d'administration) | 2 février 2016 | 3 décembre 2018 | 17 avril 2019 |
| Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à : | 864 000 | 227 306 | 30 000 |
| Amedeo D'Angelo | 864 000 | 227 306 | 30 000 |
| Date d'acquisition des actions | 2 février 2018 | 4 décembre 2020 | 1 ^{er} mars 2021 |
| Date de fin de période de conservation | pas de période de conservation | pas de période de conservation | 1 an |
| Conditions de performance | | (3) | (4) |
| Nombre d'actions acquises à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel | 864 000 | - | - |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | - | - | 0 |
| Actions de performance restantes en fin d'exercice | - | 227 306 | 30 000 |

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites. Les nombres tiennent compte de l'ajustement résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée le 23 janvier 2019.

(2) A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration. Ce tableau résume les attributions d'actions de performance au bénéfice de dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs en fonction à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

(3) (i) l'acquisition de 103 321 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux années suivants l'attribution et (ii) l'acquisition du solde, soit 123 985 actions

gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de la société Verimatrix, Inc., étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.

- (4) L'attribution définitive interviendra le 1er mars 2022 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de conditions de performance (réalisation de synergie de coûts pour l'année 2020 suite à l'acquisition de Verimatrix, Inc. pour un minimum de 10 millions de dollars). Le conseil d'administration constatera la réalisation de la condition de performance avant le terme de la période d'acquisition et pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever l'attributaire de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions.

Tableau n° 10 : Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel de plan de rémunération variable pluriannuelle.

Tableau n° 11

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--|--|-----|-----------------------------------|-----|--|------------------|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Amedeo D'Angelo, président directeur général | | X | | X | | X ⁽¹⁾ | | X |
| Date début mandat : | 16 mai 2018 ⁽²⁾ | | | | | | | |
| Date fin mandat : | A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 | | | | | | | |

(1) Dans le cadre de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020, le conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'assemblée le principe d'indemnités de départ dont bénéficierait Amedeo D'Angelo. En cas d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la politique de rémunération, le conseil d'administration entend voter la mise en place de ces indemnités (voir section 5.4.3 « Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020 » ci-après).

(2) Avant cette date, Amedeo D'Angelo était président du directoire de la Société.

Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente, à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

| Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux ⁽²⁾ | | |
|---|---|---|
| | Actions gratuites en période d'acquisition ⁽¹⁾ | Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits |
| Amedeo D'Angelo | 257 306 | 257 306 ⁽³⁾ |
| Alain Blancquart | - | - |
| Jean Schmitt | - | - |
| Muriel Barnéoud | - | - |
| Catherine Blanchet | - | - |
| Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits | 257 306 | 257 306 ⁽³⁾ |

⁽¹⁾ Une description détaillée des conditions de présence et de performance conditionnant l'acquisition définitive desdites actions gratuites figure dans le Tableau n° 9 - Historique des attributions gratuites d'actions ci-dessus.

⁽²⁾ Seules les attributions toujours valables sont décrites, étant précisé que les actions gratuites définitivement acquises ne sont pas mentionnées.

⁽³⁾ Compte-tenu de l'ajustement résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée le 23 janvier 2019.

5.4.2. Ratios de rémunération – Évolution annuelle des rémunérations des rémunérations, des performances et des ratios

Conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général et les rémunérations moyenne et médiane (Sur une base équivalent temps plein) des salariés du Groupe ainsi que leur évolution annuelle, celle des performances du Groupe et de la rémunération moyenne des salariés du Groupe au cours des cinq exercices les plus récents.

Ratios de rémunération ^(a)

| | | | | |
|---|---------------------|------|------|---------------------|
| Président-Directeur Général | 2016 ⁽¹⁾ | 2017 | 2018 | 2019 |
| Ratio rémunération comparé à la moyenne des salariés du Groupe ^(b) | 9,4 ^(c) | 3,7 | 3,7 | 7,3 ^(d) |
| Évolution N/N-1 en % | - | -61% | -1% | 93% |
| Ratio rémunération comparé à la médiane des salariés du Groupe | 13,3 ^(c) | 6,6 | 6,6 | 11,0 ^(d) |
| Évolution N/N-1 en % | - | -50% | -1% | 68% |

⁽¹⁾ M. Amedeo D'Angelo a rejoint la Société octobre 2015, les ratios sont donc calculés à compter de 2016

- (a) Selon les lignes directrices de l'AFEP, la rémunération est présentée au titre de l'année considérée et comprend:
- 1) pour les dirigeants mandataires sociaux et les salariés : Le salaire de base, la part variable au titre de l'année (versée en année N+1), les avantages en nature, les attributions d'actions de performance/de stock-options valorisées selon la norme IFRS à leur date d'attribution ; et
 - 2) pour les salariés : les primes individuelles (prime d'ancienneté, bourse d'études, prime de vacances, logement, transport...), la prime de participation, l'intéressement, l'abondement sur participation-intéressement.
- (b) Le calcul prend en compte les salariés « continûment présents » sur deux années consécutives de 2015 à 2019 (c'est-à-dire en excluant les salariés entrés ou sortis en cours d'année). Les éléments de rémunérations pris en compte sont les éléments suivants : (i) salaire fixe, (ii) primes annuelles ou exceptionnelles, heures supplémentaires et tout autre élément de salaire brut, (iii) rémunération variable, (iv) valorisation comptable des options et actions gratuites attribuées durant l'année considérée, (v) intéressement et/ou participation, (vi) avantages en nature éventuels.
- (c) Attribution d'actions de performance à Amedeo D'Angelo.
- (d) Rémunération variable annuelle d'Amedeo D'Angelo ressortant à 150% de l'objectif et octroi d'une rémunération exceptionnelle (voir Tableau n° 2 à la section 5.4.1 ci-dessus).

Évolution comparée des rémunérations et des performances

| | 2017/2016 (1) | 2018/2017 | 2019/2018 (2) | CAGR 2016-2019 (2)(3) |
|----------------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------------------------|
| Président-Directeur Général | -61% | -1% | 93% | 0% |
| Moyenne des salariés du Groupe | 28% | 5% | 0% | 37% |
| Croissance du chiffre d'affaires | - 22% | + 4% | + 165% | + 29% |
| Croissance de l'EBITDA | - 28% | - 25% | + 243% | + 23% |

(1) L'année 2016 exclut le chiffre d'affaires et l'EBITDA de l'activité semi-conducteurs, non poursuivie et cédée en septembre 2016. Le chiffre d'affaires de l'année 2016 inclut par ailleurs 14,3 millions de dollars et 10,2 millions de dollars respectivement de revenus non récurrents de licences de brevets NFC de la Société et de contribution à l'EBITDA de ces revenus.

(2) 2019 : données pro forma ajustées incluant Verimatrix, Inc. (acquise le 28 février 2019) sur douze mois et excluant la division Silicon IP, cédée en décembre 2019.

(3) CAGR : croissance annuelle moyenne.

5.4.3. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du code de commerce, le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations du §24-1 du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées :

- exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. L'ensemble des éléments de la rémunération doit être retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt social de l'entreprise ;
- comparabilité : cette rémunération doit être appréciée dans le contexte d'un métier et du marché de référence. Si le marché est une référence, il ne peut être la seule car la rémunération d'un dirigeant mandataire social est fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle peut aussi dépendre de la nature des missions qui lui sont confiées ou des situations particulières (par exemple redressement d'une entreprise en difficulté) ;

- cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise ;
- intelligibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes. Les critères de performance utilisés doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicites et autant que possible pérennes ; et
- mesure : la détermination des éléments de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et prendre en compte à la fois l'intérêt social de la société, les pratiques du marché, les performances des dirigeants et les autres parties prenantes de l'entreprise.

Cette politique a été arrêtée par le conseil d'administration lors de sa séance du 20 avril 2020 sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, est présentée ci-après :

Membres du conseil d'administration (à l'exclusion du président directeur général)

Les membres du conseil d'administration peuvent percevoir :

- des rémunérations au titre de missions particulières qui pourraient leur être confiées par le conseil d'administration et feraient l'objet de conventions réglementées qui seraient soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces rémunérations sera fixé par le conseil d'administration en fonction de la nature de la mission particulière confiée à l'administrateur ;
- une somme fixe annuelle globale fixée par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale du 16 mai 2018 a fixé à 265 000 euros, le montant de la rémunération globale des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018, ainsi que pour chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration détermine (dans la limite de l'enveloppe votée par l'assemblée générale) le montant revenant à chaque administrateur, selon les principes décrits ci-après (inchangés par rapport à 2019) :

- i. seuls les membres indépendants non rémunérés par ailleurs par une société de gestion de portefeuille pourront se voir verser des jetons de présence ;
- ii. le montant des jetons de présence s'élèvera à 5 000 euros par trimestre et par membre (sous réserve d'assiduité), et à 10 000 euros par trimestre pour le président du conseil d'administration (étant précisé qu'une somme de 20 000 euros lui sera versée au titre des 1^{er} et 2^e trimestres, une fois que l'assemblée générale des actionnaires de la société aura approuvé la politique de rémunération au titre de 2020) ;
- iii. au montant visé ci-dessus s'ajoutera (i) un montant de 1 000 euros par trimestre pour le vice-président du conseil d'administration, et (ii) un montant de 2 000 euros pour chacun des présidents du comité d'audit et du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

Les frais de déplacements sont remboursés pour chaque présence effective sur présentation d'une note de frais.

Monsieur Amedeo D'Angelo, président directeur général

| Eléments de rémunération | Principes | Critères de détermination | | | | | | | | | |
|---|---|---|--|--------------------|--------|-----------------------|-----|-----|----------------------|-----|-----|
| Rémunération fixe | Rémunération au titre du mandat de directeur général déterminée par le conseil d'administration | Le montant annuel brut de la rémunération fixe a été fixé à 400 000 euros au titre de l'exercice 2020 (à comparer à 350 004 euros en 2019 et pour les années précédentes ; la rémunération fixe n'ayant pas été modifiée depuis l'arrivée du directeur général en 2015). | | | | | | | | | |
| Rémunération variable annuelle | Le directeur général perçoit une rémunération variable annuelle reposant sur l'atteinte d'objectifs budgétaires définis par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Pour 2020, le montant cible est de 400 000 euros en cas d'atteinte à 100% des objectifs ; il est plafonné à 150%. | Le niveau de réalisation attendu pour la rémunération variable est établi chaque année en fonction d'objectifs budgétaires du Groupe, qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité des affaires. Pour 2020, la rémunération variable repose sur des critères de chiffre d'affaires et de performance opérationnelle (EBITDA) qui incluent notamment la réalisation des synergies attendues de l'acquisition de Verimatrix, Inc. et tiennent compte des incertitudes nées de la pandémie de Covid-19 : | | | | | | | | | |
| | | <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Chiffre d'affaires</th><th>EBITDA</th></tr></thead><tbody><tr><td>Premier semestre 2020</td><td>25%</td><td>25%</td></tr><tr><td>Second semestre 2020</td><td>25%</td><td>25%</td></tr></tbody></table> | | Chiffre d'affaires | EBITDA | Premier semestre 2020 | 25% | 25% | Second semestre 2020 | 25% | 25% |
| | Chiffre d'affaires | EBITDA | | | | | | | | | |
| Premier semestre 2020 | 25% | 25% | | | | | | | | | |
| Second semestre 2020 | 25% | 25% | | | | | | | | | |
| Rémunération au titre de son activité au sein du conseil d'administration | Rémunération au titre du mandat de président du conseil d'administration | Le montant annuel des jetons de présence demeurerait inchangé à 40 000 euros au titre de l'exercice 2020, versés pour moitié à l'issue de l'assemblée générale annuelle, pour 1/4 à la | | | | | | | | | |

| | | |
|-----------------------------------|--|--|
| | | fin du 3 ^e trimestre et pour 1/4 à la fin du 4 ^e trimestre. |
| Rémunération exceptionnelle | Le directeur général pourrait se voir attribuer une rémunération exceptionnelle. | Cette rémunération exceptionnelle viserait à rémunérer une performance particulière sur un ou plusieurs projets ayant un impact majeur sur le développement de la Société tels qu'acquisitions, fusions, changement de contrôle. |
| Avantages en nature | Mise à disposition, si besoin, d'un appartement meublé loué par la Société situé proche du siège social. | Cette faculté n'est pas utilisée à ce jour par le bénéficiaire. |
| Régime de retraite complémentaire | Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas de régime de retraite complémentaire. | |
| Indemnité de départ | En cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat de directeur général pour une raison autre qu'une faute lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation ou de démission pour de bonnes raisons. | Voir paragraphe « <i>Indemnité de départ du directeur général</i> » ci-dessous. |

Indemnités de départ du directeur général

Monsieur Amedeo D'Angelo bénéficierait d'indemnités de départ en cas :

- 1) de révocation ou de non renouvellement de son mandat de directeur général (ou de licenciement si jamais un contrat de travail devait être signé entre la Société et Monsieur Amedeo D'Angelo) pour une raison autre qu'une faute lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation ; ou
- 2) de démission pour de bonnes raisons (soit un départ à la suite d'une réduction significative de ses fonctions et responsabilités, d'une réduction de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) ou d'un changement de son lieu de travail dans un autre pays (à chaque fois, sans son accord) dans les six mois d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ; ou
- 3) de révocation ou de démission de son mandat de directeur général à la suite d'un désaccord significatif entre le conseil d'administration et le directeur général sur la stratégie portée par ce dernier, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement de contrôle de la Société.

Le montant des indemnités de départ de l'intéressé sera déterminé par le conseil d'administration de la manière détaillée ci-après.

Elles seront d'un montant maximum égal à cinquante pour cent de la rémunération fixe et variable brute reçue par l'intéressé au cours des deux années précédant celle au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu (le « Montant Maximum »), étant précisé que la date de sa révocation, de son licenciement ou de sa démission sera présumée être, selon le cas, la date à laquelle la lettre de révocation (ou de licenciement) est reçue par l'intéressé ou la date à laquelle la lettre de démission est reçue par la Société.

Leur bénéficiaire sera subordonné, et leur montant modulé, en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs qui déterminent la part variable de la rémunération de l'intéressé au cours des deux derniers exercices clos précédant sa démission, sa révocation ou son licenciement.

Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 20%, aucune indemnité de départ ne sera versée,
- comprise entre 20% et 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à la rémunération fixe brute de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation ou son licenciement est intervenu,
- supérieure ou égale à 50%, l'intéressé recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% du Montant Maximum.

Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel l'intéressé aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de la rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) de l'intéressé au cours de l'année au cours de laquelle sa démission, sa révocation, son non-renouvellement ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant.

Il est par ailleurs précisé en tant que de besoin que le montant des indemnités de départ de l'intéressé ne saurait être inférieur au minimum le cas échéant prévu par la loi et la convention collective applicable. Il est précisé en tant que de besoin qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans l'hypothèse où l'intéressé serait révoqué, licencié, non-renouvelé ou démissionnerait de son mandat social mais resterait salarié du Groupe sans réduction significative de ses fonctions, de ses responsabilités ou de sa rémunération (en ce compris sa rémunération fixe, ses avantages en nature, sa rémunération variable cible ou ses indemnités de départ) et sans changement de son lieu de travail dans un autre pays, décidé à chaque fois sans son accord.

Enfin, il est à noter que conditions et critères présentés ci-dessous sont strictement équivalents à ceux qui prévalaient pour les membres du directoire de la Société éligibles et jusqu'à la transformation de celle-ci en société à conseil d'administration en 2018. Seul le montant des indemnités de départ a été révisé pour passer de deux années de rémunération auparavant, à un an dans le cas présent.

Le président peut se voir attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance (voir tableaux 4 et 9 figurants à la section 5.4.1 « *Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature* » ci-dessus).

Enfin, il est précisé que Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas d'un mécanisme de rémunération pluri-annuelle de long terme (au sens du code AFEP-MEDEF), autre que, au cas par cas, l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre des principes et critères décrits ci-dessus seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, le versement des rémunérations variables étant conditionné à l'approbation par ladite assemblée générale.

L'octroi définitif de telles indemnités sera décidé, dans l'hypothèse où l'assemblée validerait la politique de rémunération, par un conseil qui se tiendrait après celle-ci.

5.4.4 Transactions avec les parties liées

(a) Conventions intra-groupe

Les refacturations entre la Société et ses filiales (ou, le cas échéant, entre ses filiales entre elles) font l'objet de conventions régissant la nature et les conditions de refacturation des dépenses et des charges. La Société et sa filiale principale, la société Verimatrix, Inc., sont les principales sociétés opérationnelles du Groupe, leurs filiales sont essentiellement des sociétés de support qui leur refacturent leurs services (ou, le cas échéant, les refacturent à des sociétés sœurs) à des prix respectant les principes de pleine concurrence.

(b) Opérations avec les apparentés

Au cours de l'exercice écoulé, lors de sa séance du 17 avril 2019, le conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite de 30 000 actions à Monsieur Amedeo D'Angelo.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa séance du 18 octobre 2018, a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année de la convention conclue en 2017 avec la société Catherine Blanchet Conseil, autorisée préalablement par le conseil de surveillance en 2017, relative à une mission d'assistance dans l'élaboration de la communication auprès des investisseurs et des marchés financiers. Cette convention permet à la Société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en son sein. La convention n'a pas été renouvelée et a pris fin en août 2019. Enfin, le conseil d'administration, lors de sa séance du 14 février 2019, a autorisé le versement à la société Catherine Blanchet Conseil d'un honoraires complémentaires exceptionnels d'un montant de 10 000 euros hors taxes, au titre de l'accompagnement du management de la Société dans l'élaboration de la communication auprès des investisseurs et des marchés financiers dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix, Inc. et de son financement, au-delà de la mission courante, objet de la convention d'assistance susvisée.

Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 33 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019, figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel.

Aucune convention n'a été conclue depuis le 31 décembre 2019 et jusqu'à la date du Document d'Enregistrement Universel, entre un dirigeant de la Société ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de celle-ci.

5.4.5 Opérations sur titres réalisés par les dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

| Déclarant | Instrument financier | Nature l'opération | Nombre d'opérations | Montant de l'opération (en €) |
|----------------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Amedeo D'Angelo | Action | Souscription ⁽¹⁾ | 1 | 854 204,61 |
| Alain Blancquart | Action | Souscription ⁽¹⁾ | 1 | 59 586,87 |
| Richard Vacher Detournière | Action | Souscription ⁽¹⁾ | 1 | 90 838,65 |
| Richard Vacher Detournière | Action | Cession | 2 | 46 524,00 |
| Jolt Capital | Action | Souscription ⁽¹⁾ | 1 | 830 342,73 |
| Jolt Capital | Action | Cession | 1 | 32 499,31 |

(1) Souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 janvier 2019

5.5 Informations statutaires sur les actions et les assemblées générales

5.5.1. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à toute autre personne physique ou morale de son choix ou à la Société sans indication de mandat ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations.

Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

5.5.2. *Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. L'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ayant instauré un droit de vote double de plein droit, sauf clause contraire des statuts, pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 a été convoquée à l'effet de se prononcer notamment sur une modification des statuts pour ne pas instituer un tel droit de vote double. Cette résolution ayant été adoptée par l'assemblée générale, tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est désormais expressément écarté par les statuts de la Société.

Par ailleurs, la Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Enfin, les détenteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE) émises en juin et septembre 2017 disposent d'un droit de rachat en cas de changement de contrôle de la Société selon les dispositions prévues aux termes et conditions desdites obligations convertibles.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir section « *Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions* » ci-dessus.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le président directeur général ne bénéficie pas d'indemnité en cas de démissions ou de cessation de ses fonctions. Dans le cadre de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020, le conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'assemblée générale des actionnaires le principe d'indemnités de départ dont bénéficierait Amedeo D'Angelo. En cas d'approbation par l'assemblée de la politique de rémunération, le conseil d'administration entend voter la mise en place de ces indemnités (voir section 5.4.3 « *Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020* » ci-dessus).

L'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Richard Vacher Detournière, directeur financier de la Société, n'est pas de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique.

6. Actionnariat et Assemblée générale

6.1. Capital social

Montant du capital social

À la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le capital social de la Société s'élève à 33 971 026,80 euros, divisé en 84 927 567 actions ordinaires, de 0,40 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Le nombre d'actions de la Société en circulation à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est précisé en section 6.4.2 ci-après.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

6.2. Capital potentiel

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont détaillés dans ci-après. L'exercice de la totalité de ces valeurs mobilières et instruments et l'acquisition de la totalité des actions gratuites résulterait en l'émission de 7 478 906 actions ordinaires de la Société supplémentaires :

| Nature de la valeur mobilière | Référence dans le Document d'Enregistrement Universel | Nombre d'actions potentielles à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel ⁽¹⁾ |
|--|---|--|
| Bons de souscription d'actions | Section 6.2.1 | 0 |
| Attributions gratuites d'actions | Section 6.2.2 | 508 306 |
| Options d'achat ou de souscription d'actions | Section 6.2.3 | 1 398 042 |
| OCEANE | Section 6.2.4 | 5 572 558 |
| Total | | 7 478 906 |

(1) Si seules des actions nouvelles étaient attribuées et non une combinaison d'actions nouvelles et existantes

Un actionnaire détenant 1% du capital de la Société verrait sa participation passer à 0,92 % en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites.

6.2.1. Bons de souscription d'actions

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société ne dispose plus de bons de souscription d'actions en cours de validité.

6.2.2. Attributions gratuites d'actions

A la date du présent rapport, le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018) a attribué un total de 4 802 977 actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 30 juin 2008, 30 juin 2010, 20 janvier 2012, 29 juin 2012, 26 juin 2014, 2 février 2016, 16 décembre 2016, 16 mai 2018 et 21 janvier 2019. Compte tenu de leurs termes, 2 876 113 actions ont d'ores et déjà été définitivement acquises, 1 418 558 actions sont devenues caduques et 508 306 actions sont en cours d'acquisition.

Les principales caractéristiques de ces plans d'actions gratuites figurent dans le tableau qui suit.

| | HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES | | | | | | | | | | | | | | | | | | TOTAUX |
|---|--|-------------------|--|-------------------|-------------------------------------|------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|--|--|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------|-----------|
| | PLAN 1 | PLAN 2 | PLAN 3 | PLAN 4 | PLAN 5 | PLAN 6 | PLAN 7 | PLAN 8 | PLAN 9 | PLAN 10 | PLAN 11 | PLAN 12 | PLAN 13 | PLAN 14 | PLAN 15 | PLAN 16 | PLAN 17 | PLAN 18 | |
| Date d'assemblée ayant autorisé l'attribution | 16/06/2005 | 16/06/2005 | 20/10/2005 | 20/10/2005 | 20/10/2005 | 30/06/2008 | 30/06/2010 | 20/01/2012 | 29/06/2012 | 29/06/2012 | 29/06/2012 | 26/06/2014 | 26/06/2014 | 2/02/2016 | 2/02/2016 | 16/12/2016 | 16/05/2018 | 21/01/2019 | |
| Date d'attribution par le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018) | 28/07/2005 | 28/07/2005 | 17/02/2006 | 17/02/2006 | 2/06/2006 | 3/11/2008 | 16/12/2010 | 6/04/2012 | 26/07/2012 | 17/10/2012 | 20/12/2012 | 23/03/2015 | 23/03/2015 | 2/02/2016 | 30/05/2016 | 16/12/2016 | 03/12/2018 | 1/03/2019 | |
| Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à : | 92 184 21 016 | 112 600 25 664 | 83 092 | 56 264 12 832 | 76 096 | 20 000 | 1 116 000 110 000 | 151 370 64 100 | 2 200 4 000 63 510 | 160 533 | 10 133 | 299 270 | 64 426 | 864 000 | 221 704 | 614 677 | 227 306 | 330 000 (9) | 4 802 977 |
| Les mandataires sociaux (1) Amedeo D'Angelo | | | | | | | | | | | | | | 864 000 | | | 227 306 | 30 000 | |
| Date d'acquisition des actions | 6/03/2012 28/07/2007 | N/A 28/07/2007 | 17/02/2008 17/02/2009 17/02/2010 | N/A 17/02/2008 | 2/06/2008 2/06/2009 2/06/2010 | 3/11/2010 | 16/12/2012 16/12/2014 | N/A N/A | N/A N/A 26/07/2014 | 17/10/2014 17/10/2015 17/10/2016 | 20/12/2014 20/12/2015 20/12/2016 | 23/03/2018 (3) | 23/03/2020 (4) | 2/02/2018 (5) | 2/02/2019 (6) | 16/12/2019 (7) | 04/12/2020 (8) | 01/03/2021 | |
| Durée de période de conservation (2) | 2 ans 2 ans | N/A 2 ans | 2 ans 2 ans 2 ans | N/A 2 ans | 2 ans 2 ans 2 ans | 2 ans | 2 ans 2 ans | N/A N/A | N/A N/A 2 ans | 2 ans 2 ans 2 ans | 2 ans 2 ans 2 ans | 2 ans | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 1 an |
| Nombre d'actions acquises à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel | 69 138 21 016 | 0 25 664 | 44 840 16 192 15972 | 0 12 832 | 38 048 19 024 19 024 | 20 000 | 1 116 000 110 000 | 0 0 | 0 0 63 510 | 80 000 40 000 10 533 | 5 000 2 500 | 49 502 | 0 | 864 000 | 53 021 | 180 297 | 0 | 0 | 2 876 113 |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | 23 046 0 | 112 600 0 | 6 088 | 56 264 0 | 0 | 0 | 0 0 | 151 370 64 100 | 2 200 4 000 0 | 30 000 | 2 633 | 249 768 | 64 426 | 0 | 168 683 | 434 380 | 0 | 49 000 | 1 418 558 |
| Actions gratuites restantes en fin d'exercice | 0 0 | 0 | 0 | 0 0 | 0 | 0 | 0 0 | 0 0 | 0 0 0 | 0 0 0 | 0 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 227 306 | 281 000 | 508 306 |

(1) Liste nominative des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs.

(2) La période de conservation débute à compter de la date d'acquisition des actions gratuites.

(3) Le plan d'actions gratuites du 23 mars 2015 faisait l'objet d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivantes la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Faisant usage d'une faculté prévue dans le plan, le directoire a décidé, dans l'intérêt de la société, le 22 mars 2018, après autorisation préalable du conseil de surveillance réuni en séance le 21 mars 2018, de relever certains attributaires de la condition de marché susvisée.

(4) Plan caduque

- (5) *L'attributaire deviendrait actionnaire de la Société le 1^{er} octobre 2018 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe à cette date et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 1er octobre 2018 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros), étant précisé que l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros. Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pouvait éventuellement et s'il l'estimait dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, serait définitivement acquis.*
- (6) *Chaque attributaire deviendrait actionnaire de la Société le 16 décembre 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 serait respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pouvait éventuellement et s'il l'estimait dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.*
- (7) *Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.*
- (8) *L'attributaire deviendra actionnaire de la Société le 4 décembre 2020 sous réserve d'une double condition (i) l'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des années 2019 et 2020 et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie des dites conditions.*
- (9) *Chaque attributaire deviendra actionnaire de Verimatrix le 1^{er} mars 2022 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de conditions de performance (réalisation de synergie de coûts pour l'année 2020 suite à l'acquisition de Verimatrix, Inc. pour un minimum de 10 millions de dollars). Le conseil d'administration constatera la réalisation de la condition de performance avant le terme de la période d'acquisition et pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions.*
- (10) *Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 20 février 2019.*

Les principales caractéristiques des actions gratuites attribuées au directeur général de la Société figurent dans le tableau qui suit ⁽²⁾ :

| <u>Nom et prénom</u> | <u>Mandat</u> | <u>Date du plan</u> | <u>Nombre d'actions attribuées</u> | <u>Nombre d'actions acquises</u> | <u>Nombre d'actions en cours d'acquisition</u> | <u>Date d'acquisition</u> | <u>Durée de période de conservation</u> | <u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u> |
|----------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------------|--|--|---|--|
| Amedeo D'Angelo | Président directeur général | 2 février 2016 | 864 000 | 864 000 | 0 | 2 février 2018 | N/A | 10% |
| | | 3 décembre 2018 | 227 306 | | 227 306 | 4 décembre 2020 ⁽¹⁾ | N/A | 10% |
| | | 17 avril 2019 | 30 000 | | 30 000 | 1 ^{er} mars 2021 ⁽³⁾ | 1 an | 10% |
| | | | 1 121 306 | 864 000 | 257 306 | | | |

(1) L'attributaire deviendra actionnaire de la Société le 4 décembre 2020 sous réserve d'une double condition : (i) L'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe comme mandataire social ou salarié au cours des années 2019 & 2020 ; et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.

(2) L'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années ; le solde, soit 120 000 actions gratuites, ayant été acquis à la suite de la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, Inc., étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société, pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie de la condition de présence.

(3) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016 et de l'augmentation de capital du 23 janvier 2019.

(4) Chaque attributaire deviendra actionnaire de Verimatrix le 1^{er} mars 2022 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de conditions de performance (réalisation de synergies de coûts suite à l'acquisition de Verimatrix, Inc. pour un minimum de 10 millions de dollars pour l'année 2020, à périmètre constant). Le conseil d'administration constatera la réalisation de la condition de performance avant le terme de la période d'acquisition et pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions

6.2.3. Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société dispose des plans en cours de validité décrits ci-dessous. Chacun donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 29 juin 2012, 19 juin 2013, 26 juin 2014, 16 décembre 2016, 16 mai 2018 et 21 janvier 2019.

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel et après l'augmentation de capital du 20 février 2019, 2 206 791 options de souscription d'actions ont été attribuées, 86 161 options de souscription d'actions ont d'ores et déjà été levées par leurs titulaires, 722 588 options de souscription d'actions sont devenues caduques et 1 398 042 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit :

| <u>Désignation du plan</u> | <u>Date d'attribution</u> | <u>Nombre d'options attribuées⁽³⁾</u> | <u>Nombre d'options caduques</u> | <u>Nombre d'options levées</u> | <u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites⁽³⁾</u> | <u>Prix unitaire de souscription des actions⁽³⁾</u> | <u>Calendrier d'exercice des options</u> | <u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité⁽¹⁾</u> | <u>Date limite d'exercice des options</u> |
|----------------------------|---------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------|---|--|---|--|---|
| Options juillet 2012 | 26 juillet 2012 | 2 356 | 0 | 0 | 2 356 | 2,8209 € | exerçables en totalité | 26 juillet 2016 | 26 juillet 2022 |
| Options juillet 2012 | 26 juillet 2012 | 13 422 | 0 | 0 | 13 422 | 2,8209 € | exerçables en totalité | 26 juillet 2016 | 26 janvier 2022 |
| Options février 2013 | 20 février 2013 | 197 272 | 133 019 | 31 601 | 32 652 | 2,6556 € | exerçables en totalité ⁽²⁾ | N/A | 20 février 2023 |
| Options février 2013 | 20 février 2013 | 42 044 | 26 068 | 10 534 | 5 442 | 2,6556 € | exerçables en totalité ⁽²⁾ | N/A | 20 août 2022 |
| Options juin 2013 | 27 août 2013 | 109 589 | 59 001 | 17 932 | 32 656 | 2,2512 € | exerçables en totalité ⁽²⁾ | N/A | 27 août 2023 |
| Options juin 2013 | 27 août 2013 | 36 778 | 24 381 | 6 954 | 5 443 | 2,2512 € | exerçables en totalité ⁽²⁾ | N/A | 27 février 2023 |
| Options juin 2014 | 28 août 2014 | 84 509 | 46 418 | 0 | 38 091 | 3,8685 € | exerçables en totalité ⁽²⁾ | N/A | 28 août 2024 |
| Options décembre 2016 NR | 16 décembre 2016 | 411 721 | 164 234 | 19 140 | 228 347 | 1,8486 € | exerçables en totalité ⁽²⁾ | N/A | 16 décembre 2026 |
| Options décembre 2016 NR | 19 octobre 2017 | 258 303 | 0 | 0 | 258 303 | 2,8939 € | 171 772 exerçables ⁽²⁾ 86 531 le 19 octobre 2020 ⁽²⁾ | N/A | 19 octobre 2027 |
| Options avril 2018 NL | 16 avril 2018 | 14 467 | 14 467 | 0 | 0 | 2,3713 € | Plan à annuler | N/A | 16 avril 2028 |

| <u>Désignation du plan</u> | <u>Date d'attribution</u> | <u>Nombre d'options attribuées⁽³⁾</u> | <u>Nombre d'options caduques</u> | <u>Nombre d'options levées</u> | <u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites⁽³⁾</u> | <u>Prix unitaire de souscription des actions⁽³⁾</u> | <u>Calendrier d'exercice des options</u> | <u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité⁽¹⁾</u> | <u>Date limite d'exercice des options</u> |
|----------------------------|------------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------|---|--|--|--|---|
| Options décembre 2018 US | 21 décembre 2018 | 41 330 | | | 41 330 | 1,5389 € | 13 639 exerçables ⁽²⁾ 13 846 le 20 août 2020 ⁽²⁾ 13 845 le 20 août 2021 ⁽²⁾ | NA | 20 août 2028 |
| Options avril 2019 US | 17 avril 2019 | 780 000 | 255 000 | | 525 000 | 1,90 € | 50% le 1 mars 2021 ⁽⁴⁾ 25% le 1 mars 2022 ⁽⁴⁾ 25% le 1 mars 2023 ⁽⁴⁾ | NA | 1 mars 2029 |
| Options avril 2019 US | 14 octobre 2019 | 15 000 | | | 15 000 | 2,30 € | 50% le 1 mars 2021 ⁽⁴⁾ 25% le 1 mars 2022 ⁽⁴⁾ 25% le 1 mars 2023 ⁽⁴⁾ | NA | 14 octobre 2029 |
| Options janvier 2020 US | 1 ^{er} janvier 2020 | 200 000 | | | 200 000 | 1,99 € | 25% le 1 janvier 2021 25% le 1 janvier 2022 25% le 1 janvier 2023 25% le 1 janvier 2024 | NA | 31 décembre 2029 |
| | | 2 206 791 | 722 588 | 86 161 | 1 398 042 | | | | |

(1) Pour les résidents fiscaux français

(2) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

(3) Quantités revues à la suite de l'augmentation de capital du 20 février 2019

(4) La levée des options est subordonnée à une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de conditions de performance (réalisation de synergie de coûts pour l'année 2020 suite à l'acquisition de Verimatrix Inc pour un minimum de 10 millions de Dollars). Le conseil d'administration constatera la réalisation de la condition de performance avant le terme de la période d'acquisition et pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions

Aucun membre du conseil d'administration de la Société n'a bénéficié d'une attribution option d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

6.2.4. OCEANE

La Société a procédé à l'émission, dans le cadre d'un placement privé, les 29 juin et 5 septembre 2017 de 4 313 125 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (« OCEANE ») pour un montant total de 16 087 956,25 euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action la Société. L'émission du 29 juin 2017 a été réalisée au prix de 3,73 euros par obligation et l'émission complémentaire du 5 septembre 2017 au prix de 3,90 euros par obligation. Les OCEANE ont été émises aux mêmes conditions, à l'exception du prix d'émission, et les OCEANE émises le 5 septembre 2017 sont fongibles et assimilables en une seule ligne avec les OCEANE d'origine. Les OCEANE sont négociables sur Euronext Access (le marché libre d'Euronext à Paris) sous le code ISIN FR0013265527.

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi-annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année, à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, à raison de 1,292 action pour OCEANE (conformément à l'ajustement de parité effectué en date du 29 décembre 2018 conformément aux stipulations prévues par la condition 15.6 (b) 13 des modalités (*Terms & Conditions*) des OCEANE, d'une part, et à l'ajustement résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en date du 23 janvier 2019, d'autre part).

La conversion de la totalité des OCEANE pourrait entraîner la création d'un nombre maximum de 5 572 558 actions nouvelles si la Société décidait de n'attribuer que des actions nouvelles.

Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions. Les OCEANE viendront à échéance 29 juin 2022.

6.3. Capital autorisé

Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé.

| Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 16 mai 2018 | | |
|---|---|---|
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (23 ^{ème} résolution) | 26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 21 janvier 2019 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public et avec délai de priorité obligatoire (24^{ème} résolution)</p> | <p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (25^{ème} résolution)</p> | <p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (26^{ème} résolution)</p> | <p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |
| <p>Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (27^{ème} résolution)</p> | <p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| Délégation de compétence à consentir en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres (28 ^{ème} résolution) | 18 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (29 ^{ème} résolution) | 26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (30 ^{ème} résolution) | 26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | 26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |

| Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 21 janvier 2019 | | |
|---|--|---|
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission d'obligations remboursables (les « ORA ») en actions d'un montant nominal de 30 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de OEP VII IS Cayman Co Ltd. (3 ^{ème} résolution) | 31 décembre 2019 | Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation le 23 janvier 2019 et a décidé l'émission de 300 ORA d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, au profit de OEP VII IS Cayman Co Ltd. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 ^{ème} résolution) | 26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019 | Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation le 23 janvier 2019 et a décidé l'émission de 18.902.211 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro l'une, émises au prix de 1,19 euros l'une, prime d'émission incluse. Puis, le conseil d'administration du 14 février 2019 a décidé de réduire le nombre d'actions nouvelles souscrites à titre réductible soit 3.298.055 actions souscrites à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 23 janvier 2019, à 2.904.522 actions. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription en vertu de la 4 ^{ème} résolution ci-dessus (5 ^{ème} résolution) | 26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 24 juin 2019 | | |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11 ^{ème} résolution) | 26 mois 24 août 2021 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |

| | | |
|--|---------------------------------|--|
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et délai de priorité obligatoire (<i>12^{ème} résolution</i>)</p> | <p>26 mois 24 août 2021</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (<i>13^{ème} résolution</i>)</p> | <p>26 mois 24 août 2021</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |
| <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (<i>14^{ème} résolution</i>)</p> | <p>26 mois 24 août 2021</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |
| <p>Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (<i>15^{ème} résolution</i>)</p> | <p>26 mois 24 août 2021</p> | <p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> |

| | | |
|--|-----------------------------|---|
| Délégation de compétence à consentir en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire (<i>16^{ème} résolution</i>) | 18 mois 24 décembre 2020 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (<i>17^{ème} résolution</i>) | 26 mois 24 août 2021 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (<i>18^{ème} résolution</i>) | 26 mois 24 août 2021 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (<i>20^{ème} résolution</i>) | 26 mois 24 août 2021 | Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. |

Evolution du capital social

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 29 décembre 1994, avec un capital initial de 1 620 500 francs.

Le capital social a été ensuite augmenté, à plusieurs reprises, pour atteindre, le 21 décembre 2015, 13 908 539,20 euros, au résultat de l'acquisition définitive d'actions gratuites ayant donné lieu à l'émission de 2 500 actions.

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital depuis cette date.

| <u>Date de l'opération</u> | <u>Nature de l'opération</u> | <u>Nombre d'actions émises ou annulées</u> | <u>Montant nominal (en euros)</u> | <u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u> | <u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u> | <u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u> | <u>Valeur nominale (en euros)</u> |
|----------------------------|--|--|-----------------------------------|--|--|---|-----------------------------------|
| 8 juillet 2005 | Réduction du capital à zéro | - 628 666 | - 9 581 828,14 | Néant | 0 | 0 | |
| 8 juillet 2005 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽¹⁾ | 628 666 | 1 005 865,60 | 0 | 1 005 865,60 | 628 666 | 1,60 |
| 14 novembre 2005 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽²⁾ | 380 472 | 608 755,20 | 5 391 288,24 | 1 614 620,80 | 1 009 138 | 1,60 |
| 3 mars 2006 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽²⁾ | 13 733 | 21 972,80 | 194 596,61 | 1 636 593,60 | 1 022 871 | 1,60 |
| 31 mars 2006 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽³⁾ | 190 234 | 304 374,40 | 2 695 615,78 | 1 940 968,00 | 1 213 105 | 1,60 |
| 2 juin 2006 | Augmentation de capital par apport en nature ⁽⁴⁾ | 35 798 | 57 276,80 | 507 257,66 | 1 998 244,80 | 1 248 903 | 1,60 |
| 19 juillet 2006 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽³⁾ | 6 865 | 10 984,00 | 97 277,05 | 2 009 228,80 | 1 255 768 | 1,60 |
| 28 août 2006 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁵⁾ | 465 390 | 744 624,00 | 12 388 681,80 | 2 753 852,80 | 1 721 158 | 1,60 |
| 28 juillet 2007 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 11 670 | 18 672,00 | 0 | 2 772 524,80 | 1 732 828 | 1,60 |
| 4 septembre 2007 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽⁶⁾ | 232 695 | 372 312,00 | 6 194 340,90 | 3 144 836,80 | 1 965 523 | 1,60 |
| 28 décembre 2007 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾ | 411 638 | 658 620,80 | 15 893 343,18 | 3 803 457,60 | 2 377 161 | 1,60 |
| 28 décembre 2007 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾ | 164 220 | 262 752,00 | 6 340 534,20 | 4 066 209,60 | 2 541 381 | 1,60 |
| 5 février 2008 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾ | 45 878 | 73 404,80 | 1 771 349,58 | 4 139 614,40 | 2 587 259 | 1,60 |
| 17 février 2008 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 14 418 | 23 068,80 | 0 | 4 162 683,20 | 2 601 677 | 1,60 |
| 2 juin 2008 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 9 512 | 15 219,20 | 0 | 4 177 902,40 | 2 611 189 | 1,60 |
| 20 août 2008 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾ | 66 595 | 106 552,00 | 2 571 232,95 | 4 284 454,40 | 2 677 784 | 1,60 |
| 17 décembre 2008 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁷⁾ | 99 478 | 159 164,80 | 3 840 845,58 | 4 443 619,20 | 2 777 262 | 1,60 |
| 17 février 2009 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 4 048 | 6 476,80 | 0 | 4 450 096,00 | 2 781 310 | 1,60 |
| 2 juin 2009 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 4 756 | 7 609,60 | 0 | 4 457 705,60 | 2 786 066 | 1,60 |
| 29 juillet 2009 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) ⁽⁴⁾ | 12 392 | 19 827,20 | 0 | 4 477 532,80 | 2 798 458 | 1,60 |
| 17 février 2010 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 3 993 | 6 388,80 | 0 | 4 483 921,60 | 2 802 451 | 1,60 |
| 2 juin 2010 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 4 756 | 7 609,60 | 0 | 4 491 531,20 | 2 807 207 | 1,60 |
| 29 septembre 2010 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁸⁾ | 2 426 017 | 3 881 627,20 | 42 212 695,80 | 8 373 158,40 | 5 233 224 | 1,60 |

| <u>Date de l'opération</u> | <u>Nature de l'opération</u> | <u>Nombre d'actions émises ou annulées</u> | <u>Montant nominal (en euros)</u> | <u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u> | <u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u> | <u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u> | <u>Valeur nominale (en euros)</u> |
|----------------------------|---|--|-----------------------------------|--|--|---|-----------------------------------|
| 1er octobre 2010 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) ⁽⁴⁾ | 210 | 336,00 | 2 975,70 | 8 373 494,40 | 5 233 434 | 1,60 |
| 3 novembre 2010 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites ⁽⁴⁾ | 5 000 | 8 000,00 | 0 | 8 381 494,40 | 5 238 434 | 1,60 |
| 8 novembre 2010 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁸⁾ | 73 077 | 116 923,20 | 1 271 539,80 | 8 498 417,60 | 5 311 511 | 1,60 |
| 30 novembre 2010 | Augmentation de capital par apport en numéraire ⁽⁸⁾ | 107 894 | 172 630,40 | 1 877 355,60 | 8 671 048,00 | 5 419 405 | 1,60 |
| 11 mai 2011 | Division de la valeur nominale des actions de la Société | 0 | 0 | 0 | 8 671 048,00 | 21 677 620 | 0,40 |
| 13 juin 2011 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions) | 46 704 | 18 681,60 | 165 448,90 | 8 689 729,60 | 21 724 324 | 0,40 |
| 22 février 2012 | Conversion des actions de préférence de catégorie D en actions ordinaires | 1 449 144 | 579 657,60 | - | 9 269 387,20 | 23 173 468 | 0,40 |
| 22 février 2012 | Augmentation de capital par apport en numéraire (offre au public) | 8 313 250 | 3 325 300,00 | 65 674 675,00 | 12 594 687,20 | 31 486 718 | 0,40 |
| 24 février 2012 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de l'option de sur-allocation) | 1 246 986 | 498 794,40 | 9 851 189,40 | 13 093 481,60 | 32 733 704 | 0,40 |
| 6 avril 2012 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 40 481 | 16 192,40 | 360 535,81 | 13 109 674,00 | 32 774 185 | 0,40 |
| 6 avril 2012 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 69 138 | 27 655,20 | - | 13 137 329,20 | 32 843 323 | 0,40 |
| 20 décembre 2012 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 1 116 000 | 446 400,00 | - | 13 583 729,20 | 33 959 323 | 0,40 |
| 20 décembre 2012 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 34 239 | 13 695,60 | 125 026,6575 | 13 597 424,80 | 33 993 562 | 0,40 |
| 8 juillet 2014 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 24 276 | 9 710,40 | 85 997,73 | 13 607 135,20 | 34 017 838 | 0,40 |
| 25 août 2014 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 63 510 | 25 404,00 | - | 13 632 539,20 | 34 081 348 | 0,40 |
| 25 août 2014 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions) | 20 000 | 8 000,00 | 35 800,00 | 13 640 539,20 | 34 101 348 | 0,40 |
| 20 octobre 2014 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 32 500 | 13 000,00 | 68 875,00 | 13 653 539,20 | 34 133 848 | 0,40 |
| 20 octobre 2014 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 80 000 | 32 000,00 | - | 13 685 539,20 | 34 213 848 | 0,40 |
| 17 décembre 2014 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 110 000 | 44 000,00 | - | 13 729 539,20 | 34 323 848 | 0,40 |

| <u>Date de l'opération</u> | <u>Nature de l'opération</u> | <u>Nombre d'actions émises ou annulées</u> | <u>Montant nominal (en euros)</u> | <u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u> | <u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u> | <u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u> | <u>Valeur nominale (en euros)</u> |
|----------------------------|---|--|-----------------------------------|--|--|---|-----------------------------------|
| 20 décembre 2014 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 5 000 | 2 000,00 | - | 13 731 539,20 | 34 328 848 | 0,40 |
| 11 mai 2015 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 400 000 | 160 000,00 | 652 000,00 | 13 891 539,20 | 34 728 848 | 0,40 |
| 28 octobre 2015 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 40 000 | 16 000,00 | - | 13 907 539,20 | 34 768 848 | 0 ;40 |
| 21 décembre 2015 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 2 500 | 1 000,00 | - | 13 908 539,20 | 34 771 348 | 0 ;40 |
| 26 avril 2016 | Augmentation de capital par apport en numéraire | 8 345 118 | 3 338 047,20 | 1 835 925,96 | 17 246 586,40 | 43 116 466 | 0,40 |
| 17 octobre 2016 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 10 533 | 4 213,00 | - | 17 250 799,60 | 43 126 999 | 0,40 |
| 11 avril 2017 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 54 254 | 21 701,60 | - | 17 272 501,20 | 43 181 253 | 0,40 |
| 31 janvier 2018 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 19 140 | 7 656,00 | - | 17 280 157,20 | 43 200 393 | 0,40 |
| 13 février 2018 | Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) | 5 267 | 2 106,80 | - | 17 282 264,00 | 43 205 660 | 0,40 |
| 13 février 2018 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 864 000 | 345 600,00 | - | 17 627 864,00 | 44 069 660 | 0,40 |
| 23 mars 2018 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 49 502 | 19 800,80 | - | 17 647 664,80 | 44 119 162 | 0,40 |
| 23 janvier 2019 | Augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription | 18 908 211 | 7 563 284,40 | 14 937 486,69 | 25 210 949,20 | 63 027 373 | 0,40 |
| 17 avril 2019 | Augmentation de capital résultant de la conversion des 300 obligations remboursables en actions émises le 23 janvier 2019 | 21 651 191 | 8 660 476,40 | 21 339 523,60 | 33 871 425,60 | 84 678 564 | 0,40 |
| 18 juin 2019 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 53 021 | 21 208,40 | - | 33 892 634 | 84 731 585 | 0,40 |
| 31 octobre 2019 | Augmentation de capital résultant de l'exercice de stock-options | 15 685 | 6 274 | 22 721,29 | 33 898 908 | 84 747 270 | 0,40 |
| 16 décembre 2019 | Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites | 180 297 | 72 118,80 | | 33 971 026,80 | 84 927 567 | 0,40 |

(1) Actions de préférence de catégorie P converties en actions ordinaires le 20 octobre 2005

(2) Actions de préférence de catégorie A auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie A

(3) Actions de préférence de catégorie A

(4) Actions ordinaires

(5) Actions de préférence de catégorie B auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie B

- (6) *Actions de préférence de catégorie B*
- (7) *Actions de préférence de catégorie C*
- (8) *Actions de préférence de catégorie D*

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Il n'en existe pas à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, à la connaissance de la Société.

Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Les différentes augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ont donné lieu aux mesures d'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions et actions gratuites) dans les conditions légales et réglementaires.

Un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société verrait sa participation passer à 0,92 % en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites, par création d'actions nouvelles exclusivement.

6.4 Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions

6.4.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente, à la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

| | Situation au 31 décembre 2019 | | Situation à la date du Document d'Enregistrement Universel | |
|--|-------------------------------|----------------|--|----------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital |
| Membres du conseil d'administration | 1 929 060 | 2,27% | 1 929 060 | 2,27% |
| <i>Amedeo D'Angelo</i> | 1 890 819 | 2,23% | 1 890 819 | 2,23% |
| <i>Jean Schmitt</i> | 2 904 | 0,00% | 2 904 | 0,00% |
| <i>Muriel Barnéoud</i> | 5 713 | 0,01% | 5 713 | 0,01% |
| <i>Catherine Blanchet</i> | 29 624 | 0,03% | 29 624 | 0,03% |
| <i>OEP VII IS, LLC</i> | - | - | - | - |
| OEP Inside B.V. | 21 651 191 | 25,49% | 21 651 191 | 25,49% |
| Palladio Holdings (*) | 4 245 412 | 5,00% | 4 245 412 | 5,00% |
| Jolt Capital | 3 145 070 | 3,70% | 3 017 392 | 3,55% |
| Bpifrance Participations | 3 600 461 | 4,24% | 3 600 461 | 4,24% |
| Autres actionnaires | 50 356 373 | 59,29% | 50 484 051 | 59,44% |
| Total | 84 927 567 | 100,00% | 84 927 567 | 100,00% |

(*) nombre exact d'actions détenues au 31 décembre 2019 et à la date du Document d'Enregistrement Universel non connu de la Société

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les principaux actionnaires de la Société ne détiennent pas de droit de vote différent de tous les actionnaires de la Société.

A la date du Document d'Enregistrement Universel, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

A l'exception de la présence d'une majorité de membres indépendants au sein de son conseil d'administration et de la procédure des conventions réglementées, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

6.4.2 Historique du capital social au cours des trois derniers exercices

| | Situation au 31 décembre 2017 | | Situation au 31 décembre 2018 | | Situation au 31 décembre 2019 | |
|--|-------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital |
| Membres du conseil d'administration | 315 234 | 0,73% | 1 179 234 | 2,67% | 1 929 060 | 2,27% |
| <i>Amadeo D'Angelo</i> | 309 000 | 0,72% | 1 173 000 | 2,66% | 1 890 819 | 2,23% |
| <i>Jean Schmitt</i> | 2 034 | 0,00% | 2 034 | 0,00% | 2 904 | 0,00% |
| <i>Muriel Barnéoud</i> | | 0,00% | | 0,00% | 5 713 | 0,01% |
| <i>Catherine Blanchet</i> | 4 200 | 0,01% | 4 200 | 0,01% | 29 624 | 0,03% |
| <i>OEP VII IS, LLC</i> | - | - | - | - | - | - |
| OEP Inside B.V. | - | - | - | - | 21 651 191 | 25,49% |
| Palladio Holdings (*) | - | - | - | - | 4 245 412 | 5,00% |
| Jolt Capital | 2 447 297 | 5,66% | 2 447 297 | 5,55% | 3 145 070 | 3,70% |
| Bpifrance Participations | 2 423 991 | 5,61% | 2 423 991 | 5,49% | 3 600 461 | 4,24% |
| Autres actionnaires | 34 509 901 | 79,88% | 38 068 640 | 86,29% | 50 356 373 | 59,29% |
| Total | 43 200 393 | 100,00% | 44 119 162 | 100,00% | 84 927 567 | 100,00% |

(*) nombre exact d'actions détenues au 31 décembre 2018 et 2019 non connu de la Société

6.4.3. Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 24 juin 2019 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, du Règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation a remplacé l'autorisation ayant le même objet consentie le 16 mai 2018, les conditions définies par cette dernière étant identiques à celles consenties le 24 juin 2019.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
 - o assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - o honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - o remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - o acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect notamment de la réglementation boursière ; ou
 - o annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A la date du Document d'Enregistrement Universel, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès de Oddo Corporate Broking – voir ci-dessous.

Contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF Corporate Broking

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis (contrat poursuivi par Oddo BHF Corporate Broking depuis 2019) un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2019

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2019 :

- 702 090 actions ont été achetées au cours moyen de 1,79306 euros, et
- 878 893 actions ont été vendues au cours moyen de 1,55747 euros.

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 mars 2020

Compte tenu des achats et ventes effectués depuis le début de l'année 2020, le solde du contrat de liquidité était de 153 170 actions au 31 mars 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 217 807,74 euros, sur la base du cours de clôture au 31 mars 2020, soit 1,422 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

Attributions d'actions aux salariés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés dans le cadre d'un programme d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

6.4.4. État de la participation des salariés au capital social

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé dans le passé à plusieurs attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié.

Au 31 décembre 2019, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et celles détenues en application de l'article L. 225-197 du code de commerce, c'est-à-dire les actions gratuites attribuées après la publication de la loi dite Macron) était de 0. Il est précisé que les actions gratuites attribuées après la publication de la loi Macron sont en cours d'acquisition à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

6.5. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et ne compte pas le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

6.6. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société s'élève à 20 730 015 euros et il est proposé à l'assemblée générale annuelle d'affecter ce montant au compte de report à nouveau, dont le solde débiteur serait ainsi porté à 113 895 464 euros.

7. Informations complémentaires

7.1. Identité de la société

Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale « Verimatrix ». Le changement de dénomination sociale de « INSIDE SECURE » en « Verimatrix » a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juin 2019.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395.

Le *Legal Entity Identifier* (LEI) de la Société est le 969500MQKPVEWTQIRT36.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 30 novembre 1994 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 29 décembre 1994, soit jusqu'au 28 décembre 2093, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à conseil d'administration lance régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé Impasse des carrés de l'Arc – Rond-point du Canet – 13590–Meyreuil – France.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Courriel : info@verimatrix.com

Site Internet : www.verimatrix.com

Téléphone : +33(0)4 42 90 59 05

Les informations figurant sur le site internet de la Société ne font pas partie du Document d'Enregistrement Universel, sauf si ces informations y sont incorporées par référence.

Objet Social (article 3 des statuts de la Société)

La Société a pour objet :

- la conception, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques et informatiques, notamment dans le domaine des circuits intégrés, et
- généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la Société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La dernière version à jour des statuts peut être consultée sur son site internet.

7.2. Personnes responsables du Document d'Enregistrement Universel et de l'information financière

7.2.1 Identité des personnes responsables

7.2.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Amedeo D'Angelo
Président-directeur général

7.2.1.2 Responsable de l'information financière

Monsieur Richard Vacher Detournière
Directeur général – Directeur financier
Adresse : Impasse des carrés de l'Arc – Rond-point du Canet – 13790 Meyreuil - France
Courriel : finance@verimatrix.com

7.2.2 Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la Table de concordance figurant au Chapitre 8 du Document d'Enregistrement Universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 11 mai 2020

Le président-directeur général
Amedeo D'Angelo

7.3 Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société. L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.verimatrix-finance.com).

Calendrier prévisionnel indicatif des publications financières pour l'année 2020 :

- Résultats du 1^{er} semestre 2020 : 29 juillet 2020 après bourse
- Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2020 : 22 octobre 2020 après bourse

8. Annexes

8.1 Tables de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Document d'Enregistrement Universel

| Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 | | Document d'Enregistrement Universel | |
|---|---|-------------------------------------|--------|
| | | Section | Page |
| 1 | PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE | | |
| 1.1 | Identité des personnes responsables | 7.2.1 | 226 |
| 1.2 | Déclaration des personnes responsables | 7.2.2 | 226 |
| 1.3 | Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement | n.a | |
| 1.4 | Attestation relative aux informations provenant de tierces parties | n.a | |
| 1.5 | Déclaration sans approbation préalable | Encart | 4 |
| 2. | CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES | | |
| 2.1 | Identité des contrôleurs légaux | 3.6.4 | 164 |
| 2.2 | Changement éventuel | n.a | |
| 3. | FACTEURS DE RISQUE | 2 | 28 |
| 4. | INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ | | |
| 4.1 | Raison sociale et nom commercial de la Société | 7.1 | 225 |
| 4.2 | Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de la Société | 7.1 | 225 |
| 4.3 | Date de constitution et durée de vie de la Société | 7.1 | 225 |
| 4.4 | Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays dans lequel elle est constituée, adresse et numéro de téléphone du siège social, site internet | 7.1 | 225 |
| 5. | APERÇU DES ACTIVITÉS | | |
| 5.1 | Principales activités | 1.1 | 9 |
| 5.1.1 | <i>Nature des opérations</i> | 1.1.1 | 9 |
| 5.1.2 | <i>Nouveaux produits et services importants</i> | 1.2 | 12 |
| 5.2 | Principaux marchés | 1.3 | 17 |
| 5.3 | Évènements importants | 1.1.2 et 1.1.3 | 9, 10 |
| 5.4 | Stratégie et objectifs | 1.4 et 3.2 | 19, 63 |
| 5.5 | Dépendance du Groupe à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 1.9 | 26 |
| 5.6 | Indicateurs du positionnement concurrentiel | 1.2 et 1.6 | 12, 21 |
| 5.7 | Investissements | 1.7.4 | 23 |
| 5.7.1 | <i>Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices</i> | 1.7.4 (a) | 23 |

| Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 | | Document d'Enregistrement Universel | |
|---|--|-------------------------------------|--------|
| | | Section | Page |
| 5.7.2 | <i>Principaux investissements en cours ou que compter réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement</i> | 1.7.4 (b) et (c) | 23 |
| 5.7.3 | <i>Co-entreprises et engagements pour lesquels la Société détient une portion significative du capital</i> | n.a. | |
| 5.7.4 | <i>Questions environnementales</i> | 4.3 | 171 |
| 6. | STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | | |
| 6.1 | Description sommaire du Groupe | 1.1.1 et 1.8 | 8, 24 |
| 6.2 | Liste des filiales importantes | 1.8 | 24 |
| 7. | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT | | |
| 7.1 | Situation financière | 3.1 | 48 |
| 7.1.1 | <i>Evolution des résultats et de la situation financière de la Société</i> | 3.1 | 48 |
| 7.1.2 | <i>Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement</i> | 1.4 et 1.7.1 | 19, 21 |
| 7.2 | Résultats d'exploitation | 3.1.1 | 48 |
| 7.2.1 | <i>Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements influant sensiblement le résultat du Groupe</i> | 3.1.1 | 48 |
| 7.2.2 | <i>Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets du Groupe</i> | 3.1.1 | 48 |
| 8. | TRÉSORERIE ET CAPITAUX | | |
| 8.1 | Informations sur les capitaux de la Société | 3.1.3 | 57 |
| 8.2 | Source et montant des flux de trésorerie | 3.1.3 | 57 |
| 8.3 | Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de la Société | 3.1.3 | 57 |
| 8.4 | Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de la Société | 3.1.2.7 | 62 |
| 8.5 | Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au 5.7.2 ci-dessus | n.a. | |
| 9 | ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE | 1.9 | 26 |
| 10 | INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | | |
| 10.1 | Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice | 3.2 | 63 |
| 10.2 | Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe | 3.2 | 63 |
| 11 | PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE | | |
| 11.1 | Prévisions ou estimations de bénéfice publiées | 3.2 | 63 |
| 11.2 | Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions | n.a. | |
| 11.3 | Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables | n.a. | |

| Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 | | Document d'Enregistrement Universel | |
|---|--|-------------------------------------|----------|
| | | Section | Page |
| 12 | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE | | |
| 12.1 | Organes d'administration, de direction et de surveillance | 5.1 et 5.2 | 173, 179 |
| 12.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance | 5.1.3 | 173 |
| 13 | RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES | | |
| 13.1 | Montants des rémunérations versées et avantages en nature | 5.4 | 190 |
| 13.2 | Sommes provisionnées par la Société aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux | 5.4 | 190 |
| 14 | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | | |
| 14.1 | Date d'expiration des mandats des membres des organes d'administration et de direction pour le dernier exercice | 5.1 | 173 |
| 14.2 | Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société | 5.4.4 | 201 |
| 14.3 | Informations sur les comités spécialisés de la Société | 5.3 | 186 |
| 14.4 | Gouvernement d'entreprise | 5.2.1 | 179 |
| 14.5 | Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise | n.a. | |
| 15 | SALARIÉS | | |
| 15.1 | Nombre de salariés | 4.1.1 | 165 |
| 15.2 | Participations et stock-options des personnes visées au 12.1 ci-dessus | 5.4.1 | 190 |
| 15.3 | Accord prévoyant une participation des salariés au capital de la Société | 6.4.4 | 223 |
| 16 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | | |
| 16.1 | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société | 6.4.1 | 221 |
| 16.2 | Existence de droits de vote différents | n.a. | |
| 16.3 | Contrôle direct ou indirect de la Société | 6.4.1 | 221 |
| 16.4 | Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle | n.a. | |
| 17 | TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES | 5.4.4 | 201 |
| 18 | INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ | | |
| 18.1 | Informations financières historiques | 3.4 | 120 |
| 18.1.1 | <i>Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit</i> | 3.4 | 120 |
| 18.1.2 | <i>Changement de date de référence comptable</i> | n.a. | |
| 18.1.3 | <i>Normes comptables</i> | 3.4 | 120 |
| 18.1.4 | <i>Changement de référentiel comptable</i> | n.a. | |
| 18.1.5 | <i>Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, tableaux des flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives</i> | 3.4 | 120 |

| Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 | | Document d'Enregistrement Universel | |
|---|--|-------------------------------------|----------|
| | | Section | Page |
| 18.1.6 | États financiers consolidés | 3.3 | 67 |
| 18.1.7 | Date des dernières informations financières | 3.7 | 164 |
| 18.2 | Informations financières intermédiaires et autres | n.a. | |
| 18.3 | Audit des informations financières annuelles historiques | 3.6.1 | 150 |
| 18.3.1 | Audit indépendant des informations financières annuelles historiques | 3.6.1 | 150 |
| 18.3.2 | Autres informations auditées | n.a. | |
| 18.3.3 | Source des informations non auditées et raisons de l'absence d'audit | n.a. | |
| 18.4 | Informations financières pro forma | 3.5 | 140 |
| 18.5 | Politique en matière de dividendes | 6.5 | 224 |
| 18.5.1 | Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable | 6.5 | 224 |
| 18.5.2 | Montant des dividendes par action pour les trois derniers exercices | 6.5 | 224 |
| 18.6 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 2.3 | 47 |
| 18.7 | Changement significatif de la situation financière de la Société | 1.1.3 | 9 |
| 19 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES | | |
| 19.1 | Capital social | 6.1 | 205 |
| 19.1.1 | Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées | 6.1 et 6.3 | 205, 211 |
| 19.1.2 | Informations relatives aux actions non représentatives du capital | n.a. | |
| 19.1.3 | Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société | 6.4.3 | 222 |
| 19.1.4 | Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | 6.2 | 205 |
| 19.1.5 | Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | n.a. | |
| 19.1.6 | Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option | n.a. | |
| 19.1.7 | Historique du capital social | 6.3 | 217 |
| 19.2 | Acte constitutif et statuts | 7.1 | 225 |
| 19.2.1 | Registre et objet social | 7.1 | 225 |
| 19.2.2 | Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions | n.a. | |
| 19.2.3 | Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle | n.a. | |
| 20 | CONTRATS IMPORTANTS | n.a. | |
| 21 | DOCUMENTS DISPONIBLES | 7.3 | 226 |

n.a. : non applicable

Rapport financier annuel

| Rapport financier annuel | | Document d'Enregistrement Universel | |
|--------------------------|--|--|------|
| N° | Éléments requis | Section | Page |
| 1. | Comptes annuels | 3.4 | 120 |
| 2. | Comptes consolidés | 3.3 | 67 |
| 3. | Rapport de gestion | <i>Voir la table de concordance ci-dessous</i> | |
| 4. | Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel | 7.2.2 | 226 |
| 5. | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | 3.6.2 | 156 |
| 6. | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 3.6.1 | 150 |
| 7. | Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux | 3.3 (note 35) | 67 |

Rapport de gestion

| Rapport de gestion | | Document d'Enregistrement Universel | |
|--------------------|--|-------------------------------------|--------|
| N° | Éléments requis | Section | Page |
| 1. | Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice | 1.1 | 9 |
| 2. | Progrès réalisés et difficultés rencontrées | 1.1, 3.1 | 9, 48 |
| 3. | Principaux risques et incertitudes – Utilisation des instruments financiers | 2.1, 3.3 (note 3.1) | 28, 67 |
| 4. | Activité du Groupe en matière de recherche et développement | 1.7.1 | 21 |
| 5. | Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe – Perspectives d'avenir | 3.2 | 63 |
| 6. | Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social | 1.1, 3.3 (note 34) | 9, 67 |
| 7. | Dépenses non déductibles fiscalement. | n.a. | |
| 8. | Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat | 6.6 | 224 |
| 9. | Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices | 6.5 | 224 |
| 10. | Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice | 5.4.5 | 202 |
| 11. | État des prises de participations et/ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France | n.a. | |
| 12. | Activités des filiales et sociétés contrôlées | 1.8 | 24 |
| 13. | Succursales | 1.8 | 24 |
| 14. | Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société | 2.2 | 43 |
| 15. | Description et gestion des risques environnementaux et climatiques | 4.3 | 171 |

| Rapport de gestion | | Document d'Enregistrement Universel | |
|--------------------|---|-------------------------------------|----------|
| 16. | Capital potentiel | 6.2 | 205 |
| 17. | Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital | 6.3 | 205 |
| 18. | Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital | 6.4.2 | 222 |
| 19 | Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions – Risque lié à la volatilité de cours de l'action | 6.4.3 | 222 |
| 20. | Etat de la participation des salariés au capital social | 6.4.4 | 223 |
| 21. | Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions gratuites d'actions | 6.2.2 et 6.2.3 | 206, 209 |
| 22. | Déclaration de performance extra-financière | n.a. | |
| 23. | Tableaux des résultats des cinq derniers exercices | 8.2 | 2.3.4 |
| 25. | Rapport sur le gouvernement d'entreprise | 5. | 173 |
| 25.1 | Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice | 5.1.1 | 173 |
| 25.2 | Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration | 5.2 | 179 |
| 25.3 | Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général | 5.2.3.1 | 181 |
| 25.4 | Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain » | 5.2.6 | 184 |
| 25.5 | Politique de rémunération des mandataires sociaux | 5.4 | 190 |
| 25.6 | Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social | 5.4 | 190 |
| 25.7 | Proportion relative de la rémunération fixe et variable | 5.4.1, 5.4.3 | 190, 196 |
| 25.8 | Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable | n.a. | |
| 25.9 | Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci | 5.4.3 | 196 |
| 25.10 | Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce | 5.4.1 | 190 |
| 25.11 | Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société | 5.4.2 | 195 |
| 25.12 | Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents | 5.4.2 | 195 |
| 25.13 | Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués | 5.4.1 | 190 |
| 25.14 | Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire de la Société prévu au II de l'article L. 225-100 du Code de commerce a été pris en compte | 5.4.1 | 190 |
| 25.15 | Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation | n.a. | |

| Rapport de gestion | | Document d'Enregistrement Universel | |
|--------------------|--|-------------------------------------|-----|
| 25.16 | <i>Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce</i> | n.a. | |
| 25.17 | <i>Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale</i> | n.a. | |
| 25.18 | <i>Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société</i> | 5.5.1 | 202 |
| 25.19 | <i>Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale de la Société en matière d'augmentations de capital</i> | 6.3 | 211 |
| 25.20 | <i>Description de la politique de diversité</i> | 5.2.4 | 183 |
| 25.21 | <i>Procédure d'évaluation des conventions courantes - Mise en œuvre</i> | 5.3.1 | 186 |
| 25.22 | <i>Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</i> | 5.5.2 | 203 |

8.2 Tableau des résultats du Groupe et de la Société au cours des cinq derniers exercices

8.2.1 Tableau des résultats du Groupe au cours des cinq derniers exercices

| NATURE DES INDICATIONS | 2015 (*) (dollars) | 2016 (*) (dollars) | 2017 (dollars) | 2018 (**) (dollars) | 2019 (**) (dollars) |
|--|-----------------------|-----------------------|-------------------|------------------------|------------------------|
| <i>I. Situation financière en fin d'exercice :</i> | | | | | |
| a) Capital social | 18.218.000 | 22.023.200 | 22.055.200 | 22.504.089 | 41.251.646 |
| b) Nombre des actions émises | 34.771.348 | 43.126.999 | 43.200.393 | 44.119.162 | 84.927.567 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>II. Résultat global des opérations effectives</i> | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 26.919.500 | 49.944.000 | 38.816.000 | 18.123.600 | 98.159.000 |
| b) Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et provisions | (8.068.791) | 6.514.556 | 3.027.175 | (2.125.000) | 5.198.000 |
| c) (Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherche | 1.187.000 | 361.000 | 564.000 | (228.000) | (2.016.000) |
| d) Bénéfices (perte) après impôts, amortissement et provisions | (19.650.000) | (265.000) | (798.000) | (4.602.400) | (5.893.000) |
| e) Montant des bénéfices distribués | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>III. Résultat des opérations réduit à une seule action :</i> | | | | | |
| a) Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortissements et provisions | (0,23) | 0,11 | 0,06 | (0,05) | 0,04 |
| b) Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et provisions | (0,57) | (0,01) | (0,02) | (0,13) | (0,08) |
| c) Dividende versé à chaque action | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>IV. Personnel :</i> | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 291 | 158 | 165 | 189 | 283 |
| b) Montant de la masse salariale | 13.884.962 | 16.694.000 | 15.803.000 | 11.305.000 | 34.170.000 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 4.582.000 | 4.660.000 | 4.451.000 | 2.662.000 | 8.362.000 |

(*) Conformément à la décision de la Société en mai 2016 de se désengager de l'activité semi-conducteurs et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies ». Les résultats de 2015 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2016. Les résultats pour l'année 2016 dans le tableau ci-dessus repose sur les résultats des activités poursuivies seulement.

(**) Suite à la cession de la division Silicon IP en décembre 2019 et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies ». Les résultats de 2018 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2019. Les résultats antérieurs n'ont en revanche pas été retraités. Les résultats pour les années 2018 et 2019 dans le tableau ci-dessus reposent sur les résultats des activités poursuivies seulement.

8.2.2 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

| NATURE DES INDICATIONS | 2015 (euros) | 2016 (euros) | 2017 (euros) | 2018 (euros) | 2019 (euros) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <i>I. Situation financière en fin d'exercice :</i> | | | | | |
| a) Capital social | 13.908.539 | 17.250.799 | 17.280.157 | 17.647.665 | 33.971.027 |
| b) Nombre des actions émises | 34.771.348 | 43.126.999 | 43.200.393 | 44.119.162 | 84.927.567 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>II. Résultat global des opérations effectives</i> | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 60.560.504 | 74.602.569 | 36.507.973 | 35.378.508 | 33.050.568 |
| b) Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et provisions | (-15.584.818) | 32.080.928 | 3.712.674 | 2.181.000 | 23.392.540 |
| c) (Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherche | 3.055.105 | 375.408 | 53.698 | 145.703 | 1.308.254 |
| d) Bénéfices (perte) après impôts, amortissement et provisions | (33.871.023) | 21.072.848 | (372.829) | (3.191.794) | 20.730.015 |
| e) Montant des bénéfices distribués | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>III. Résultat des opérations réduit à une seule action :</i> | | | | | |
| a) Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortissements et provisions | (0,45) | 0,74 | 0,09 | 0,04 | 0,28 |
| b) Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et provisions | (0,97) | 0,49 | (0,01) | (0,07) | 0,24 |
| c) Dividende versé à chaque action | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>IV. Personnel :</i> | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 101 | 37 | 25 | 21 | 19 |
| b) Montant de la masse salariale | 8.610.799 | 7.590.596 | 4.538.776 | 3.483.174 | 3.713.411 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 4.062.921 | 3.202.025 | 1.527.633 | 1.195.975 | 1.434.056. |

8.3 Glossaire

| | |
|--|---|
| Android : | <i>Android</i> est le système d'exploitation (<i>operating system</i>) <i>open source</i> de Google pour téléphones intelligents (<i>smartphones</i>) et autres terminaux mobiles. Il est utilisé par exemple dans des téléviseurs, des radio-réveils, des montres connectées, des autoradios et même des voitures. |
| API (Application Programming Interface) : | ensemble de fonctions, procédures ou classes mises à disposition des programmes informatiques par une bibliothèque logicielle, un système d'exploitation ou un service permettant l'interopérabilité entre les composants logiciels. |
| Carte à puce : | carte souple comportant un circuit intégré destiné à traiter et stocker des données. Elle contient au moins un circuit intégré capable de traiter de l'information. La carte à puce est généralement destinée à des fins d'authentification ou de paiement. |
| Cloud computing (informatique dématérialisée ou « informatique dans le nuage ») : | concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement menés sur des serveurs locaux ou sur le poste client de l'utilisateur (ordinateur ou téléphone portable, par exemple). Les utilisateurs ne gèrent plus leurs serveurs informatiques, mais peuvent ainsi accéder, de manière évolutive, à de nombreux services en ligne sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente. |
| Cryptologie : | moyen de chiffrement par lequel un message est rendu inintelligible en l'absence d'une clef de déchiffrement appropriée. Les clefs sont fondées sur des algorithmes mathématiques. |
| DVB | Digital Video Broadcasting, ensemble de normes de télévision numérique édictées par le consortium européen DVB, et utilisées dans un grand nombre de pays. |
| Dollar, dollar américain, USD et \$: | monnaie en vigueur aux Etats-Unis. |
| DRM (Digital Right Management) : | technologie sécurisée qui permet au détenteur des droits d'auteur d'un objet soumis à la propriété intellectuelle (comme un fichier audio, vidéo ou texte) de spécifier ce qu'un utilisateur est en droit d'en faire. En général, elle est utilisée pour proposer des téléchargements sans craindre que l'utilisateur ne distribue librement le fichier sur le web. |
| EMV (Europay Mastercard Visa) : | standard international de sécurité et d'exigences fonctionnelles de performance imposées pour les cartes de paiement en vigueur depuis 1995. |
| ESS : | Embedded Security Solutions |
| Fabless : | <i>business model</i> « sans usine » consistant, pour une société de semi-conducteurs, à sous-traiter sa production à une ou plusieurs fonderies pour concentrer son activité sur le développement et la commercialisation des semi-conducteurs. |
| HCE (Host Card Emulation) : | Représentation virtuelle d'une carte à puce par le biais d'un logiciel installé sur le processeur principal de l'équipement électronique. |
| Internet of Things : | L'Internet des Objets Connectés, ou IoT représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet. |

| | |
|---|--|
| Interopérabilité : | Capacité que possède un produit ou un système fondé sur un standard à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. |
| IPTV : | « Internet Protocol Television » est un protocole de communication utilisé pour la transmission et la réception de services télévisés via une connexion Internet. |
| ISO (International Organization for Standardization) : | Organisme de normalisation international composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 158 pays qui a pour mission de produire des normes internationales, appelées normes ISO, dans les domaines industriels et commerciaux. |
| NFC (Near Field Communication) : | Technologie de communication sans-fil à courte portée et à haute fréquence, permettant d'échanger des informations entre des dispositifs. Communication en champ proche, en français. |
| Obfuscation : | Ensemble des techniques de transformation du code source avant compilation et/ou du code exécutable d'une application de manière à le rendre illisible pour l'être humain et difficile à pirater. |
| Opérateurs : | Acteurs de la téléphonie mobile opérant le service de télécommunications et proposant au consommateur final de s'abonner à ce service. |
| OTT (Over The Top) | Mode de distribution de contenus à travers internet et sans action intermédiaire, au-delà de l'acheminement des données, des FAI. |
| Paiement mobile : | Mode de paiement permettant d'effectuer des transactions depuis un terminal mobile (téléphone mobile, par exemple) et débitées sur la carte bancaire, la facture opérateur ou un porte-monnaie électronique. Il y a trois catégories de paiement mobile : les paiements à distance, les paiements de proximité devant une borne (avec la technologie NFC) ou les transferts d'argent de mobile à mobile (<i>peer to peer</i> ou pair-a-pair). |
| PKI (Public Key Infrastructure) : | Ensemble de composants physiques, de procédures humaines et de logiciels en vue de gérer le cycle de vie des certificats numériques ou certificats électroniques. |
| Protocole : | Ensemble de règles permettant d'établir une communication entre deux entités ou deux systèmes. |
| Protocole de communication : | Ensemble des règles de communication entre deux couches logicielles sur une même machine ou entre deux machines. |
| Rootage : | fait d'autoriser les utilisateurs de smartphones, tablettes, et autres appareils fonctionnant sous le système d'exploitation mobile Android d'effectuer une élévation des privilèges (connus sous le nom de "droits super-utilisateur") sur le système Android. Le rootage est souvent utilisé dans le but de supprimer les limitations de l'opérateur et de certains constructeurs, ce qui permet alors de modifier ou supprimer des applications systèmes ou de réglages, lancer des applications qui requièrent des droits d'administrateur ou d'effectuer d'autres actions qui sont normalement impossibles pour les utilisateurs non-administrateurs. |

| | |
|--|--|
| Security as a Service ou “SECaaS” (la Sécurité en tant que service) | modèle économique par lequel un prestataire de service intègre son offre de sécurité dans l’infrastructure de l’entreprise cliente. Payée par abonnement ou « à l’usage », cette solution est plus économique que la plupart des solutions assurées en interne par des particuliers ou des entreprises, une fois pris en compte le coût de possession total. |
| Terminaux mobiles : | téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables. |
| Token (jeton d’authentification) : | utilisé en complément ou à la place d’un mot de passe pour prouver que le client est bien celui qu’il prétend être. Le jeton agit comme une clé électronique pour ouvrir l’accès à des données. |
| Toolkit (boîte à outils) : | ensemble d’outils, bibliothèques et sous-programmes facilitant la création de programmes informatiques et d’interfaces utilisateur. |
| VOD : | Video-on-Demand ou vidéo à la demande ; technique de diffusion de contenus vidéo numériques bidirectionnelle (interactive) offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet, ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie à partir de la troisième génération. On parle aussi de service de vidéo à la demande par abonnement (VàDA) (ou SVoD, de l’anglais subscription video on demand). |
| Whitebox : | Solution cryptographique permettant de « dissoudre » les clés dans le code et ainsi dissimuler les algorithmes, y compris lors de l’exécution du programme. Cette méthode préserve la sécurité des clés, même lorsqu’un pirate dispose d’un accès complet à l’appareil sur lequel les fonctions cryptographiques sont en cours d’exécution. |



WEBSITE

Retrouvez nos publications de l'année :
Rapport annuel, Document d'Enregistrement Universel,
Communiqués de presse...

www.verimatrix-finance.com



TWITTER

@VerimatrixInc

<https://twitter.com/verimatrixinc>



LINKEDIN

ca.linkedin.com/company/verimatrix

Verimatrix

Siège social
Impasse des Carrés de l'Arc
Rond-point du Canet
13590 Meyreuil • France

Tél: +33(0)4 42 90 59 05

© Verimatrix 2020. All Rights Reserved Verimatrix®.

Verimatrix logo and combinations thereof, and others are registered trademarks or tradenames of Verimatrix or its subsidiaries.

Other terms and product names may be

Trademarks of others.

www.verimatrix.com

